

# DDV

LE DROIT DE VIVRE



licra

680 | MARS 2020  
PRIX DE VENTE : 8 €

## Réfugiés Le droit d'asile menacé

**POLITIQUE MIGRATOIRE**  
Entretien  
avec Pascal Brice  
P.10

**51<sup>E</sup> CONVENTION**  
« Et si on aimait  
la France ! »  
P.27

**L'ARTISTE ET L'ŒUVRE**  
Cachez ce sein que  
je ne saurais voir...  
P.38



AVEC L'AIDE DU DÉPARTEMENT

VOUS ÊTES DÉJÀ

6 000

À AVOIR CHOISI

L'ÉLECTRIQUE



En moins d'un an, le Département a financé l'achat de **2 000 voitures et de 4 000 vélos électriques**. Pour **améliorer encore la qualité de l'air et agir davantage sur votre pouvoir d'achat**, les aides à l'acquisition de ces véhicules restent disponibles pour tous les habitants des Bouches-du-Rhône, sans limitation. La Métropole complète ce dispositif en installant près de 300 bornes de recharge sur l'ensemble du territoire.

PLUS D'INFORMATIONS

SUR [DEPARTEMENT13.FR](http://DEPARTEMENT13.FR)   

Mario Stasi / Président de la Licra



GUILLAUME KREBS

# Nous, réfugiés !

LICRA **DDV**

n°680 / mars 2020

- Fondateur : Bernard Lecache
- Directeur de la publication : Mario-Pierre Stasi
- Rédacteur en chef : Antoine Spire
- Secrétaire de rédaction : Justine Mattioli
- Comité de rédaction : Alain Barbanel, Abraham Bengio, Alexandra Demarigny, Gilles Denis, Georges Dupuy, Stéphane Encel, Philippe Foussier, Isabelle Kersimon, Alain Lewkovicz, Justine Mattioli, Monique Ollier, Mireille Quivy, François Rachline, David Reinhac, Izio Rosenman, Raphaël Roze, Évelyne Selles-Fischer.
- Éditeur photo : Denfert Consultants
- Couverture : Etuvlc / IStock
- Abonnements : Geneviève Chevalier
- Maquette et réalisation : Denfert Consultants
- Société éditrice : Le Droit de Vivre  
42, rue du Louvre,  
75001 Paris  
Tél. : 01 45 08 08 08  
E-mail : ddv@licra.org
- Imprimeur : Riccobono Offset Presse  
115, chemin des Valettes  
83490 Le Muy
- Régie publicitaire : OPAS  
41 Avenue Gambetta  
94700 Maisons Alfort  
R.C.S Paris B 333 953 123  
Téléphone : 01 49 77 49 49

Les propos tenus dans les tribunes et interviews ne sauraient engager la responsabilité du *Droit de Vivre* et de la Licra.

Tous droits de reproduction réservés  
ISSN 09992774  
CPPAP : 1115G83868

La Licra été fondée sous le nom de Ligue contre les pogroms, puis Lica, en 1927. Parmi ceux qui l'ont fait naître, beaucoup venaient d'ailleurs. Bernard Lecache est issu d'une famille de juifs ukrainiens ayant fui les persécutions antisémites. Lazare Rachline est né à Gorki Leninskies en Russie, défigurée par les massacres anti-juifs. Joseph Kessel est né d'une famille lituanienne qui, elle aussi, a voulu échapper au sort réservé aux juifs dans la Russie tsariste. Notre histoire, nos racines portent la marque du déracinement et de l'exil, de la recherche d'un refuge à l'abri du monde et de ses tempêtes.

Aujourd'hui, l'histoire semble bégayer et a remis sur les routes des femmes, des hommes et des enfants arrachés à leur pays, à leur condition, à leur vie, à leurs passions, à leurs joies. Bien souvent ils l'ont été par l'islamisme de Daesh, par les atrocités du régime syrien, les exactions du régime d'Erdoğan, les crimes du régime soudanais, les errements nés du chaos en Libye, ces populations arrivent et sont arrivées en Europe sous l'œil stupéfait d'un continent tétanisé par l'étranger.

Les populismes ont évidemment saisi la balle au bond pour mener une offensive xénophobe si profitable à leur basse besogne. Il ne fallait pas en attendre moins deux. Mais face à cette crise majeure, l'Europe n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'Allemagne a pris sa part, bien seule. La France a regardé la chose avec une prudence et une mesure qui n'est pas à la hauteur de son rôle historique, celui qui faisait dire déjà aux plus anciens de nos rois que la terre de France affranchit celui qui la touche. Nos démocraties ont manqué de courage avec une grande résolution. Elles ont cédé aux mauvais génies

d'extrême droite qui leur commandaient de fermer les frontières. Elles ont cédé à la peur et à la tentation du repli. Elles ont cédé aussi sous l'absence de moyens dédiés à l'accueil des réfugiés qui vivent chez nous dans des conditions déplorables, avec des délais d'instructions inimaginables et dans une ambiance délétère.

Pourtant, nous avons tant à offrir à ces populations en déroute. Mais cela demande une certaine exigence et une certaine volonté politique qui, aujourd'hui encore, font défauts. Nous aurions dû accueillir ces populations en les répartissant en petites unités, sur l'ensemble du territoire pour éviter que de trop grandes concentrations n'abondent les théories xénophobes les plus crasses. Nous aurions dû mettre le paquet pour leur apprendre notre langue, leur offrir les conditions intellectuelles et morales d'un exil d'intégration à l'universalisme.

Nous aurions dû leur transmettre ce que nous avons de plus cher : les valeurs de la République, la laïcité, la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous aurions dû faire nation avec eux, et leur conférer les droits et les devoirs qu'une telle situation exige.

Les populistes ont un métier facile : monter sur les estrades et parier sur la peur et la bêtise. Nous, universalistes, avons une tâche bien plus rude : défendre l'unité du genre humain, combattre le rejet de l'autre, ne rien céder ni à l'angélisme, ni à la peur, convaincre que notre avenir n'est pas en proie à on ne sait quel « grand remplacement » ; expliquer que l'exil n'est ni un choix ni un plaisir, faire la preuve que la fraternité c'est aussi faire bénéficier l'autre de toutes les lois de la République, sans hiérarchie, celles qui protègent, celles qui punissent. Nous le devons à notre idéal et à ceux qui, avant nous, à la Lica, pouvaient dire aussi « *Nous, réfugiés...* ».

**« Nos démocraties ont manqué de courage avec une grande résolution. Notre histoire, nos racines portent la marque du déracinement et de l'exil, de la recherche d'un refuge à l'abri du monde et de ses tempêtes. »**

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS / 5

- Voyage en Israël, Mario Stasi avec le président Macron / p.5

## ÉVÉNEMENT / 6

- L'universalisme en fête, lire contre la haine / p.6

## DOSSIER / 7 à 25 Réfugiés : le droit d'asile menacé

- Édito d'Antoine Spire / p.7
- Les deux faces de l'étranger / pp.8-9
- Entretien avec Pascal Brice, « Créer un consensus social autour d'une politique migratoire adaptée » / pp.10-11
- Réfugiés, migrants, exilés... / p.12
- Déplacés climatiques : l'urgence est pour demain / p.13
- Le retour de l'immigration choisie / pp.14-15
- À Paris, exilés ostracisés et chassés / pp.16-17
- Pas de supplément d'âme pour l'AME / pp.18-19
- Hébergement des réfugiés : l'organisation du désordre / pp.20-21
- Réfugiés syriens à Saint-Jouin-Bruneval : « Une vraie construction humaine » / p.22
- Remettre de l'ordre dans la politique d'immigration / p.23
- Idées reçues sur la migration mondiale / pp.24-25

## 51<sup>e</sup> CONVENTION DE LA LICRA / 27 et 28

- « Et si on aimait la France ! » / p.27
- Le programme / p.28

## INTERNATIONAL / 29

- Groupe de Visegrád : une « nouvelle Europe » contre les migrants / p.29

## SPORT / 31

- Le sport, langage universel / p.31

## SOCIÉTÉ / 32 à 37

- Un antisémitisme est-il forcément antisémite ? / p.32
- « L'antisémitisme est le marqueur d'une société qui se défait » / p.33
- Migrants : « Agir concrètement, localement et humainement » / p.34
- Un rapport contre l'habitat indigne / p.35
- Qui est le seigneur des quartiers ? / p.36
- Vigilance université : un collectif d'universitaires et chercheurs contre le racisme / p.37

## CULTURE / 38 à 50

- Cachez ce sein que je ne saurais voir... / pp.38-39
- Une vocation à la migration ? Le judaïsme fantasmé / p.40
- Auschwitz : penser et entretenir la mémoire / p.41
- Théâtre : l'Amérique face à ses démons / pp.42-43
- Soutenir la création des migrants / p.45
- Chagall, Modigliani, Soutine... Des migrants célèbres / p.46
- L'avenir de l'universalisme / p.47
- Des historiens se penchent sur l'islam / p.48
- Exploration philosophique de l'hospitalité / p.49
- Au fond de ma campagne / p.50
- Et... il y eut Trump / p.50

## VIE DES SECTIONS / 51 et 52

- Le slam, moyen d'expression / p.51
- Renouveau militant à Angers / p.52

## RETOUR SUR / 53 et 54

- L'ombre de Gandhi / p.53
- Maman les p'tits bateaux... / p.53
- Les réseaux sociaux ou le retour de la guillotine / p.54

## COURRIER / 55

# EN BREF

## Justine Mattioli

### RACISME ANTI-CHINOIS

Le racisme anti-asiatique est latent, sous-jacent en France : des images d'Isabelle Balkany parlant de son employé municipal cambodgien, « grain de riz », aux pires stéréotypes sur leur richesse dissimulée (mort d'un couturier à Aubervilliers Zhang Chaolin en 2016), sur le fait qu'ils soient bons en classe, qu'ils travaillent dur, etc. Mais avec l'épidémie de Covid-19 (coronavirus) qui sévit en Chine et se propage dans le monde, le racisme envers les asiatiques et plus particulièrement les Chinois, a explosé. En France où la diaspora chinoise est la plus importante d'Europe, les agressions verbales sont quotidiennes : « *Alerte jaune* », « *Ils mangent tout, ces gens-là* », « *Ça ne m'étonne pas que ça vienne de Chine, parce que l'hygiène, là-bas...* », « *Garde ton virus sale Chinoise* »... Des violences que dénonce l'Association des jeunes Chinois de France (AJCF).

### ATELIER UNESCO

Le 20 janvier, les délégués permanents auprès de l'Unesco ont participé à un atelier de lutte contre l'antisémitisme au Mémorial de la Shoah avec une visite de l'exposition permanente du Mémorial, et une conférence sur l'histoire de l'antisémitisme et ses nouvelles formes. Le DDV avait déjà souligné le changement de politique sous la présidence d'Audrey Azoulay.

### ANTISÉMITISME

Le ministère de l'Intérieur a rendu publics, fin janvier, les chiffres pour 2019 et les actes antisémites sont en augmentation : 687 faits à caractère antisémite en 2019 contre 541 l'année précédente, soit une augmentation de 27 %. En comparaison, le ministère en avait dénombré 311 en 2017.

### SARAH HALIMI

Les 22 et 23 janvier derniers, le président de la République se rendait en Israël. Un voyage au cours duquel il s'est prononcé sur l'affaire Sarah Halimi. Pour rappel, le 19 décembre, la cour

d'appel de Paris a reconnu l'irresponsabilité pénale du meurtrier, Kobili Traoré. Le président de la République, devant la communauté française de Jérusalem, a rappelé combien il comprenait le « besoin de procès » dans cette affaire, ce qui montre bien qu'il a parfaitement saisi ce que ressentent nombre de nos concitoyens, juifs ou pas. Sur ce point il est allé aussi loin que possible sur un dossier délicat et juridiquement en cours.

### CONFÉRENCE SUR LE HANDICAP

Le 11 février, le président Macron concluait la Conférence nationale sur le handicap. L'occasion d'évoquer une série de mesures pour améliorer la vie de 12 millions de Français. Qu'il s'agisse des transports, du manque d'accompagnants, des problèmes de scolarisation des enfants, etc., la conférence aura une nouvelle fois mis en lumière le retard considérable de la France. À suivre.

### PRIX ILAN HALIMI

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, le prix Ilan Halimi a été remis le 12 février dernier. Quatre lauréats ont été récompensés pour leurs initiatives s'inscrivant dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Le grand prix a été attribué à l'association Vatos Locos de Vitrolles pour son festival « Vitrollywood ».

### FINIE LA FÊTE !

Dans son édition de 2019, le carnaval de la ville belge d'Alost (Flandre-Orientale) avait été vivement critiqué pour ses chars antisémites où ils raillaient notamment les juifs orthodoxes. Vieux de 600 ans, le carnaval faisait partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis 2010. L'Unesco l'a désavoué et rayé de sa liste en 2019. Pourtant, en 2020, ils ont persisté en présentant des chars avec des nazis, des juifs orthodoxes, etc. en en appelant à la liberté d'expression et au « on peut rire de tout »...

VOYAGE EN ISRAËL

## Mario Stasi avec le président Macron

Le président de la Licra était invité *ès-qualités* à accompagner Emmanuel Macron en Israël du 21 au 23 janvier dernier. Il revient sur le sens de ce voyage.

Propos recueillis par Antoine Spire

### DDV Que penser d'abord de l'invitation qui vous était faite ?

**Mario Stasi :** Il était important que le président de la République invite la Licra, compte tenu de notre engagement quotidien dans la lutte contre l'antisémitisme et pour l'universalisme républicain. À côté des ministres et des officiels, 40 personnalités accompagnaient ainsi le chef de l'État.

### Que reprenez-vous principalement de ce voyage ?

Enthousiasme et gravité : l'enthousiasme de se retrouver tous ensemble, officiels, associatifs, lycéens, journalistes et rescapés de la Shoah avec une ferveur partagée et fraternelle dans le combat contre l'antisémitisme à l'occasion de ce 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz, et la gravité du recueillement intense qui fut le nôtre aussi bien au Kotel, tard le jeudi soir, qu'à Roglit, au petit matin dans la campagne, tous rassemblés avec le chef de l'État devant le monument érigé en mémoire des 76 000 déportés juifs français. Ce combat, nous devons toujours le mener avec au cœur le souci de transmettre l'histoire alors que les derniers témoins vont disparaître. Nous sommes appelés à être les témoins des témoins.

### Quelles sont les idées que le Président a avancées au cours de ce voyage ?

Il est revenu avec force et clarté sur l'acceptation du terme « antisémitisme » en confirmant sa position selon laquelle le refus du droit à l'existence d'Israël relève bien de l'antisémitisme. Ce fut dit avec force devant la communauté française d'Israël dont au moins 600 personnes avaient tenu à venir le saluer. Il s'est également montré soucieux de préserver cette liberté française de dialogue avec toutes les religions présentes à Jérusalem. Le président



Emmanuel Macron, entouré de Serge et Arno Klarsfeld devant le Mémorial des déportés juifs français. Ci-dessous, Mario Stasi et le ministre de l'Intérieur.



Reuven Rivlin, les Pères blancs de Sainte-Anne et Mahmoud Abbas ont été successivement ses interlocuteurs et il a bouleversé le protocole pour consacrer le temps qu'il fallait pour chacun.

### On a accusé la presse d'avoir donné trop d'importance à sa colère contre la sécurité israélienne à Sainte-Anne, dans la vieille ville...

Il n'est pas juste de retenir surtout cette altercation ; cette visite fut centrée sur les commémorations et sur la nécessité de parler à toutes les parties du conflit israélo-palestinien. En France, le jour du 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz, on inaugurerait un nouveau mur des noms au Mémorial de la Shoah. Et de cette rencontre internationale

inédite dans son envergure, je préfère retenir plutôt que les chicayas entre agents de sécurité, la scène de la fin du discours du président allemand, Frank-Walter Steinmeier, évoquant ces « vents mauvais » qui se lèvent et qui prennent de nouvelles formes. Entre le discours d'Emmanuel Macron et celui du prince Charles, Steinmeier a longuement donné l'accolade au Président français avant de serrer Reuven Rivlin dans ses bras. On s'est beaucoup embrassés, c'est vrai, à ce colloque, comme si on voulait conjurer le sort. Les discours ont tous porté sur le registre de l'émotion, révélant aussi que les « vents mauvais » n'épargnaient personne et que personne ne pouvait se sentir à l'abri.

### Hasard ou pas, le lendemain de ce voyage, le ministère de l'Intérieur publiait des statistiques inquiétantes quant aux menaces racistes qui pèsent sur la tête des juifs, plus encore que sur celle des chrétiens et des musulmans.

Cette statistique vient clore une séquence de prise de conscience de tous sur la libération plus qu'inquiétante de la parole antisémite. La hausse exceptionnelle

des menaces anti-juives nous oblige au combat pour la régulation des réseaux sociaux, pour une véritable responsabilisation des auteurs des propos antisémites et de celle des hébergeurs et donc au soutien de la loi Avia contre les discours de haine qui bientôt entrera dans l'arsenal législatif français. ●

### La Licra bien représentée

Outre Mario, un deuxième militant de la Licra, Gérard Unger qui préside la Commission Licra consacrée aux perspectives de l'association était lui aussi du voyage. Son anecdote : « Emmanuel Macron est comme François Mitterrand, au moins sur un point : il est souvent en retard. Sa visite dans la vieille ville de Jérusalem ayant duré bien plus longtemps que prévu, le temps manquait pour aller rencontrer Mahmoud Abbas à Ramallah avant le dîner officiel. Qu'à cela ne tienne : la visite au Raïs a été reportée à 22 h 30... »

## « L'universalisme en fête, lire contre la haine »

Le 13 juin prochain la Licra organise une journée exceptionnelle autour des livres, de la musique et des arts, au Musée national de l'histoire de l'immigration.

**U**n moment fort organisé avec le soutien de l'hebdomadaire *Le 1*, de Radio France, du ministère de la Culture et de la Drac Île-de-France. Plusieurs salles seront mises à disposition pour pouvoir y dérouler un programme ambitieux : des tables rondes avec des écrivains, un concours d'éloquence, des ateliers et autres activités pour les jeunes (dessin, BD, *street art*...), un grand débat autour de l'universalisme à l'échelle internationale, un grand témoignage avec Éric Fottorino (*Le 1*), des lectures (livres et poèmes), des performances musicales et théâtrales. L'objectif ? Défendre l'universalisme grâce à la culture, à la rencontre, à l'échange. « Nous avons voulu associer de nombreux intellectuels auteurs de romans et d'essais à notre combat pour l'universalisme, explique Antoine Spire, l'un des initiateurs du projet. Mais comme nous savons que la simple offre de contact avec l'auteur ne suffit pas, nous avons souhaité organiser le débat et la discussion autour de livres qui sont la source de savoirs indispensables pour se convaincre de la portée de l'universalisme. Nous avons associé les artistes et le livre de jeunesse à ces programmes, persuadés que nous sommes que la culture est la meilleure manière de lutter contre la haine. »

### Pas de repli sur soi !

Cet événement est destiné au plus grand nombre et quelle que soit l'heure de la journée, une activité, une rencontre, des dédicaces auront lieu. « Nous attendons un large public, des découvertes intellectuelles des émotions littéraires et artistiques chez ceux qui nous rejoindront au musée de l'immigration, mais aussi une nouvelle vague de convaincus qu'on ne peut pas laisser en l'état notre société, poursuit Antoine Spire. Sa diversité est une richesse dans la mesure où chacun d'entre nous ne s'enferme pas dans un communautarisme délétère et s'interroge à la fois sur ce qu'il peut apporter à la République et sur ce qu'il peut retirer d'un cosmopolitisme agissant. » La journée se clôturera par la remise de deux prix : le prix Quentin et le Grand Prix. ●

**Justine Mattioli**



GERD ALTMANN / PIKABAY

« La culture est la meilleure manière de lutter contre la haine. »

**PROGRAMME À DÉCOUVRIR DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU DDV**

Des activités seront proposées pour les jeunes autour du dessin, de la bande-dessinée, et du *street art*.



PIKABAY

# Exilés et réfugiés

Dans ce numéro du *DDV*, Abraham Bengio emploie le terme « exilé » pour évoquer les étrangers qui choisissent ou subissent l'immigration. Nous lui emboîterons le pas en rappelant que la solidarité avec celui qui n'est pas d'ici est au principe de l'existence de la Licra. Évidemment nous savons, comme le disait Michel Rocard, que « *l'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle peut prendre sa part* ». Les faits sont têtus ; l'Europe n'est pas la destination préférée des migrants ; non, les plus pauvres ne sont pas les premiers à migrer ; non, les immigrés ne pèsent pas sur les finances publiques des pays d'accueil. Sur les 71 millions de migrants recensés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 80 % d'entre eux sont accueillis dans les pays du Sud : le leur ou un pays voisin. Les migrations Sud-Sud sont aujourd'hui beaucoup plus importantes en quantité que les migrations Sud-Nord dont on parle principalement. Ajoutons à cela que la présence de ces exilés augmente la productivité, contribue à l'innovation, fait progresser la production par tête... et allège les finances publiques : certaines dépenses croissent, notamment celles liées à la famille et à l'enfance, tandis que d'autres diminuent, en particulier celles liées aux retraites et aux dépenses affectées aux plus âgés.

On a beaucoup dit que les étrangers profitaient indûment de l'Aide médicale d'État (AME). Là encore, un collectif d'universitaires de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé restitue la vérité : le montant des dépenses liées à cette aide représente 0,5 % des dépenses de santé et les dépenses par tête concernant les clandestins sont inférieures à celles des Français et des étrangers en situation régulière. De plus, le taux de non-recours à l'AME reste élevé même lorsque les personnes sont sur le territoire depuis longtemps : la peur du contrôle et l'assiduité au travail freinent la consultation médicale.

Le droit d'asile est l'alpha et l'oméga de notre politique. Mais c'est l'ancien directeur de l'Ofpra lui-même qui nous parle d'une « tentation récurrente » de le compromettre, de le rogner ; il constate que la politique migratoire est lacunaire puisque des milliers d'exilés s'installent dans une situation de non-droit : des gens sont en situation irrégulière depuis plusieurs années, alors qu'ils ne peuvent pas être renvoyés parce qu'ils ont développé une vie privée et familiale protégée par la Convention européenne des droits de l'Homme. 130 000 demandes d'asile ont été déposées en France en 2019 ; un quart a

été accepté. Une grande partie des déboutés sont devenus des clandestins entrés dans une zone de non-droit. Tout étranger devrait avoir un titre de séjour ou être reconduit. Depuis 2015, il y a eu 59 évacuations du campement de migrants de la porte de la Chapelle. Parmi ces personnes 16 % ont le statut de réfugié et sont en règle ; c'est que la France ne parvient pas à accueillir dignement ni les demandeurs d'asile ni même ceux à qui l'asile est accordé. Les forces de police les contraignent à des déménagements successifs et bien peu est fait pour sortir ces personnes de la rue.

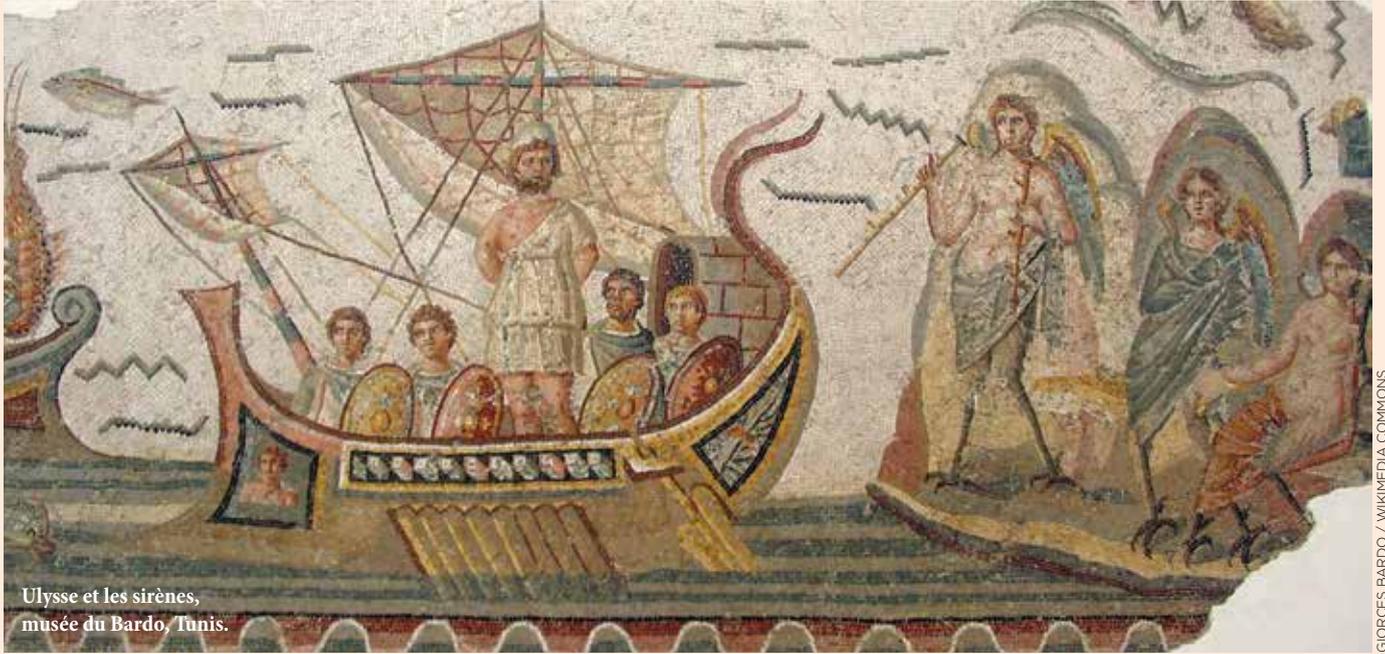
L'État multiplie les difficultés administratives : chaque année, l'administration refuse ou supprime à des milliers de demandeurs d'asile le bénéfice des Conditions matérielles d'accueil (CMA). Le 12 novembre 2019, la cour de justice de l'Union européenne a considéré qu'un « *comportement violent* » ou un « *manquement grave* » au règlement d'un centre d'hébergement ne justifiait pas le retrait des CMA, car cela était « *inconciliable avec l'obligation de garantir au demandeur un niveau de vie digne* ». Ainsi la France a-t-elle été plusieurs fois condamnée par la justice européenne pour manquement à une politique d'accueil digne. ●

Antoine Spire



GUILLAUME KREBS

« *L'Europe n'est pas la destination préférée des migrants.* »



Ulysse et les sirènes,  
musée du Bardo, Tunis.

GIORGES BARDO / WIKIMEDIA COMMONS

## Les deux faces de l'étranger

Quel rapport entretient-on avec l'altérité ? Qui est l'autre ? Une analyse sur « l'étranger » dans un monde où les mouvements de population sont légion et les replis sur soi nombreux.

François Rachline

Deux voies se présentent à la réflexion dès qu'elle s'empare de la notion d'étranger. La première est la plus immédiate, la plus banale aussi : il s'agit de quelqu'un d'autre que moi. La seconde s'impose peu à peu, à mesure que s'approfondit la question : l'autre, c'est moi. Là, une extériorité ; ici, une intériorité. Le déséquilibre entre ces deux faces, pire, l'oubli de l'une d'elles, rend la pensée borgne et l'action aveugle.

### Extériorité

Le découpage du monde en nations a fourni une définition extérieure de l'étranger, en occultant l'approche intérieure. Elle l'a ainsi dégradée, en confondant de surcroît l'immigré avec le migrant, le sans-papier avec le clandestin, le demandeur d'asile avec le réfugié. Chaque fois, le franchissement d'une frontière modifie le statut d'un être humain. La relativité de ce statut saute aux yeux, même les moins avertis : vous sortez de France, vous êtes immédiatement un étranger pour ceux que vous croisez hors de l'Hexagone ;

vous voulez vous installer ailleurs que dans votre pays d'origine, vous voilà migrant ; vous disposez d'une carte d'identité, mais vous n'avez pas obtenu de titre de séjour, vous êtes donc sans-papier ; vous avez fui votre pays natal, vous devenez demandeur d'asile ; vous avez obtenu le droit d'asile, vous êtes un réfugié. Supprimez les signatures géographiques et les cicatrices de l'histoire que sont les frontières : disparaît instantanément la notion « extérieure » d'étranger.

« Il sera pour vous comme un de vos compatriotes, l'étranger qui séjourne avec vous, et tu l'aimeras comme toi-même. » Lévitique (19/34)

### Intériorité

L'humour à lui seul réintroduit l'approche intérieure mieux que de longs discours. Raymond Devos évoquait un homme à ce point xénophobe qu'hors de son pays il ne pouvait pas se supporter. Quant à Pierre Desproges,

sa logique à propos de l'ennemi (« *L'ennemi dit que c'est nous l'ennemi, alors que c'est lui* ») est directement applicable à l'étranger. Cela devrait nous conduire à considérer l'étranger avec respect et considération. La Bible revient souvent sur cette liaison intime entre soi et les autres, comme par exemple au Lévitique (19/34) : « *Il sera pour vous comme un de vos compatriotes, l'étranger qui séjourne avec vous, et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte...* » Il en découle



▲ Une mère et ses deux filles arrivées en Suisse entre 1920 et 1921, qui fuyaient les bolchéviques lors de la guerre civile russe.

SCHNÄGLI / WIKIMEDIA COMMONS

près, « qu'ennemi », *raà* (le texte était écrit uniquement avec des consonnes). Quant à Homère, il recommande la plus noble hospitalité possible quand un étranger frappe à votre porte, car il s'agit peut-être de Zeus déguisé. Comment savoir, aujourd'hui, si le migrant qui débarque sur une côte européenne n'apportera pas une richesse insoupçonnée à sa terre d'accueil ?

L'intériorisation de l'idée d'étranger, la reconnaissance de notre propre étrangéité se révèle assez vite dès lors que nous partons à la reconnaissance de nous-mêmes.

« *L'étranger te permet d'être toi-même, en faisant, de toi, un étranger* », écrit Edmond Jabès. À mesure que nous avançons dans nos profondeurs, nous rencontrons quelqu'un dont nous ne parvenons pas à percer le mystère. « *Plus je me hante et me connais*, écrit Montaigne (...), *moins je m'entends en moi*. » Ce qui revient à dire que l'injonction socratique, « *connais-toi toi-même* » n'est pas un impératif catégorique à la manière d'Emmanuel Kant, mais un projet, un avenir, une ouverture à soi, et, par là-même, à autrui. Freud a fourni des éléments de méthode, mais nous n'ignorons plus que la démarche peut ne jamais aboutir et que l'essentiel n'est pas le port où l'on espère relâcher, mais le voyage lui-même. À condition d'être honnête et sincère. Kafka, dans son *Journal*, en janvier 1914, constatait qu'il avait peu de chose de commun avec lui-même, tandis que Rimbaud écrit le 15 mai 1871 à Paul Demeny : « *Je est un autre*. » La démarche est si peu certaine d'aboutir qu'il est probable de rester toujours un étranger pour soi-même, comme le narrateur de *L'Étranger* de Camus.

### La rencontre

Rencontrer l'étranger intérieur suppose donc d'accepter ce qui est autre en soi, non pas de façon objective mais au contraire subjective. C'est ce que préconisait Emmanuel Levinas, dans un entretien de février-mars 1981,

inclus dans *Éthique et Infini* : « *C'est lorsque vous voyez un nez, des yeux, un front, un menton, et que vous pouvez les décrire que vous vous tournez vers autrui comme vers un objet. La meilleure manière de rencontrer autrui, c'est de ne même pas regarder la couleur de ses yeux.* » De ne même pas, donc, regarder la couleur de sa peau ou la couleur de sa culture. Dès lors que l'étranger est rapporté à soi, ou que sont réconciliées en nous les deux dimensions, extérieure et intérieure, il cesse d'être une menace ou un ennemi. Il est cocasse que ceux qui refusent l'approche universaliste – du premier raciste au dernier nazi – ne perçoivent pas que la notion d'étranger en est une sorte d'archétype : « *L'étranger est celui qui te fait croire que tu es chez toi* », pensait Edmond Jabès. Ce qui revient à dire que la terre est peuplée d'étrangers. Dans le double sens retenu dans cet article. Celui qui se croit « chez lui » est posé comme le propriétaire du lieu, un possédant qui affirme sa suprématie en désignant l'autre, celui qui n'est pas « chez lui », comme l'étranger par définition. Cette approche est entérinée par l'idée de nationalité, qui trace de nos jours le partage entre l'autochtone et l'immigré.

### Verticalité versus horizontalité

Se trouvent ainsi, d'un côté, des personnes morales – les États – exerçant leur souveraineté sur



Dessin de Brasser - Belgique

un territoire, et de l'autre, des personnes physiques – les individus – dont l'intégrité morale et corporelle ne sort jamais indemne des déplacements transfrontaliers qui s'imposent à elles. Aussi loin que remonte l'analyse historique, les premières protègent l'espace de leur pouvoir par le contrôle, plus ou moins sévère, des flux susceptibles de le traverser. Au mot « État », qui vient de *stare*, « être debout », est lié le mot « statique », qui désigne l'absence de mobilité. Depuis la nuit des temps, ni les flux de marchandises, ni les flux de capitaux n'ont pu franchir librement les frontières. Les flux de personnes encore moins. Pendant des siècles, il restait impossible pour les paysans, rivés à la terre, pour les artisans, ancrés dans les villes, pour les miséreux, guettés par la mort, de se soustraire à la verticalité pesante de l'État.

Le développement du commerce, l'essor de l'industrie, la mondialisation des services ont bouleversé la donne. Les États constatent, chaque jour un peu plus, que leur échappent les différents flux dont ils sont parcourus. Même dans les démocraties qui se disent soucieuses de respecter les choix individuels, les flux migratoires peuvent rapidement rencontrer l'obstacle de la raison d'État, argument le plus souvent avancé pour contrôler des mouvements de populations qui remettent en cause l'imperméabilité des frontières. Et nous ne parlons pas ici des dictatures, où l'obligation impérative de fuir pour se soustraire à l'injustice, le simple espoir de vivre, se heurtent de front à une fin de non-recevoir. Baudelaire avait donc raison de souligner qu'il manquait deux droits à la Déclaration de 1789, celui de se contredire et celui de s'en aller. ●

▲ Ce dessin illustre deux idées majeures, nées au XX<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la physique des corpuscules :

- 1/ la réalité dépend du lieu d'où on l'observe ;
- 2/ nul ne sait comment se comporte la réalité quand on ne l'observe pas.



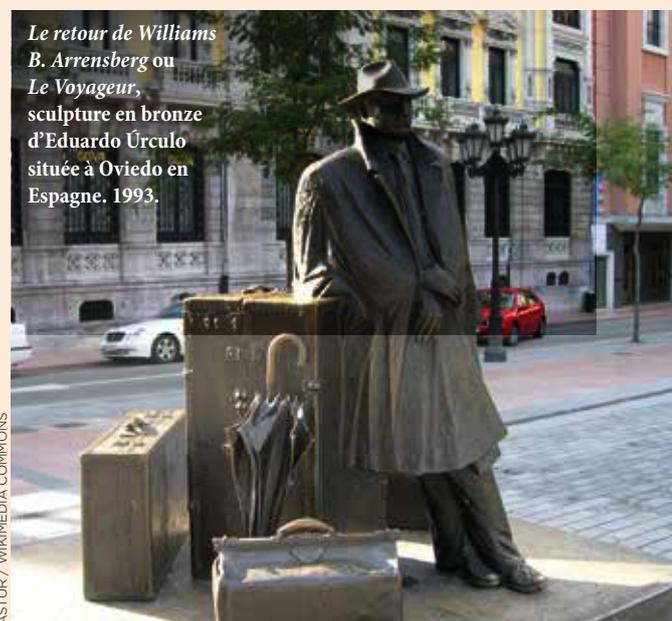
### À lire

Homère, *Odyssée*

« Étranger, ma coutume est d'honorer les hôtes, quand même il m'en viendrait de plus piteux que toi ; étrangers, mendiants, tous nous viennent de Zeus. »

Edmond Jabès, *Étranger avec, sous le bras, un livre de petit format* (Gallimard 1989).

« Le cas de l'étranger, me répétait-il, me préoccupe, non seulement parce que j'en suis un, mais parce qu'il soulève, à lui seul, les problèmes que nous posent, dans leur principe et dans leur journalière application, la liberté, le pouvoir, le devoir et la fraternité ; problème, en premier lieu, de l'égalité des hommes et, en second, de notre responsabilité envers eux et envers nous-mêmes. »



Le retour de Williams B. Arrensberg ou Le Voyageur, sculpture en bronze d'Eduardo Úrculo située à Oviedo en Espagne. 1993.

# « Il faut créer un consensus social autour d'une politique migratoire adaptée »

Pascal Brice, ex-directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) tire de ses deux mandats passés dans l'institution un bilan mitigé mais clairvoyant sur les progrès à faire en matière de politique migratoire, qui donne aujourd'hui le sentiment d'un « immense gâchis ».

Propos recueillis par Alain Barbanel

**DDV** Vous avez dirigé l'Ofpra pendant six ans, soit deux mandats. En êtes-vous parti sur un désaccord ?

**Pascal Brice :** Collectivement, je crois qu'on a fait progresser les choses. C'est une fierté. J'ai fait aussi le constat qu'à ce moment-là, j'étais arrivé au bout de ce que je pouvais faire en l'état du système et des politiques de l'asile et de l'immigration. J'ai posé des actes qui impliquent que l'Ofpra applique absolument le droit d'asile. Mais il faut tourner le dos à des politiques de dissuasion, ce qui n'était pas tout à fait à l'ordre du jour. J'ai par ailleurs toujours été d'une intransigeance absolue sur l'indépendance de cette institution, car elle me semble indispensable au bon fonctionnement du droit d'asile et à sa mission. Je ne me suis pas fait que des amis.

**« Le droit d'asile, rien que le droit d'asile, tout le droit d'asile », ce principe qui vous est cher est-il selon vous remis en cause dans notre pays ?**

Je pense qu'il y a une tentative récurrente de peser sur le droit d'asile, ce qui à mes yeux, est contraire à tous les principes fondamentaux non seulement de droit mais de dignité, de valeur, mais aussi d'efficacité et d'ordre.

Je maintiens qu'il faut absolument respecter le droit d'asile dans sa spécificité absolue. Mais j'ai aussi acquis la conviction qu'il faut penser une politique migratoire digne de ce nom, notamment pour préserver pleinement ce droit.

**Il n'existe pas de politique migratoire. C'est le constat que vous faites ?**

Les politiques publiques sont soit dans le déni soit dans des postures très martiales, du style « on va expulser mieux que les prédécesseurs... ». C'est contre-productif de ne pas vouloir aborder

**« Il faut penser une politique migratoire digne de ce nom, notamment pour préserver pleinement ce droit. »**

ces questions de front. La réalité de l'immigration en France est très décalée par rapport au discours public. On doit aussi faire face à une profusion de normes de droit très mal appliquées dans ce domaine, totalement illisibles à la fois pour les migrants, les fonctionnaires, les travailleurs sociaux, les personnes qui les accompagnent et une amplification de situations concernant des personnes qui n'ont pas droit au séjour, et qui pourraient en disposer... Cette situation est inquiétante et donne à penser que nous n'avons effectivement pas de politique migratoire en tant que telle, pensée et mise en œuvre.

**C'est un manque de volonté et de courage politique ?**

Depuis au moins 40 ans, tout le monde ou presque semble s'être



## À lire

Pascal Brice, *Sur le fil de l'asile. Six ans à la direction de l'Ofpra*, Fayard, 280 p., 19 euros.

Pascal Brice livre dans ce voyage au bout de la migration un témoignage poignant mais aussi réaliste des femmes et des hommes qui ont pris le chemin de l'exil. Ses six années passées à la direction de l'Ofpra lui ont permis de se forger une solide vision de ce qu'est la réalité du droit d'asile. Derrière ces contraintes, se livrent des drames humains de Lampedusa à Calais, de Lesbos à Munich, d'Agadez à Valence, avec l'*Aquarius*, ou en passant par Beyrouth et Paris... Face à ce que l'auteur qualifie « d'immense gâchis », il est urgent d'agir en changeant les méthodes dans le cadre d'une véritable politique migratoire. Un récit qui n'a pas fini d'être actuel !

**migrations ». Quelles sont ces postures ?**

Au-delà du droit d'asile qui est intangible, je suis de ceux qui considèrent, à tort ou à raison, que dans l'espace de la démocratie qui est le nôtre, dans le respect du droit et des conventions internationales et européennes, nous sommes en droit de mettre des limites au droit au séjour, justes et efficaces avec des règles plus transparentes, plus claires, plus lisibles pour tout le monde. Qu'il s'agisse du droit d'asile, de la protection humanitaire, de la migration professionnelle ou les déplacements climatiques qui sont devant nous. Il faut qu'un consensus social se forge autour de ces questions, qui font aujourd'hui l'objet d'une division

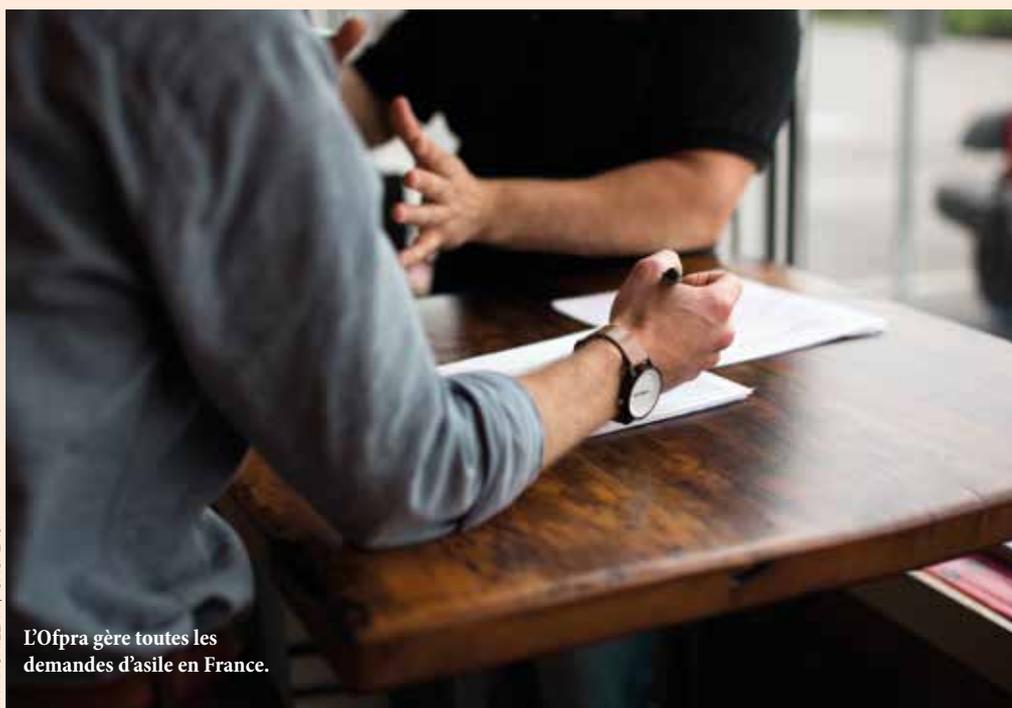
accoutumé de cette situation, où l'on a du droit à profusion qui n'est pas ou pas bien appliqué, et des situations de non-droit qui se multiplient. Du coup, des gens sont plongés dans l'illégalité et tous les dix ans, on fait, quand on y parvient, des régularisations collectives, ce qui illustre un constat d'échec du droit. Le débat public est trop préempté par des attitudes d'évitement, ou de surenchère avec l'idée qu'il faudrait accueillir tout le monde, n'importe comment et dans n'importe quelle condition. Et dans un climat de tension sociale qui dure, on assiste à des instrumentalisation politiques de tous ordres. Il est temps de changer d'approche. C'est la démarche que nous avons amorcée à quelques-uns.

**Justement, vous écrivez dans un récent rapport rédigé par un collègue de « praticiens » qu'il « est temps de sortir des postures stériles sur le droit des**

◀ Le danseur et chorégraphe Rudolf Noureev a obtenu l'asile politique en juin 1961 en France.



NATIONAL ARCHIVE / ERIC ANEFO / WIKIMEDIA COMMONS



L'Ofpra gère toutes les demandes d'asile en France.

### « Le fonctionnement actuel, c'est un immense gâchis ! »

qui n'aboutit à rien de bon. Collectivement, ce consensus social doit repartir des fondamentaux de la République pour accueillir dans de bonnes conditions et en faisant respecter les limites.

#### Qu'avez-vous à préconiser en matière de politique migratoire ?

Il faut avancer vers un principe selon lequel, en droit et en fait, tout étranger dans un délai à fixer et qui serait court, se voit, soit attribuer un droit au séjour, soit à défaut que la reconduite soit effective. Il faut cesser d'être dans des situations de non-droit, trop nombreuses aujourd'hui. Nous avons besoin de systèmes européens qui fonctionnent et qui ne condamnent pas des gens à l'errance pendant des mois avant d'accéder à la procédure d'asile. Voilà pour l'approche fondamentale. Je pense aussi aux gens qui les accompagnent, les fonctionnaires, les agents de préfecture, les travailleurs sociaux, les associations qui travaillent souvent pour rien pendant des mois. C'est un immense gâchis ! Pendant ce temps, trop de gens sont dans la rue et tout le système est bloqué avec des effets nocifs pour la société. Il est

urgent de créer une agence de l'asile qui prendrait en compte l'ensemble du parcours, comme un guichet unique placé sous une tutelle administrative, respectueuse de l'indépendance de la décision sur les demandes d'asile, élargie au ministère du logement, des affaires sociales, de la santé, des affaires étrangères... Bref un système où l'on peut accéder rapidement à la demande d'asile avec une décision rapide, respectueuse du droit et qui soit digne. De même, pourquoi ne pas construire une Ofpra européenne regroupant dans un premier temps les principaux pays d'accueil. Je pense que c'est indispensable et que c'est possible. Il faut rapidement aller vers de la reconnaissance mutuelle, dès lors qu'on aurait une pleine harmonisation du travail des agences nationales, condition de dignité, d'efficacité et d'ordre public.

**Il y a aujourd'hui plusieurs sujets sur la table qui font débat : l'aide médicale d'État (AME), les quotas d'immigration, les mineurs non accompagnés... Quelle est la bonne méthode**

#### pour aborder ces questions sans tabous ?

À propos de l'AME, j'aimerais qu'on s'interroge plutôt sur les raisons pour lesquelles 200 à 300 000 personnes sont sans-papiers, ce qui illustre une situation de non-droit. Il faut se questionner sur le fait que notre système fabrique tant de sans-papiers et

comment sortir de cette situation.

Les quotas, c'est une forme de fétichisme du chiffre. Personne n'y comprend rien. La vraie question est comment on rouvre la migration de travail parce que nos entreprises en ont besoin et le faire avec les partenaires sociaux pour ne pas peser sur les conditions de travail, les salaires des actifs ou sur le chômage dans notre pays. Enfin, nous constatons une augmentation du nombre des mineurs non accompagnés provenant pour beaucoup de pays africains, souvent suite à des violences familiales. Le système n'est pas adapté et très fragmenté entre les départements. Là encore, nous devons réinsuffler des approches nationales pour harmoniser les conditions de fonctionnement, travailler sur les origines des migrations de ces jeunes, étudier des passerelles pour leur faciliter l'accès au travail. Avec la somme d'expertises que nous avons dans ce pays, j'ai bon espoir que cela puisse se faire dans le respect du droit et la bienveillance. ●



#### Qu'est-ce que l'Ofpra ?

L'Ofpra est un établissement public administratif créé par la loi du 25 juillet 1952, en charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la Convention de New York de 1954. Son rôle est de statuer sur les demandes d'asile et d'apatridie qui lui sont soumises. Depuis 2010, l'Ofpra est placé sous la tutelle administrative et financière du ministère de l'Intérieur mais depuis 2015 il est indépendant dans l'exercice de ses missions.



# Réfugiés, migrants, exilés...

Les conflits récents (Afghanistan, Syrie, Yémen...) ont mené à d'importantes fuites de populations. D'aucuns utilisent à l'envi et indifféremment « réfugiés », « migrants », « exilés ». Mais n'est-ce pas là un raccourci sémantique épineux ?

Abraham Bengio

Dans un article publié en janvier 1943 dans *The Menorah Journal* et intitulé « We refugees », Hannah Arendt écrivait : « En premier lieu, nous n'aimons pas être appelés "réfugiés". Nous-mêmes nous désignons comme des "nouveaux arrivants" ou des "immigrés". (...) Avant que cette guerre n'éclate (...) nous soutenions être partis de notre plein gré (...) et refusions d'admettre que notre situation eût quoi que ce soit à voir avec les "prétendus problèmes juifs" (...) oui, nous avons quitté notre pays parce qu'un beau jour, y résider ne nous convenait plus ou bien pour des raisons purement économiques<sup>1</sup>. » Ce point de vue surprend le lecteur contemporain, car il prend le contrepied de la tendance actuelle : tout migrant économique tente au contraire de se faire passer pour un réfugié, afin de pouvoir demander à bénéficier du droit d'asile.

## Précisions sémantiques

Nombre d'entre nous employons indifféremment les termes de *demandeurs d'asile*, *réfugiés*,



## L'accueil, une histoire de la Licra

Au-delà de l'empathie, l'accueil des réfugiés fait partie de l'histoire de la Licra. Elle correspond à notre tradition républicaine ; il s'agit d'un devoir et non seulement de bons sentiments. Comment s'engager aux côtés des migrants ? En quoi l'engagement contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie est complémentaire et indispensable pour accueillir les migrants ? Est-ce que favoriser l'engagement pour l'accueil des migrants contribue à lutter contre le racisme et la xénophobie ? C'est pour illustrer ces questions que Vincent Faller, membre de la Licra de Strasbourg, a écrit le poème ci-contre.

*exilés, migrants* (avec les variantes *émigrés* ou *immigrants*), parfois dans la même phrase afin d'éviter une répétition. Or ces termes sont loin d'être synonymes ; ils sont en outre instables et porteurs de connotations parfois lourdes de conséquences. Voyons cela. La distinction majeure est bien sûr celle qui doit être faite entre les *réfugiés* et les *migrants*. Le *réfugié* a fui son pays d'origine parce qu'il est « persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques<sup>2</sup> » ; sa migration est dite « forcée ». Mais en droit français, le terme a pris un sens beaucoup plus strict : il est réservé à celui dont la demande d'asile a abouti ; dans l'attente, il est simplement un *demandeur d'asile* et, si sa demande est rejetée, il devient un *débouté du droit d'asile*.

## Distinctions délicates

La définition du *migrant* est beaucoup plus large : tout réfugié ou demandeur d'asile est un migrant, mais tout migrant n'est pas un réfugié. En termes de droit, le *migrant* est celui qui se déplace « pour des motifs qui ne sont pas inclus dans la définition légale de ce qu'est un réfugié » ! Sa migration est censée être volontaire : il vient généralement chercher du travail, pour suivre des études ou retrouver le reste de sa famille (regroupement familial). À première vue évidente, cette distinction est en réalité complexe et en perpétuelle évolution. Ainsi le risque de mutilation génitale féminine permet désormais d'obtenir l'asile, mais la notion de *réfugié climatique* n'est pas encore juridiquement fondée. Et n'y a-t-il pas quelque cynisme à considérer que la migration de celui

qui ne parvient pas à nourrir sa famille est volontaire et que sa vie et celle de ses enfants n'est pas menacée ? Enfin, on estimera que le terme le moins stigmatisant et le plus générique est certainement celui d'*exilé*. Il est d'ailleurs de plus en plus utilisé, précisément pour cette raison. Reste qu'il peut sembler d'un usage délicat, à cause de sa connotation littéraire : l'exilé ne vit-il pas perpétuellement dans la nostalgie de son ancienne patrie, cherchant, comme la négresse de Baudelaire<sup>3</sup>,

*Les cocotiers absents de la superbe*

*] Afrique*

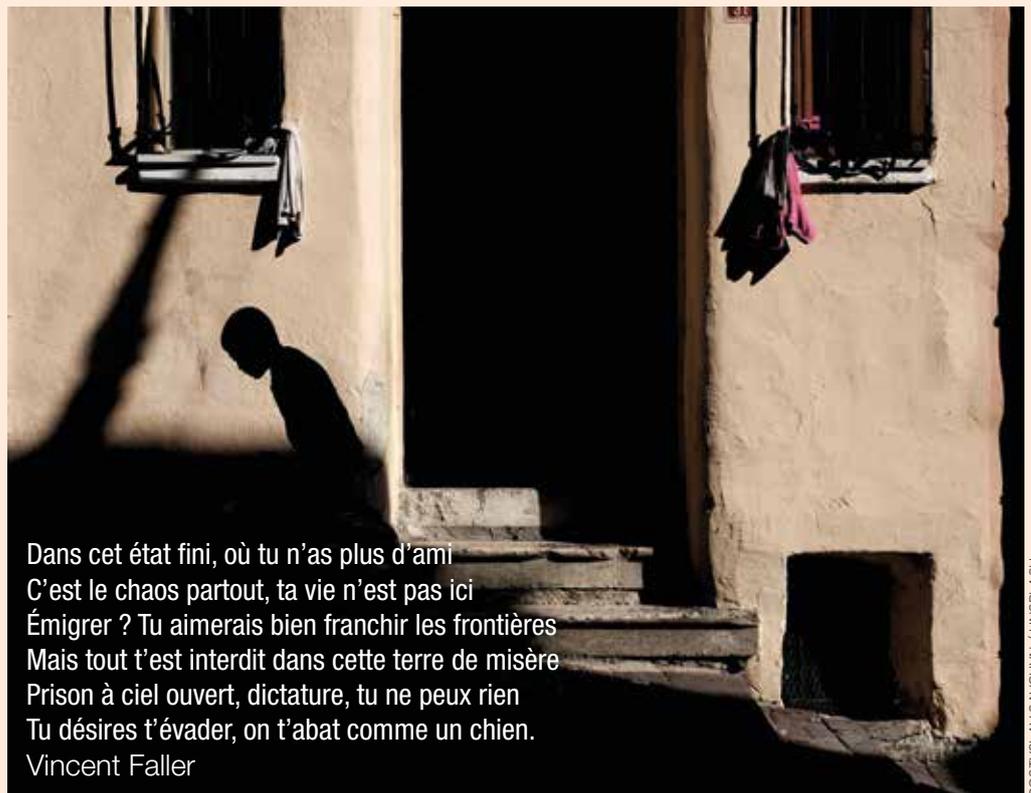
*Derrière la muraille immense du*

*] brouillard. ●*

1. *Nous autres réfugiés*, Éditions Allia, 2019.

2. Définition de la Convention de Genève de 1951.

3. Charles Baudelaire, « Le cygne », in *Les Fleurs du mal*.



Dans cet état fini, où tu n'as plus d'ami  
C'est le chaos partout, ta vie n'est pas ici  
Émigrer ? Tu aimerais bien franchir les frontières  
Mais tout t'est interdit dans cette terre de misère  
Prison à ciel ouvert, dictature, tu ne peux rien  
Tu désires t'évader, on t'abat comme un chien.  
Vincent Faller

# Déplacés climatiques : l'urgence est pour demain

Outre les menaces pesant sur l'humanité et la biodiversité, le réchauffement de la planète aura des conséquences sans précédent sur les migrations de population à l'intérieur des pays eux-mêmes. Une situation qui pose la question du statut de ces déplacés environnementaux qui, pour l'heure, est au point mort.

Alain Barbanel



BERNADO FERRERIA / PIXABAY

« **L'**aggravation des effets du changement climatique dans trois régions du monde densément peuplées pourrait pousser plus de 140 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur propre pays d'ici 2050. » Ce constat établi par la Banque mondiale, conclusion de sa dernière étude livrée en 2018, n'est pas qu'une simple alerte. Sur la base de données scientifiques et démographiques, les chercheurs estiment que l'Afrique subsaharienne, l'Asie du sud et l'Amérique latine connaîtront des vagues de migration sans précédent, sous l'effet de plusieurs facteurs : stress hydrique, mauvaises récoltes, élévation du niveau de la mer, ondes de tempête...

## Accélérer la transition énergétique

Pour l'ancienne directrice générale de la Banque mondiale, Kristalina Georgieva, ces données constituent « un avertissement » en direction des pays et des institutions de développement : « *Il est encore temps d'anticiper les conséquences du changement climatique avant qu'elles ne s'aggravent,*

*mais bientôt il sera trop tard. Les mesures que les villes prennent maintenant pour faire face à l'arrivée grandissante de migrants fuyant les zones rurales et faciliter leur accès aux études, à la formation professionnelle et à l'emploi seront payantes à long terme.* » Et d'insister : « *Il est également important d'aider les gens à faire le bon choix entre rester là où ils vivent et se déplacer pour être moins exposés aux dérèglements du climat.* » Face à l'urgence, il faut une fois de plus interpeller la communauté internationale pour se donner les moyens de réduire les gaz à effet de serre en développant les énergies alternatives et mettre en œuvre des politiques de transitions énergétiques.

## Vide juridique pour les « réfugiés » environnementaux

Autre recommandation : anticiper toutes les étapes de la migration climatique pour s'y préparer et répondre aux besoins selon les trajectoires des pays concernés. Vaste programme qui nous concerne aussi, nous européens.

◀ Les Pays-Bas vont devoir faire face à la montée des eaux.



## Le diagnostic alarmant de la Banque mondiale

Dans la dernière livraison de son rapport datant de mars 2018, la Banque mondiale pointait du doigt la réalité des conséquences des changements climatiques sur l'humanité. Avec un titre très évocateur, *Groundswell : se préparer aux migrations climatiques internes*, cette étude inédite et exhaustive est en effet consacrée au lien entre les effets du changement climatique sur les flux migratoires internes et ce, dans les trois régions du monde qui seront les plus touchées : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine. Une approche qui met en évidence les grands foyers d'émigration et d'immigration climatique, c'est-à-dire les zones vulnérables au changement climatique qui connaîtront probablement un exode de population sans précédent. Territoires urbains, périurbains et ruraux devront se préparer à accueillir ces migrants internes condamnés à rechercher des moyens de subsistance pour pouvoir s'adapter à leur nouvelle existence.

Téléchargeable sur : [www.banquemonde.org](http://www.banquemonde.org)

À terme, la montée des eaux pourrait bien engloutir les Pays-Bas, dont 60 % de la population vit en dessous du niveau de la mer, mais aussi les Balkans tout aussi menacés par la montée du Danube, et même certaines îles allemandes et plus globalement, les régions du littoral, induisant des migrations intra-communautaires sans précédent. Ce « tsunami » humain pose un autre problème, cette fois au niveau du droit international. Voilà plus de 30 ans que les Nations unies ont évoqué la réalité des réfugiés environnementaux. Mais rien n'existe concrètement dans l'arsenal juridique pour les protéger et même les reconnaître. D'où la nécessité pour Pascal Brice, ex-directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra, lire l'entretien pp. 10-11) « *d'engager une réflexion sur des normes spécifiques qui seraient distinctes et qui permettraient de voir exister des organismes européens et internationaux de protection des déplacés environnementaux. Il faut une réponse internationale comparable à la convention de Genève sur le droit d'asile qu'il faut conserver dans sa spécificité, et qui serait autre, car les déplacés environnementaux relèvent d'une logique assez différente de celle de l'asile, plus collective qu'individuelle. Le système n'est pas duplicable.* » Alors, « déplacés » ou « réfugiés », au-delà des termes et des lois, c'est une tragédie humaine qui se profile devant nous. Demain, dans quelques décennies. ●

## Les déplacés climatiques en chiffres

- Une personne par seconde dans le monde,
- 250 millions sur la planète d'ici 2050,
- Plus de 1 déplacement sur 2 est causé par des inondations.

Source : Observatoire des déplacés climatiques.

# Le retour de l'immigration choisie

Quotas de migrants : Sarkozy en rêvait, Macron l'a fait. Sauf que face à son échec et son inefficacité, l'ancien président de la République avait jeté l'éponge, l'actuel vient de la ramasser. Pourtant, opposer l'immigration choisie à celle que nous subissons semble incohérent et infondé empiriquement.

Alain Lewkowicz

C'est désormais officiel. 12 ans après la commission Mazeaud constituée par Éric Besson alors ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire dans le gouvernement « Fillon 2 », l'actuelle ministre du Travail, Muriel Pénicaud annonce la mise en place, chaque année à partir de 2021, de « quotas » ou d'« objectifs chiffrés » d'immigrés « professionnels ». L'ambition ? Permettre à la France de recruter en fonction de ses besoins et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs « en tension ». Et bien sûr, la liste des métiers serait redéfinie chaque année par arrêté, après consultation des parlementaires, « sans concurrencer la main-d'œuvre locale ». Telles sont les conclusions du groupe de parlementaires qui a planché plusieurs mois sur l'international, le droit d'asile, les droits et devoirs des immigrés, et l'intégration.

## Reprendre le contrôle

Serpent de mer ? En tout cas, le rapport de Pierre Mazeaud, qui devait étudier la possibilité d'une



PIXABAY

réforme constitutionnelle permettant d'instaurer des quotas d'immigration et les créations de juridiction unique, a été sans équivoque. Un véritable plaidoyer contre un dispositif « incapable de maîtriser les flux de l'immigration professionnelle, inefficace contre l'immigration irrégulière et impossible à mettre en place

d'un point de vue constitutionnel et conventionnel pour l'immigration familiale ». Si l'opposition dénonce un virage à droite du gouvernement, la République poursuit sa marche. N'est-ce pas Édouard Philippe qui avait estimé que « la question d'un pilotage par objectifs de l'admission au séjour » n'était pas « taboue » ? « Nous voulons reprendre le contrôle de notre politique migratoire. Le sens général de notre action, c'est la souveraineté », précisait-il. Résultat : le gouvernement préconise plus d'exigence pour l'accès aux soins pour les migrants et les demandeurs d'asile, « tout en prêtant une attention particulière aux filières économiques qui auraient des besoins en termes d'immigration ». Et comme le clamait Emmanuel

▲ Les étrangers pouvant travailler dans les secteurs en tension, comme la restauration ou le BTP, seront favorisés.

Macron dans *Valeurs Actuelles*, « il faut régler vite la question des gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME », l'Aide médicale d'État accordée aux étrangers en situation irrégulière (voir pp. 18-19). Ainsi un délai de trois mois pour pouvoir accéder à la Sécurité sociale de base a été imposé. Sans compter que désormais « davantage de contrôles devront aussi être exercés sur les bénéficiaires de l'Aide aux demandeurs d'asile (Ada) qui toucheraient indûment en même



TUMISU / PIXABAY

temps le Revenu de solidarité active (RSA) », tandis que la protection maladie passe de 12 à six mois pour les déboutés et sans-papiers. « Nous devons nous ajuster en temps réel aux besoins de nos entreprises afin de faciliter l'immigration économique légale. Nous avons décidé d'avoir des quotas ou des objectifs quantitatifs exclusivement dans le cadre de l'immigration professionnelle, pas dans le cadre du droit d'asile ou du regroupement familial. Nous ne réfléchissons pas en termes de nationalité mais en termes de compétences », insistait même Édouard Philippe.

### Discrimination selon l'origine

Chez Les Républicains, on dénonce un « enfumage » comme le disait en d'autres termes Pierre Mazeaud en juillet 2008 lors de la remise de son rapport, alors que l'extrême droite parle d'une « réponse de faibles ». Si sur le papier le projet est rationnel puisqu'il s'agit de délivrer des titres de séjour à des étrangers pour occuper des « emplois en tension » d'après une liste de métiers qui peut varier selon les territoires, dans la vraie vie, ça ne fonctionne pas. En 2018, un peu plus de 30 000 personnes en ont bénéficié. Le Canada, où l'administration octroie des visas de travail pour une durée et un métier déterminés, accueille chaque année 300 000 personnes au titre de l'immigration de travail. « On est au niveau de la goutte d'eau, et, à si faible dose, ça ne sert à rien », explique Hippolyte d'Albis, professeur à la Paris School of Economics. En effet, le nombre d'emplois en tension varie entre 200 000 et 400 000 chaque année, on est donc loin du compte. Par ailleurs, le discours de fermeté, parfois de rejet qui accompagne la politique d'accueil et d'intégration française et le fait de revoir à la baisse certains droits des immigrés n'ont aucune chance d'attirer les foules. Et les inégalités de traitements sont flagrantes : les étrangers souhaitant travailler en France sont soumis à des régimes juridiques différents selon leur nationalité. Aucun titre de séjour n'est exigé des ressortissants de certains États membres de l'Union européenne



La volonté de limiter et de choisir l'immigration est un leitmotiv mondial. Ici le mur séparant le Mexique des États-Unis.

PIKABAY

ou d'autres États membres de l'Espace économique européen, ou ressortissants suisses qui ont accès à tous les emplois hormis les emplois régaliens. Et quel que soit le qualificatif qu'on donne à l'immigration, elle a, en France toujours été dictée par des besoins économiques. Mais aujourd'hui le mot d'ordre a changé. Il s'agit désormais de favoriser l'immigration économique en sélectionnant les personnes, y compris sur la base de critères ethno-raciaux « par grande région de provenance » et en « définissant des priorités ». Un coup de canif en plein cœur de la tradition républicaine.

### Méritocratie à l'américaine

De quoi réjouir Donald Trump qui n'a cessé depuis son élection de se référer au Canada et à l'Australie comme sources d'inspiration pour réformer le système d'immigration aux États-Unis. Deux pays qui accordent davantage de poids aux travailleurs qualifiés. Le Canada est le premier pays à introduire un système de points, en 1967, pour éviter toute discrimination et récompenser les études, la maîtrise de l'anglais ou

du français et l'expérience professionnelle. Depuis 2009, l'Australie privilégie surtout les candidats disposant déjà d'une promesse d'embauche. Le Canada a suivi la tendance. « Abandonner le système actuel d'une immigration peu qualifiée et adopter à la place un système basé sur le mérite fera économiser énormément d'argent et nous permettra de nous concentrer sur les objectifs suivants : améliorer l'emploi et les salaires des Américains, renforcer la sécurité de notre pays et restaurer le respect de nos lois », déclarait le tout nouveau président américain. Emmanuel Macron n'aurait pas mieux dit. Mais pourquoi ressortir la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration chère à Nicolas Sarkozy qui substituait l'immigration choisie à l'immigration subie et qui a déjà montré toutes ses limites ? Pourquoi aller à l'encontre de ce que disent unanimement les experts, que l'impact du travail des immigrés est marginal aussi bien sur les salaires que sur les qualifications et les métiers ? Sans doute pour nous préparer au prochain débat qui opposera Emmanuel Macron à la patronne du Rassemblement national. ●



### Mots de la ministre

Selon la ministre du Travail Muriel Pénicaud, 33 000 personnes étaient concernées par l'immigration professionnelle en 2018, soit 13 % du total. « Même en période de plein emploi, il existe toujours des postes vacants », a-t-elle affirmé, rappelant qu'une entreprise sur deux dit actuellement avoir des difficultés de recrutement.

### Frontex, Ofpra et CNDA

Frontex, l'agence européenne chargée du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen va passer de 1 000 à 10 000 personnes d'ici 2027. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) se verra attribuer 200 postes supplémentaires quand la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en aura 100 de plus.

# THE POWER OF



# NE

Publicis



Leader du marketing et de la transformation digitale, Publicis Groupe est le partenaire de référence de ses clients dans leur transformation grâce à l'alchimie entre la data, la créativité et la technologie.  
[publicisgroupe.com](http://publicisgroupe.com) @PublicisGroupe

# À Paris, exilés ostracisés et chassés

Créée en janvier 2016, l'association Utopia 56 compte 12 000 adhérents présents dans six villes : Calais, Paris, Tours, Rennes, Toulouse et Lille. Julie Lavayssière est coordinatrice de l'antenne de Paris, elle évoque les réalités du terrain.

Justine Mattioli

Utopia 56 a débuté ses actions à Grande-Synthe. « Fin 2015, il y avait une jungle de 3 500 personnes dans la boue avec des maladies, raconte Julie Lavayssière. Le maire Damien Carême et MSF avaient décidé de faire quelque chose et de construire eux-mêmes un camp humanitaire avec des cabanes, un accès à l'eau potable, aux douches... Nous étions gestionnaire du centre. » Mais l'État, dans sa volonté de restreindre l'accueil et de maîtriser les initiatives locales, a repris la gestion du camp qui est finalement parti en fumée en avril 2017.

## L'accueil à Paris

La politique de l'accueil relève de l'absurde. Les décisions, les protocoles n'ont qu'un objectif, expulser l'exilé. Mais qui sont-ils ? « À Paris, les hommes à la rue sont majoritairement des hommes qui viennent d'Afghanistan, d'Éthiopie, d'Érythrée, de Somalie et du Soudan. Des pays qui normalement justifient un droit à l'asile car ce sont des pays en guerre ou avec une grande instabilité politique », explique la jeune femme. Ces hommes se retrouvent à la rue car il n'y a pas de prise en charge à leur arrivée, parce qu'ils sont « dublinés » ou encore parce qu'ils ont perdu les Conditions matérielles d'accueil (CMA). Si la question migratoire est médiatisée c'est essentiellement parce que les gens vivent dans la rue dans des conditions inhumaines et qu'à Paris, les bidonvilles ont fait leur retour. Pour les mineurs isolés, le témoignage de Julie Lavayssière est glaçant : « Ils viennent principalement d'Afrique de l'Ouest et en tant que mineurs, ils ne sont pas censés dépendre de la demande d'asile, mais ils doivent être pris en charge par l'aide à l'enfance. Or, il est difficile de prouver sa minorité. Pour restreindre la prise en charge d'un mineur, il y a un fichier biométrique par département et une



évaluation sachant qu'un mineur ne peut faire qu'une seule évaluation. À Paris 75 % des demandes de prise en charge sont rejetées. » Les évaluations sont conduites par la Croix-Rouge. L'objectif ? Démontrer que le mineur ment et le débouter. On peut donc lire des comptes rendus d'évaluation, à charge, « votre posture ou vos propos ne correspondent pas à un mineur » ou « vos propos sont incohérents du coup vous mentez vous n'êtes pas mineur »... Personne ne prend en compte les faits !

## Éthique et perspectives

Pour toutes ces raisons, Utopia 56 ne souhaite aucune récupération de la part de l'État et garde ses distances ; ce que d'autres ne font pas. « Par exemple, France Terre d'Asile travaille directement avec l'État et est financée par lui pour telle ou telle mission, comme pour la Croix-Rouge. Notre ligne rouge ce sont les subventions. Pour nous c'était une restriction de la liberté de parole, nous voulions continuer à dénoncer les dérives des politiques », assure Julie Lavayssière. Quant aux perspectives, elles sont plutôt sombres. À Paris, de vastes opérations de démantèlement des camps Porte de la Chapelle (novembre) et Aubervilliers (fin janvier) ont



PHOTOS : UTOPIA / DR

eu lieu. Que va-t-il se passer à court terme ? Pour Julie Lavayssière, « il y a une remise à zéro des campements à Paris. Après l'évacuation, la police est présente encore longtemps après pour s'assurer qu'il n'y a pas de réinstallation et en parallèle organise une chasse à l'homme pour qu'il n'y ait pas de nouveaux campements. Les exilés nouveaux arrivants ou remis à la rue sont chassés de l'endroit où ils dorment, plusieurs fois par nuit, ne peuvent accéder aux associations car ils ont peur des contrôles d'identité et les associations ne peuvent pas les repérer puisqu'ils ne sont pas installés. Ils n'ont donc aucun accès aux soins, aux vêtements, à l'information et à l'aide juridique... Il se profile une période de grande précarité jusqu'à la réinstallation d'un campement car il y en aura une ». Un pessimisme réaliste qui en dit long sur ce que vivent les associations sur le terrain... ●



## Trois missions pour l'association

Utopia 56 a trois axes d'action : la distribution de matériel pour les personnes à la rue (tente, sac de couchage, vêtement, hygiène...), informer et accompagner juridiquement les exilés et mettre en place de l'hébergement solidaire.

## Contre l'accord de Dublin

Utopia 56 milite ardemment pour que la France se retire de l'accord de Dublin. « Le premier pays où le migrant arrive est censé prendre en charge la demande d'asile. Ce sont donc très souvent la Grèce, l'Italie, l'Espagne. On responsabilise ces trois pays-là pour la totalité de l'immigration en Europe. On va à l'encontre de la volonté des gens et de la convention de Genève de l'asile. Pour autant aucun des pays signataires ne se résout à se retirer de cet accord », indique Julie Lavayssière.

## La France condamnée

Les Conditions matérielles d'accueil (CMA) portent sur l'hébergement et l'allocation pour demandeur d'asile. Elles sont gérées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Les demandeurs d'asile peuvent perdre les CMA au moindre faux pas. Julie Lavayssière raconte qu'un migrant a perdu ses CMA parce qu'il avait mangé une banane qui ne lui appartenait pas ! L'Europe a émis un jugement défavorable sur la gestion des CMA. Ni le gouvernement, ni l'Ofii n'en ont tenu compte.

SANTÉ

## Pas de supplément d'âme pour l'AME

Pour mettre fin à une immigration sanitaire attirée par la générosité de l'Aide médicale d'État, le gouvernement privilégie désormais la lutte contre les fraudes et les abus. Au risque de compliquer davantage l'accès aux soins des migrants sans-papiers et d'engorger les services hospitaliers.

Georges Dupuy

Fin septembre 2019, alors qu'elle peaufinait son projet de réforme de l'Aide médicale d'État (AME, voir ci-dessous), Agnès Buzyn, encore ministre des Solidarités et de la Santé, se serait bien passée de l'« infox » balancée par Stanislas Guerini, le patron de La République en Marche (LREM). À savoir que l'AME finançait aussi des prothèses mammaires de confort. Le fantasme de nuées de fraudeurs sans-papiers dévorant les 943 millions d'euros du budget 2019 de l'Aide quand certains Français ne peuvent pas se soigner (voir encadré), était ainsi relancé. Recadré, Guerini s'était excusé. Quelques jours après, sur Europe 1, Emmanuel Macron soulignait l'explosion de la migration sanitaire. Dans la foulée, il s'interrogeait sur le panier de soins couverts par l'AME et ses possibles excès. Un mois plus tard, le rapport commandé par le gouvernement début 2019 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'Inspection générale des finances (IGF) fournissait 224 pages d'analyses et de propositions. En premier lieu, ce texte réaffirmait que l'Aide répond à un principe éthique et humanitaire. Elle est un outil de

\*

### L'AME en bref

L'AME est ouverte à tous les étrangers en situation irrégulière résidant de façon permanente en France depuis plus de trois mois (à compter de l'expiration de leur visa pour les détenteurs) et disposant d'un plafond annuel de ressources de 8 951 euros. Son attribution pour un an par l'Assurance maladie ouvre droit à un « panier de soins » légèrement inférieur à celui du régime général et à la gratuité des soins de maladie et du forfait hospitalier.



FARFANNE / FLICKR

« Les maladies qui ne sont pas traitées rapidement peuvent empirer et accroître la charge humaine et financière des hôpitaux. »

Claude Le Pen, professeur à l'université Paris-Dauphine.

santé publique, pas un élément de politique migratoire. De plus, il ne faut pas y toucher si cela doit augmenter le renoncement des étrangers aux soins et dégrader leur état de santé.

### Chiffres faux

Une fois ces fondamentaux posés, la priorité des priorités devait être, d'après le rapport, « l'amélioration de la lutte contre les fraudes et les abus qui fragilisent l'acceptabilité politique [de l'AME]. » Une mesure jugée d'autant plus nécessaire qu'une migration sanitaire pouvait être suspectée en matière d'insuffisances rénales, de cancers, de maladies du sang ou d'accouchements. Et de citer pour preuve le

très sérieux Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) selon lequel un étranger illégal sur quatre (25,8 %) déclarait que « la santé est un motif de [sa] décision de migrer ». Petit problème : le chiffre est totalement faux ! Selon l'Irdes, la raison « santé » est avancée par seulement 10 % des illégaux interrogés. Loin derrière les raisons politiques, sociales ou économiques. Manipulation ? Lise Faron, responsable des droits sociaux à la Cimade, commente : « Dans un contexte de durcissement de l'opinion à propos des migrants, l'Élysée a, à tout le moins, profité du rapport IGAS/IGF pour envoyer un message de fermeté. »

La Droite dure, accrochée au recalibrage musclé de l'Aide, sinon à sa suppression pure et simple, a trouvé la réforme bien molle. La Gauche et les ONG déplorent, elles, un repli sur la suspicion généralisée alors qu'elles réclamaient plus d'AME. Comprenez « plus d'âme ». Par exemple, la même couverture maladie pour tous et la fin des contrôles vétilleux. « Demandez-on ses papiers à la tuberculose ? », interroge Pierre Henry, directeur général de France Terre d'Asile (FTA). L'état s'est resserré sur une population précaire, mouvante, soupçonnée et méfiante. Désormais, les soins « non urgents » feront l'objet d'une entente préalable. Mais

comment définir l'urgent et ce qui ne l'est pas ? Quand une consultation pour des troubles musculo-squelettiques peut révéler des maladies plus graves ? Quand, en hiver, dans la rue, un rhume bénin se transforme en bronchite aiguë ? Claude Le Pen, spécialiste en économie de la santé à Paris-Dauphine, explique : « Avec des gens aussi fragiles, les maladies qui ne sont pas traitées rapidement peuvent empirer et accroître la charge humaine et financière des hôpitaux et des services d'urgence. » Un risque de thrombose aggravée par le refus de certains médecins de ville de s'occuper des AME.

### Renoncement

« On ne crée pas un dispositif pour créer un dispositif, assène Paul Dourgnon, directeur de recherches à l'Irdes, mais pour que tout le monde s'en empare ! » On en est loin. Les 310 000 sans-papiers couverts par l'AME ne représenteraient que 51 % de ceux qui pourraient y avoir accès ! Hugo Si Hassen, chargé de mission « santé » à la Fédération des acteurs de la solidarité, analyse ce renoncement : « En dehors de ceux qui ont peur de la police, un grand nombre ne connaissent pas leurs droits ou sont effrayés par la complexité et la longueur des démarches auprès de l'Assurance maladie. » Érigée en politique sociale, la lutte contre les fraudes et les abus pourrait bien être contre-productive. En accroissant aux guichets la demande de justificatifs difficiles à fournir (sinon carrément impossibles, comme un relevé d'imposition !), elle se traduirait par une augmentation des sans-papiers refusés à l'AME, obligés de recourir aux services d'urgence en cas de besoins. Courteline, pas mort ! Du côté des mineurs non accompagnés (MNA), voyez Kafka ! Sur le papier, comme l'imposent les conventions internationales, ils doivent être câlinés par les pays d'accueil. Mais l'accueil coûte cher, et les deux tiers d'entre eux sont remis à la rue par les services d'aide sociale à l'enfance des départements désargentés.



De nombreux médecins refusent les patients « AME » : ceux-ci se retrouvent à l'hôpital.

JONATHAN BORBA / UNSPLASH

### « Les mineurs non accompagnés sont abandonnés entre deux mondes. »

Priscillia de Corson, chargée de plaidoyer, MSF.

Le motif ? Des menteurs, majeurs avec de faux papiers.

### Dépister et soigner les « psychotraumas »

Priscillia de Corson, chargée de plaidoyer chez Médecins sans frontières (MSF) qui les accompagne, accuse : « Les MNA sont abandonnés entre deux mondes. » Alors, pour pouvoir les soigner sans autorisation parentale, des médecins hospitaliers vont jusqu'à leur conseiller de se déclarer... majeurs et d'ouvrir un dossier AME ! Leur désespoir : des consignes commencent à être passées aux agences régionales de santé pour qu'elles soignent sans attendre un hypothétique parent. Ce flou juridique persistant peut déstabiliser les MNA les plus fragiles, confrontés, même en France, à une vie précaire et dangereuse. Pierre Henry de FTDA rappelle : « La rue n'a jamais arrangé qui que ce soit ! » D'autant que, adultes ou mineurs, la plupart des exilés souffrent de traumatismes psychologiques

accumulés au long de leurs exils. L'angle mort de l'AME. Certes, la réforme prévoit un « parcours de santé » qui traitera aussi les psychotraumas. Mais le dépistage se heurte à deux obstacles. D'une part, le cloisonnement entre services médicaux « somatiques » et « psychiatriques ». De l'autre, le manque cruel de formation psychiatrique des associations d'accueil et d'orientation, à l'exception d'une poignée d'organisations comme le Comité pour la santé des exilés (Comede) ou MSF. Mélanie Kerloc'h, responsable santé mentale chez MSF, souligne : « C'est le "comment" qui est important. Comment on repère, comment on oriente, comment on traite, sur la durée, des situations très complexes. » Agnès Buzyn vante, elle, « une politique de responsabilité qui passe par la lutte contre les fraudes et les abus, sans remettre en cause nos principes et nos valeurs. » Les humanitaires, eux, restent sceptiques sur les nouveaux remèdes miracles du « en même temps ». ●

### Vous avez dit fraudes ?

En 2018, selon l'Assemblée nationale, la fraude identifiable à l'AME, dont personne ne conteste l'existence, n'a représenté que 1 % des dépenses totales de l'Aide (904 millions d'euros), soit 9 millions d'euros. Un pourcentage comparable à la fraude au régime général de l'Assurance maladie : 1,3 % du montant des dépenses, soit 260 millions d'euros. Question : pourquoi demander aux migrants d'être plus vertueux que les autres ?

# Hébergement des réfugiés : l'organisation du désordre

Les lieux d'accueil se sont multipliés sous la pression migratoire et celle de l'Union européenne. Mais pour éviter tout « appel d'air », le dispositif est saturé.

Raphaël Roze

Les psychanalystes le savent : la double contrainte, autrement dit l'injonction consistant à viser deux objectifs contradictoires, est source de souffrance pour l'individu qui y est soumis par son entourage ou par lui-même lorsque cette contradiction est le fruit d'un conflit intérieur. Elle existe aussi à l'échelle collective : notre pays est dans cette situation névrotique s'agissant de l'accueil des étrangers n'entrant pas dans les cases habituelles du regroupement familial ou de l'inscription dans nos établissements d'enseignement supérieur. L'immigration économique étant impossible dans l'Hexagone, sauf exceptions, reste le flot des réfugiés qui finissent quasiment tous par solliciter l'asile, seul moyen de disposer d'un statut provisoire. Certains y ont droit, d'autres pas mais la demande est incontournable si l'on veut échapper à la clandestinité, espérer un logement, une prise en charge médicale, une allocation pour survivre. Or, l'État est pressé par les partis de droite comme par une majorité de citoyens d'en finir avec l'immigration dite « de masse ». Leitmotiv : « Pas d'appel d'air ! » Il faudrait éviter de



« L'immigration économique étant impossible, les réfugiés finissent par solliciter l'asile. »

NICOLAS VIGIER / WIKIMEDIA COMMONS

gratifier les réfugiés de facilités susceptibles d'attirer d'autres indésirables... En 2003, une directive européenne a contraint les États membres à offrir à tous les réfugiés des conditions de vie décentes, autrement dit un hébergement. On a donc fait deux choses en même temps : multiplier les lieux de résidence pour demandeurs

d'asile et empêcher, volontairement ou inconsciemment, que ces lieux n'ouvrent la voie à une réelle insertion. On les a partiellement déshumanisés. Les budgets ont été augmentés mais insuffisamment pour répondre aux besoins. Des milliers de ressortissants d'Afrique ou du Moyen-Orient croupissent encore dans des camps de fortune faute de places.

*Latino-Américains confrontés au même drame. Et puis il y a eu les boat-people asiatiques. Le gouvernement a décidé de prendre en charge leur accueil. Jusque-là, les organismes caritatifs s'occupaient de tout, à leur manière, de façon aléatoire et dispersée. Des hébergements ont été créés, gérés par des associations mais encadrés et financés par les pouvoirs publics. Globalement, le système a perduré. »* Des associations, près de 500 au total, ont pris en charges les réfugiés, comme la Croix-Rouge, France Horizon..., mais également une société d'économie mixte, l'Adoma (ex-Sonacotra), administrée directement sous la houlette du ministère de l'Intérieur. Le manque de crédits et de volonté politique transforme le parcours du migrant en chemin de croix. Ses premiers interlocuteurs sont les préfetures, les Plateformes associatives d'accueil des demandeurs d'asile (Pada) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) qui les répartit dans des structures d'habitation

## Des centres d'accueil de plus en plus spécialisés

Environ 150 000 étrangers sont hébergés dans des espaces collectifs en cette année 2020. Pour faire face à la pression migratoire croissante et mieux « fliquer » les demandeurs d'asile ou ceux qui sont déboutés de ce droit, on a créé depuis 2017 une série de nouvelles structures. Il existe à présent – entre autres – des Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), des Centres d'accueil et d'orientation (CAO), des Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) ou encore des Programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Pradha). Ces derniers sont installés dans d'anciens hôtels et logent principalement les « dublinés », c'est-à-dire des migrants ayant vocation à retourner dans le pays où ils ont été contrôlés en premier, en vertu d'une convention européenne adoptée dans la capitale irlandaise. Cela ne s'est pas traduit par une multiplication significative des reconduites à la frontière, rendues souvent impraticables par les réalités juridiques d'un espace aussi ouvert et démocratique que l'Union européenne.

## Les demandeurs d'asile interdits de travailler

La réalité est incontournable : il y a eu 130 000 demandeurs d'asile en 2019 contre une moyenne de 50 000 dans les années 1980. Ils sont mal traités mais... toujours plus nombreux. La décision cruciale de 1991, qui leur a interdit de travailler, les a précarisés davantage. « Le point de départ, explique Gérard Sadik, l'un des responsables de la Cimade (association de soutien aux personnes déplacées), est le coup d'État chilien de 1973. Les opposants politiques ont dû fuir la dictature d'extrême droite comme d'autres

provisoire. Ils sont orientés parallèlement vers l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui examine leur dossier. Tous ces interlocuteurs sont débordés, les standards téléphoniques saturés, les lits limités par rapport aux besoins. La rue, la débrouille dans ce qu'on appelait autrefois des bidonvilles sont souvent des passages obligés. « Une école de la folie », déplore Pierre Henry, directeur de France Terre d'Asile. Quelque 60 % des intéressés voient leur demande rejetée dans un délai de sept à huit mois. Les déboutés peuvent saisir la Cour nationale du droit d'asile, laquelle autorise un sursis de quelques mois supplémentaires mais annule seulement 15 % des refus.

#### **Aucun cours de langue française**

« Il faut insister, poursuit Gérard Sadik, sur l'extrême difficulté à renvoyer chez eux les déboutés dans un État de droit comme le

#### **« Seule une petite minorité d'étrangers en situation irrégulière ayant épuisé leurs recours est expulsée. »**

Gérard Sadik, Cimade.

*nôtre. Cela suppose des mesures policières complexes et fréquemment illusoires. Seuls des camps d'internement comme il en existait sous Vichy auraient une certaine "efficacité". Personne ne souhaite cette évolution antidémocratique au sein de l'exécutif. Pourtant, on multiplie les effets d'affichage, décrets musclés et mesures ponctuelles spectaculaires, mais la réalité est là : seule une petite minorité d'étrangers en situation irrégulière ayant épuisé leurs recours est expulsée. Les autres finissent par être régularisés après cinq années sur le territoire et/ou parce qu'ils ont fondé une famille... »* Pourtant, la logique hypocrite de la non-insertion et de la précarisation censée empêcher tout « appel d'air » se poursuit. Elle empire, même. Dans les

centres, les travailleurs sociaux ont été divisés par deux en une dizaine d'années. Aucun cours de langue française n'est assuré puisque l'objectif est le supposé départ des réfugiés. Les activités dites « occupationnelles », terminologie bureaucratique emblématique du caractère kafkaïen du système, ne sont plus subventionnées : pour le sport, les ateliers cuisine... chacun fait ce qu'il peut alors même que le travail est proscrit. Résultat : tandis que les enfants vont à l'école, les adultes s'ennuient et quand ils ne sortent pas pour telle ou telle démarche administrative fastidieuse, ils n'ont pas grand-chose à faire sinon se bagarrer (le racisme est omniprésent entre ethnies, confessions et nationalités différentes), s'alcooliser et entrer en dépression. ●



#### **Des experts suggèrent de simplifier le système**

Dans un rapport destiné au gouvernement, 11 experts ont préconisé en janvier la simplification des droits des étrangers afin de permettre la régularisation des non expulsables. Seront-ils entendus ?

#### **Interdiction de sortir !**

Depuis 2015, les étrangers hébergés en structures d'accueil, qui ne peuvent travailler et souffrent souvent de symptômes dépressifs, n'ont plus le droit de s'absenter longtemps. Au-delà de cinq jours à l'extérieur, ils sont expulsables du centre et atterrissent généralement à la rue.



Famille de réfugiés syriens vivant dans la rue à Toulouse, faute d'hébergement. Ils attendent l'instruction de leur demande d'asile.

PHOTOPOR / LA DÉPÊCHE DU MIDI / MAXPPP

RÉFUGIÉS SYRIENS À SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

## « Une vraie construction humaine »

En 2015, la commune de Saint-Jouin-Bruneval, sur la côte normande, a accueilli des réfugiés syriens. Rencontre avec François Auber, maire de la ville et Bérangère, bénévole membre du collectif Saint-Jouin.

Propos recueillis par Mireille Quivy

### DDV Comment ces réfugiés sont-ils arrivés dans votre commune ?

**François Auber :** La démarche a été longue pour parvenir à accueillir cette famille. C'était en 2015. Ils portaient tous les blessures physiques de la guerre et avaient fui en emportant leur histoire avec eux : des laïques musulmans, progressistes, qui n'avaient plus d'autre solution de survie que l'exil.

### Comment avez-vous procédé ?

On a créé un collectif d'une quarantaine de personnes. Ils ont tous partagé ce qu'ils avaient. L'important, c'était de placer l'accueil au cœur de l'aventure : logement, nourriture, soins, langue, tout était un sujet ; ça a été une vraie construction humaine. Rien à voir avec de la politique, ce sont des petits bouts d'amitié qui se sont noués au fil du temps.

### Comment les réfugiés se sont-ils intégrés ?

Un jour, l'un des fils m'a dit, « tu sais, moi, mon rêve, ce n'était pas d'être migrant... ». Aujourd'hui, il est informaticien. Toute la famille, les parents un peu moins, c'est vrai, se sont mis à apprendre le français avec une bénévole, puis à la faculté du Havre ; le collectif leur a trouvé des petits boulots, et un jour, ils sont partis.

### Un dispositif saturé en Seine-Maritime

Le dispositif d'accueil est saturé par un afflux de migrants mineurs : 20 % des 4 426 jeunes accueillis par l'aide sociale à l'enfance. C'est un coût d'environ 40 000 euros par jeune. En la matière, la législation est claire : « Tout mineur privé de son milieu familial et en situation de danger doit être accompagné, quelle que soit sa nationalité. Ce rôle revient au département. »



### Qu'est-ce qui a motivé leur départ de la commune ?

Les difficultés de transport. Être à Saint-Jouin, c'était une étape, mais les transports, le désir de continuer des études, de nouer des liens avec d'autres Syriens, ça les a conduits à partir pour Le Havre. Nous avons fait une petite fête pour leur départ. Tout le monde pleurait. De belles énergies ont été fédérées. Des gens de tous horizons ont donné, et en sont ressortis plus riches. Ça a changé quelque chose à Saint-Jouin. Bérangère y a participé. Elle, elle partageait avec les jeunes la musique, les rires, l'insouciance qui font qu'ils connectent entre eux, alors que nous, les plus vieux, on est trop sérieux !

### Bérangère, comment avez-vous vécu cette expérience ?

**Bérangère :** Je l'ai vécue et je la vis encore. Je me suis liée d'amitié avec les plus jeunes. On se voit régulièrement. Maintenant c'est des amis au même titre que mes amis de l'université.

### Vous aussi avez quitté Saint-Jouin...

J'ai fait une licence à Rouen. Pour mon mémoire, je travaille sur les politiques migratoires d'accueil. J'ai choisi de faire un service civique avant mon master car je voulais me confronter à l'expérience de terrain, créer un projet de suivi des personnes issues de l'immigration, mettre en place des ateliers gratuits, ouverts à tous, locaux et migrants. »

◀ La famille syrienne accueillie à Saint-Jouin. Ariane Doublet en a tiré un documentaire, *Les réfugiés de Saint-Jouin*.

PHOTOS : QUARK PRODUCTION / DR



### À voir

**Green Boys**, un documentaire d'Ariane Doublet, lundi 2 mars 2020, 23 heures, France 3, puis en *replay*. Synopsis : Après les multiples épreuves qu'il a traversées comme son départ en secret de la Guinée vers la France, son emprisonnement en Libye jusqu'aux passeurs armés, Alhassane se noue d'amitié avec Louka, un jeune de 13 ans, avec qui il développe une véritable complicité. Il construit avec lui une cabane, « leur espace à eux ». Plus d'informations sur : [www.cinemadureel.org/film/green-boys](http://www.cinemadureel.org/film/green-boys)

### Comment votre action est-elle reçue par les migrants ?

Très bien. Ils sont demandeurs. Ils ont besoin que des gens s'intéressent à eux, parlent avec eux, surtout les mineurs isolés. Il n'y a pas encore d'amitié, mais il y a des ponts qui se créent.

### Quel bilan tirez-vous ?

**Bérangère :** Cela m'apporte une ouverture d'esprit, une richesse culturelle aussi, mais surtout, ça remet l'humain au centre. Ça remet tout à plat. Ça m'avait déjà changée par rapport à la famille de réfugiés de Saint-Jouin. Le plus dur, c'est d'apprendre à mettre de la distance. Alors oui, on culpabilise... et on relativise ! Eux ont le sourire tous les matins, nous, on se plaint de la pluie...

**François Auber :** L'engagement de Bérangère, c'est typiquement arrivé parce que les réfugiés, c'était cette famille-là, dans ce village-là... On plante de petites graines et cela donne des personnes qui se construisent avec de belles visions. C'est eux, le monde de demain. ●

# Remettre de l'ordre dans la politique d'immigration

Le collège de praticiens du droit des étrangers, groupe constitué de 11 experts de l'immigration, a adressé le 21 janvier dernier un rapport au gouvernement et au président de la République. Ils y dénoncent une politique migratoire inefficace, contraire aux valeurs de la République, responsable de situations instables, indignes, et qui durent excessivement.

Alexandra Demarigny

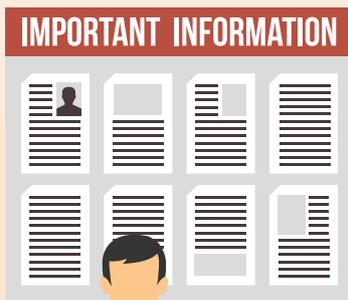
**S**elon Patrick Weil, politologue, co-rapporteur, déclare : « nous payons aujourd'hui l'absence de coopération européenne. Nous sommes l'un des pays d'Europe où la demande d'asile est la plus forte, même si c'est sans commune mesure avec ce que l'Allemagne a connu. En réaction, la politique à l'encontre des migrants s'est durcie, en paroles et en actes. Pour les dissuader de venir en France, on a abusé de pratiques portant atteinte à la dignité humaine, jugées comme telles par le Conseil d'État. On favorise aujourd'hui des situations de non-droit, dans lesquelles des personnes ne sont ni régularisées ni reconduites. C'est cette logique qu'il faut stopper et inverser. » Il y aurait au moins 300 000 demandeurs d'asile en France, et 30 000 délivrances de titres par an. Pascal Brice, ancien directeur de l'Ofpra, l'un des initiateurs du projet, ajoute : « Tout est marqué par une volonté malthusienne de dissuasion mais rien n'est prévu pour sortir d'un système qui fabrique des sans-papiers ; ça ne fait qu'ajouter au désordre. » Patrick Weil surenchérit : « Il y a un décalage de plus en plus déroutant entre les pratiques administratives et les valeurs qui fondent notre droit républicain. Je pense au respect du droit d'asile et de la vie familiale, à l'effectivité du départ de ceux qui doivent quitter le territoire, à l'accès à l'immigration de travail. Les fonctionnaires en souffrent aussi d'ailleurs. »

## Plus de régularisations et de simplifications

Les rapporteurs préconisent de régulariser davantage, en particulier les personnes non expulsables comme les parents d'enfants nés en France et scolarisés, les conjoints d'étrangers en situation régulière, les salariés en contrat. Ils proposent également de sortir la politique migratoire de la tutelle du ministère de l'Intérieur pour la rattacher à un haut-commissariat auprès du Premier ministre. Dans un but de simplification et de lisibilité, il faudrait aussi remplacer le trop grand nombre de titres existants (12 cartes temporaires, 15 cartes pluriannuelles) par cinq catégories ; inscrire dans la durée les titres de séjour (cinq ans au lieu d'un an) et rendre permanents les titres accordés pour dix ans, en limitant l'ins-truction à six mois. Enfin,

en plus des catégories d'immigration existantes – familiale, étudiante et professionnelle –, il faudrait créer un titre de séjour humanitaire pour les personnes vulnérables victimes de violences ou de traumatismes qui ne relèvent pas de l'asile. En contrepartie, et dans un souci d'équilibre, les experts souhaitent une amélioration de l'efficacité des reconduites pour ceux qui ne relèvent d'aucun titre. Rappelons qu'à l'heure actuelle seules 14 % des obligations de quitter le territoire sont exécutées. Mais l'opinion publique est-elle prête à voir ces mesures appliquées, notamment celle concernant les régularisations ? Patrick Weil répond que « même les Français les plus opposés à l'immigration sont souvent sensibles aux situations individuelles. Or, chaque régularisation

intervient au cas par cas. Et plus personne ne veut voir des gens vivre dans des campements dans des situations inhumaines, humiliantes pour eux-mêmes et pour l'ensemble de notre société. Il faut remettre de l'ordre dans la politique d'immigration quand le désordre et la désorganisation semblent devenus une politique : nous proposons que la situation de chaque migrant soit réglée en six mois soit par l'octroi d'un statut soit par le départ effectif ». ●



## À lire

Le rapport *Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République. Faire reculer les situations de non-droit*, réalisé par un collège de praticiens du droit des étrangers, a été remis le 21 janvier 2020. Il constate que notre système d'asile et d'immigration est en échec car « Il accueille, protège ou reconduit mal et l'intégration peine à se déployer ».

À retrouver sur : <https://expat-elan.fr/images/10-textes-de-lois/rapports/2020/rapport-immigration-du-21-janvier-2020.pdf>

MACROVECTOR / FREEPIK

# Idées reçues sur la migration mondiale

Les personnes installées ailleurs que dans leur pays d'origine représentent moins de 3,5 % de la population du globe. Elles sont plutôt instruites et économiquement dynamiques. Seules 14 % d'entre elles sont africaines et ont surtout élu domicile dans... d'autres pays d'Afrique.

Raphaël Roze

Le démographe François Héran, professeur au Collège de France, est passionné par les migrations depuis qu'il a découvert, à la faveur d'une thèse soutenue en 1976, que ceux qui quittaient l'Andalousie au XVIII<sup>e</sup> siècle étaient les plus jeunes et les plus instruits. Il ne s'est pas arrêté là et a mis en lumière une série de données statistiques anciennes et contemporaines contredisant les préjugés habituels sur ce sujet sensible. Il y a 40 ans comme aujourd'hui, on aborde principalement la question migratoire à travers « le prisme de la misère de masse », remarque cet expert universellement connu. Or, si

l'on s'en tient à la définition onusienne selon laquelle les immigrés sont « des personnes nées étrangères à l'étranger qui ont passé la frontière dans l'intention de s'installer dans le pays hôte pour au moins un an », ils représentent à peine 3,5 % de la population du globe, soit quelque 260 millions d'âmes. « On est loin du raz-de-marée décrit par certains. Plus de 95 % des gens ne bougent pas », commente François Héran. Le lieu commun sur les hommes pauvres du Sud fuyant vers les États riches du Nord est tout aussi trompeur car se déplacer nécessite des moyens. Les régions les plus démunies et les plus rurales d'Afrique ou d'Asie « exportent »

peu de ressortissants. Les exilés viennent plutôt des villes en développement et sont plus aisés que la moyenne de leurs voisins. Pas moins de 48 % d'entre eux sont... des femmes. Pour le démographe, la célèbre phrase de Michel Rocard – servie à toutes les sauces – sur la France qui ne saurait « accueillir toute la misère du monde » n'a donc pas grand sens. Les États-Unis restent champions de l'attractivité avec 12 millions de Mexicains sur leur sol.

Ils comptent également de très fortes diasporas : chinoise, philippine, indienne ou encore portoricaine. Le deuxième « couloir » relie le Bangladesh à l'Inde (3,3 millions d'individus sont nés dans le premier mais résident dans le second). En troisième position, les Indiens installés aux Émirats arabes unis : ils sont 2,2 millions. Les Africains, à rebours de l'opinion couramment exprimée en Europe, ne partent que marginalement vers notre continent : 75 %

---

« Le lieu commun sur les hommes pauvres du Sud fuyant vers les États riches du Nord est trompeur car se déplacer nécessite des moyens. »

---

Les États-Unis ont été et demeurent une terre d'accueil. New York, 1890.





de la migration subsaharienne, très majoritairement économique, concerne exclusivement les pays de la zone concernée. La palme revenant au 1,5 million de Burkinabais demeurant en Côte d'Ivoire. 16 % seulement de ceux qui plient bagage traversent la Méditerranée pour nos côtes.

### France, ancienne terre d'accueil

Les peuples d'Afrique, globalement, sont ni plus ni moins xénophobes que nous ne le sommes nous-mêmes. La manière dont les étrangers vivent sur ce continent varie considérablement d'un État et/ou d'une province à l'autre. Les migrants contribuent à la croissance des pays d'accueil puisqu'ils franchissent essentiellement les frontières pour échapper au chômage et trouver une activité. Ils sont souvent plus fragilisés qu'en Occident du fait de l'impuissance et de la corruption des forces de l'ordre. Les violences criminelles contre les étrangers dont l'Afrique du Sud est le théâtre régulier ressemblent à de véritables pogroms. Certains régimes encouragent les affrontements interethniques. D'autres sont particulièrement ouverts et tolérants. Ainsi, le Rwanda est considéré à l'heure actuelle comme un eldorado bienveillant et sûr. La France est une exception parmi ses voisins : une terre d'immigration depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que les autres nations européennes fournissent traditionnellement

de forts contingents d'émigrants. Elle a accueilli tour à tour des Belges, des Italiens (surtout avant 1900), des Polonais, des Espagnols au milieu du XX<sup>e</sup> siècle puis des Maghrébins dans les années 1950 et 1960. L'interdiction, datant de 1974, faite aux étrangers de s'installer ici pour travailler – sauf dérogation –, a provoqué la chute du nombre d'arrivées. Ce nombre est resté à peu près stable au cours des deux dernières décennies : 220 000 personnes, essentiellement des étudiants d'une part, des hommes et femmes accueillis au titre du regroupement familial, d'autre part, s'établissent chaque année dans l'Hexagone. Parmi elles, seules 20 000 sont des migrants pour cause humanitaire ou demandeurs d'asile, position basse dans le classement européen. Les Allemands ou les Suédois reçoivent nettement plus de persécutés, au regard de leur poids démographique, que les Français. La France n'accueille donc pas toute « la misère du monde », ni même une partie – loin de là ! –, et assez peu d'exilés menacés dans leur pays. Autres éléments édifiants quand on songe aux délires de l'extrême droite sur le « grand remplacement » et l'invasion « à sens unique » déferlant prétendument du Sud : asiatiques et européens représentaient respectivement, en 2017, 41 % et 24 % des migrants dans le monde. Seuls 14 % d'entre eux venaient d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire. Enfin, la notion

d'« appel d'air » si couramment mise en avant par les populistes est trompeuse. Les études statistiques démontrent en effet que la fermeture des frontières accroît proportionnellement le nombre d'immigrés restant là où ils sont. En diminuant le taux de retour aux pays d'origine, les restrictions à l'entrée augmentent donc paradoxalement la proportion d'immigrés au lieu de la réduire. ●

◀ Les migrants africains fuient le chômage et la pauvreté en s'installant majoritairement dans un autre pays africain car seuls 16 % des migrants traversent la Méditerranée.



### La France à la traîne

Si l'on dénombre les demandeurs d'asile par million d'habitants, les petits pays méditerranéens sont, en Europe, en première ligne : Chypre, Grèce, Malte. La France est au 11<sup>e</sup> rang. Si l'on tient compte de l'étendue de son territoire et de sa richesse nationale, notre pays est même l'un des moins « exposés » à la pression migratoire humanitaire sur le Vieux Continent. Voilà qui bat en brèche une « évidence » ressassée en boucle, y compris par le pouvoir.

### Les Émirats arabes unis en tête des pays à forte immigration

La France compte 11 à 12 % d'immigrés, loin derrière de petits États comme le Luxembourg (35 %) ou la Suisse (23 %). Les Émirats arabes unis sont le premier pays où le nombre d'étrangers est le plus fort, avec plus de 70 % d'étrangers durablement installés sur leur sol. Ces migrants vivent la plupart du temps dans des conditions difficiles.

## Les Indiens de l'étranger, première diaspora de la planète



15 à 18 millions de personnes nées en Inde vivaient à l'étranger. C'est la première diaspora au monde. Elle a été constamment alimentée depuis le Moyen Âge. Avant les Occidentaux, les Indiens rivalisaient avec les Arabes en matière de commerce mondial et dominaient les routes migratoires asiatiques. On sait par ailleurs que les Roms

sont originaires d'Inde du Nord qu'ils ont quittée autour du X<sup>e</sup> siècle pour rejoindre peu à peu l'Europe. Pendant la période coloniale, les Anglais ont remplacé à grande échelle la main-d'œuvre africaine, après l'abolition de l'esclavage, par des planteurs, mineurs et ouvriers venus du sous-continent et expédiés aux quatre coins du vaste Empire britannique – mais aussi dans certains territoires contrôlés alors par la France ou la Hollande. Depuis l'indépendance conquise par Gandhi (1947), le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, l'Australie ont offert des conditions d'installation attractives dont les Indiens anglophones, surtout issus des classes moyennes et aisées, ont largement profité. Caraïbes, Moyen-Orient, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Europe, Amérique du Nord... : les communautés indiennes se situent un peu partout sur la planète.



# 51<sup>e</sup> Convention nationale de la Licra

**Aix-en-Provence, Camp des Milles, 24 au 26 avril 2020**

Le président Mario Stasi porte le thème de la prochaine Convention : « Et si on aimait la France ! »

**C'**est devenu un sport national que de vouer la France aux gémonies et d'alimenter une entreprise d'autodestruction particulièrement dangereuse. À cet exercice, les extrémismes, d'où qu'ils viennent, excellent et mènent une offensive commune identitaire et participent au délitement de la cohésion nationale. L'extrême droite, en dépit de certaines apparences dont elle voudrait s'affubler, défend une vision nationaliste, étriquée et raciste de la France, rejetant l'universalisme des Lumières en même temps qu'elle alimente

fondements de ce que nous sommes, des défis que nous devons relever. Nous défendons une certaine idée de la France, fondée sur la devise de la République. Nous sommes un pays de liberté où il est possible de tout dire, de tout critiquer, de pratiquer ou non une religion, de manifester. Nous sommes un pays d'égalité

« Nous défendons une certaine idée de la France, fondée sur la devise de la République. »

la xénophobie et le populisme. Une partie de l'extrême gauche alimente l'idée que nous serions dans un État raciste, que le colonialisme est partout à l'œuvre et que la République est la source d'un pouvoir « blanc » patriarcal dominant certaines catégories de la population. L'islamisme enfin travaille à saper les fondements de l'indivisibilité de la Nation, à développer un contre-récit communautariste face à celui de l'universalisme et promeut le séparatisme. Tous convergent enfin dans la même direction pour affaiblir la laïcité et pour expliquer que les lois antiracistes seraient des atteintes à la liberté d'expression, qu'il existerait dans notre pays une « police de la pensée » qui empêcherait de dire certaines choses mais qui dans le même temps dénie le droit au blasphème.

Nous, militants universalistes, avons le devoir de combattre ces idéologies en revenant à la réalité de notre pays, des

où il n'existe pas de victimes désignées et où notre horizon commun est de garantir à chacun le même traitement, la même considération et les mêmes droits. Nous sommes un pays de fraternité où la nécessité de créer du « commun » est une exigence constante et vitale contre le différentialisme et l'éclatement de la société. Nous sommes un pays qui a une histoire longue et une mémoire vive que nous avons l'exigence de transmettre et d'expliquer. « La France » n'est ni un gros mot ni une cible. C'est au contraire une force pour lutter contre le développement du racisme et de l'antisémitisme, pour combattre les discriminations réelles, pour résister à la fièvre identitaire

qui, dans la rue comme sur les réseaux sociaux, s'est emparée d'une partie de notre jeunesse. C'est assurément le sens que nous voulons donner à notre 51<sup>e</sup> convention nationale : « Et si on aimait la France ! » ●

Mario Stasi,  
président de la Licra.



# « Et si on aimait la France ! »

51<sup>e</sup> Convention de la Licra, du 24 au 26 avril 2020 à Aix-en-Provence

## Le programme

### Vendredi 24 avril à Aix-en-Provence

#### 16 h à 18 heures

Visites guidées de la ville d'Aix-en-Provence – parcours culturel et patrimonial par les guides de l'Office du Tourisme.

#### 18 h 30

Réception à l'Hôtel de Ville par le maire d'Aix-en-Provence.

#### 19 heures à 20 h 30

**Conférence-débat : « Les Derniers, lanceurs d'alerte », animé par Antoine Spire.**

Rencontre avec **Sophie Nahum**, auteur des *Derniers* et **François Rachline**, auteur de *Éprouver Auschwitz*. Réflexions autour du génocide arménien, de sa reconnaissance et de sa commémoration. Dans le cadre des cérémonies nationales du 24 avril.

#### 20 h 30

Cocktail offert par la mairie d'Aix-en-Provence.



### Samedi 25 avril au Camp des Milles

**8 h 45 :** passage au PC de sécurité

**9 heures :** accueil café et visites du Mémorial par groupes de 30 personnes (1 heure de visite).

**10 h 05 :** visionnage du film *Volet réflexif* à l'Auditorium (22 mn).

**10 h 35 :** ouverture de la Convention avec la prise de parole d'**Alain Chouraqui**, **Mario Stasi** et **Magdalena Schraeder**.

#### 11 h à 13 heures :

##### Les Ateliers de la Convention

Cinq ateliers sont proposés

**1** « Et si on aimait la laïcité ! Les enjeux du combat laïque aujourd'hui » Avec **Pierre Juston** (doctorant à l'université de Toulouse) et **Denis Maillard** (auteur de *Quand la religion s'invite dans l'entreprise*), animé par **Bernard Ravet** et **Jacqueline Costa-Lascoux**.

**2** « Et si on aimait la justice ! » Comment lutter contre les discours de haine. Avec **Laëtitia Avia**, **Anton Battesti** (Facebook), **Anne-Sophie Sebban**, animé par **Gilbert Flam** et **Galina Elbaz**.

**3** Mémoire et prévention : le cas des génocides. Avec **Sophie Nahum**, animé par **François Rachline**.

**4** « Et si on aimait la raison ! » Comment lutter contre les théories du complot. Avec **Rudy Reichstadt** de *Conspiracy Watch* et **Serge Barbet** du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), animé par **Stéphane Nivet**.

**5** « Et si on aimait la culture ! » La liberté de création en danger. Avec **Robin Renucci** et **Ariane Mnouchkine** (sous réserve), animé par **Abraham Bengio**.

**13 h à 14 h 30 :** cocktail déjeunatoire.

**14 h 30 à 17 heures :** grande table ronde sur le thème « Et si on aimait la liberté ? » animée par **Alexis Lacroix**. Avec **Guillaume Lacroix** (haut fonctionnaire, PRG), **Jacqueline Costa-Lascoux** (Licra), **Jérémy Peltier** (Fondation Jean-Jaurès), **David Djaiz** (auteur de *Slow démocratie*), **Françoise Laborde** (journaliste, ancienne membre du CSA), **Laëtitia Avia** et **Philippe Val**.

**18 heures :** départ des navettes du Camp des Milles vers le centre-ville.

**20 h 30 :** dîner Républicain.

### Dimanche 26 avril au musée Granet d'Aix-en-Provence

**9 h 30 à 12 h 30 :** Assemblée générale extraordinaire :  
Rapport moral ;  
Rapport d'activité ;  
Rapport financier ;  
Compte-rendu des travaux des commissions.

**13 heures :** clôture de la Convention.

**13 à 14 h 30 :** cocktail dans la cour du musée (en cas d'intempéries : salle des mariages de la mairie).

**14 h 30 à 16 heures :** visite du musée Granet.

# Groupe de Visegrád : une « nouvelle Europe » contre les migrants

Ce cartel de régimes populistes et xénophobes réunit Hongrie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie. Son influence est croissante sur le Vieux Continent.

Raphaël Roze

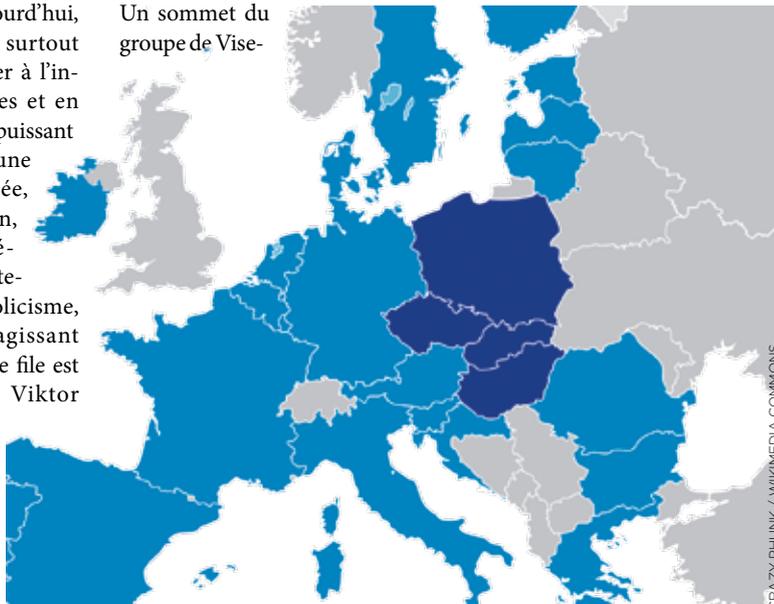
Le groupe de Visegrád trouve son origine en 1335, lorsque les rois de Bohême, Pologne et Hongrie créèrent une alliance dans cette cité hongroise contre la maison autrichienne des Habsbourg. Le pacte a été renouvelé des siècles plus tard, au début des années 1990, entre les gouvernements de Prague, Bratislava, Budapest et Varsovie, réunis symboliquement dans la même ville. Objectif premier : la coopération économique. Aujourd'hui, le groupe se distingue surtout par sa volonté d'imposer à l'intérieur de ses frontières et en Europe, au moyen d'un puissant lobbying idéologique, une vision identitaire fermée, opposée à l'immigration, homophobe, antilibérale, anti-laïque car fortement attachée au catholicisme, enfin révisionniste s'agissant de la Shoah. Son chef de file est le président hongrois Viktor Orbán, dont la dérive autoritaire inquiète à Bruxelles. En même temps, ce cartel gagne sans cesse du terrain. Il fait des émules un peu partout sur le Vieux Continent et sert de modèle aux leaders xénophobes, à commencer par Marine Le Pen en France et Matteo Salvini en Italie.

## Volte-face de Merkel ?

Le Président Macron a tenté à plusieurs reprises d'imposer des sanctions, à l'échelle de

l'UE, contre le refus des États en question d'accueillir le moindre réfugié, et une condamnation communautaire de la « lèpre nationaliste ». En vain. Chez les frontistes français, on se réjouit de cette résistance et des points diplomatiques gagnés au fil des années par les dirigeants hongrois, polonais, tchèque et slovaque. Angela Merkel elle-même a mis de l'eau dans son vin en février 2019.

Un sommet du groupe de Vis-



egrád, réuni à Bratislava, avait pour invitée la chancelière. Après des années de bras de fer sur la question migratoire – le groupe édifiant contre la volonté allemande des obstacles sécuritaires drastiques à l'afflux des exilés en provenance de Syrie ou d'Irak –,



▲ La première réunion du groupe Visegrád en 1991 avec József Antall, Václav Havel et Lech Wałęsa.

◀ Les pays membres du groupe Visegrád en bleu foncé, et en bleu l'Union européenne.

que ces pays d'Europe centrale représentent, ensemble, le principal partenaire commercial de Berlin. Ils ont également trouvé deux alliés de poids : les Autrichiens et Bavarois, gouvernés par des réactionnaires proches de l'extrême droite sur la question identitaire. « *Nous avons des mots-clefs qui nous relient : Dieu, la patrie, la famille, la sécurité, le travail, l'honneur, le bon sens, la souveraineté, la liberté* », affirmait récemment Viktor Orbán pour désigner la ligne directrice et dissidente du Visegrád au sein de l'Europe unie. Cette autre Europe est hélas possible et le fait est là : les institutions communautaires doivent composer avec le cartel, son influence est croissante et rien ne semble endiguer sérieusement la « zemmourisation » des esprits et des bulletins de vote, de Lisbonne à Bucarest – celle-là même dont rêvent Viktor Orbán et ses amis. ●

## Un nouveau mur en Europe

Le gouvernement de Budapest a érigé, en 2015, deux palissades métalliques couronnées d'une épaisse couche de barbelés, affublées de miradors high-tech avec projecteurs, caméras thermiques... Elles sont situées le long de la frontière serbe et couvrent 175 kilomètres. Un réfugié réussissant tout de même à entrer sans autorisation en Hongrie est passible de trois années de « réclusion criminelle ».

# CLAUDIA ANDUJAR

EXPOSITION 30 JANVIER-10 MAI  
**LA LUTTE YANOMAMI**

Fondation *Cartier*  
pour l'art contemporain

Exposition organisée en collaboration avec *IMS* Instituto Moreira Salles (Brésil)



261, boulevard Raspail 75014 Paris — [fondation.cartier.com](http://fondation.cartier.com)

Susã Korihana théri au bain, Catrimani, Roraima, 1972-1974. Collection de l'artiste. © Claudia Andujar.

## MAIRIE DES LILAS

**M. Daniel GUIRAUD**

*Maire*

*Vice-président de la Métropole du Grand Paris*

*Premier Vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis*

96, rue de Paris – BP 76 – 93261 Les Lilas cedex

☎ 01 43 62 82 02 – Fax : 01 72 59 83 72 – E-mail : [webmaster@ville-leslilas.fr](mailto:webmaster@ville-leslilas.fr)

## Ets **MIR-MIL**

123, rue d'Aboukir

75002 PARIS

☎ 01 44 88 22 00 - Fax : 01 44 88 22 01

e-mail : [contact@mirmil.com](mailto:contact@mirmil.com)

# Le sport, langage universel

Des associations humanitaires et des clubs sportifs ont monté des projets locaux visant à l'intégration des migrants par le sport. Une démarche utile et nécessaire mais pas sans embûches.

Mireille Quivy



Le sport permet la rencontre, le brassage social et culturel, ainsi que l'égalité sur le terrain.

KEITH JOHNSTON / PIXABAY

Les actions fortes de nombre d'associations d'aide aux migrants, la générosité de familles d'accueil, de mairies, ont permis de faire exploser le mur de silence gêné voire coupable qui a longtemps caché les affres de l'isolement de ceux qui survivent en marge d'une montagne de formulaires et de règlements. Pour mieux les intégrer, leur permettre de partager une culture nouvelle entre ici et là-bas, on a vu poindre à l'horizon des clubs de sport des projets locaux, nationaux, européens favorisant la reprise de confiance en soi au travers de la pratique sportive, et le désir de donner le meilleur de soi-même. Trois exemples parmi tant d'autres : à Cherbourg, une équipe composée pour moitié de migrants vient s'entraîner sur un terrain prêté par la mairie. À Rouen, un *boot camp* solidaire a lieu sur les quais, à l'initiative d'associations humanitaires.

À Perpignan, un réfugié éthiopien se réinvente une vie loin des conflits ethniques : devenu sportif de haut niveau, il collectionne les médailles. « *Pour nos collaborateurs aussi c'est bien, ça nous fait grandir humainement* », dit le responsable de magasin qui l'a embauché.

## Créateur de lien social

Des programmes européens tels que Erasmus+ ont vu le jour, mais la réussite des projets repose essentiellement sur la participation active des associations, collectivités locales, et municipalités. Si le sport peut permettre la rencontre, le brassage social et culturel, l'égalité sur le terrain, peut-il éviter le retour à la séparation et la ghettoïsation une fois franchie la porte des vestiaires ? Permet-il une intégration durable ? En autorisant le décroisement, il encourage la mise en œuvre des compétences, mais aussi la

mise en réseau des ressources et contacts personnels. En construisant le jeu au sein d'une équipe, c'est une autre vie qui prend forme, et tous apprennent à changer de regard, à gérer différemment préjugés et émotions. C'est alors que se manifeste la reconnaissance de la valeur personnelle, des talents qui permettent de grandir et de s'affirmer.

## Et les migrantes ?

Là, la tâche est plus rude. L'exemple de Khalida Popal, toute première femme capitaine de l'équipe féminine de football d'Afghanistan<sup>1</sup>, est révélateur du combat qu'il leur faut mener. Cible de dogmes surannés, elle a vite compris que « *jouer au football [...] est devenu une lutte pour les droits des femmes* ». Victime de menaces de mort, elle se réfugie au Danemark où elle reste enfermée pendant plus d'un an dans un camp. Lui vient alors l'idée d'organiser

des matchs de football féminin : « *Quelques heures de sport par jour pour s'évader !* », au propre comme au figuré. De même, Champions Ohne Grenzen, association allemande, réunit une formation composée de réfugiées autour de Carmen, son coach. Cependant, la vie sous pression d'une migrante, faite d'obligations vis-à-vis des enfants et/ou du conjoint, permet rarement ces quelques heures d'émancipation. Pour ce qui est des migrantes, le chemin de l'intégration sera encore bien long... Mais pour tous ces hommes et ces femmes, le premier pas, décisif, pour sortir de la torpeur de leur quotidien, c'est de se dire et se répéter, en arrivant sur le terrain de sport : « *Le moment présent m'appartient, il est juste pour moi.* » ●

1. [www.infomigrants.net/fr/post/10138/l-ex-capitaine-de-l-equipe-feminine-de-football-d-afghanistan-au-service-des-refugiés-au-danemark](http://www.infomigrants.net/fr/post/10138/l-ex-capitaine-de-l-equipe-feminine-de-football-d-afghanistan-au-service-des-refugiés-au-danemark)

## Un antisioniste est-il forcément antisémite ?

La loi Maillard a relancé le débat sur antisionisme et antisémitisme. Sont-ils les deux faces d'une même pièce ? Si certains s'en défendent bec et ongles, d'autres émettent de sérieux doutes...

Abraham Bengio

Association pluraliste, focalisée sur le combat contre le racisme et l'antisémitisme, la Licra ne prend jamais position dans les débats sur la politique israélienne. Elle ne pouvait en revanche rester indifférente aux dérives antisémites qui, de plus en plus souvent, empruntent le déguisement de l'antisionisme. C'est pourquoi – bien avant le vote de la « résolution Maillard » qui a récemment fait polémique – la Licra a longuement débattu de la fameuse question : un antisioniste est-il forcément antisémite ? Les points suivants ont fait consensus...

### Histoire

Jusqu'en 1948, être « antisioniste », c'était être hostile au projet de création d'un État juif. Attitude assez répandue dans les milieux juifs : les ultra-orthodoxes ne voulaient pas « forcer la main » de Dieu : c'est la venue du Messie qui sonnerait l'heure du « retour des dispersés » ; quant aux laïques (les *bundistes*,



### RÉSOLUTION MAILLARD

La « résolution Maillard » approuve la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, qui englobe « les manifestations de haine à l'égard de l'État d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive ».

### BUND, UN MOUVEMENT LAÏQUE

Le *Bund* est un mouvement socialiste juif créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Russie, qui milite pour l'émancipation des travailleurs juifs et pour le droit des juifs à constituer une nationalité laïque de langue yiddish. Il s'opposa au sionisme.

par exemple), ils étaient souvent d'avis que l'intégration dans les pays de résidence permettrait seule de résoudre la « question juive ». Nul antisémitisme, bien sûr, dans ces prises de position. Mais l'histoire a tranché. La belle utopie *bundiste* est partie en fumée dans les camps d'extermination et l'État d'Israël est devenu une réalité. Les mots n'ont plus le même sens et désormais, l'antisionisme est soit une maladresse sémantique, soit une forme moderne de l'antisémitisme.

### Confusion sémantique

Ceux qui confondent *antisionisme* et *critique de la politique israélienne* commettent en effet une erreur sémantique. Critiquer Israël ne fait pas de vous un antisioniste, pas plus que la critique de M. Bolsonaro n'est de l'« anti-brésilisme ». Il faut le dire avec force : la critique, même sévère, de la politique israélienne, est parfaitement légitime. Elle ne peut en aucune manière être assimilée à de l'antisémitisme, d'autant que la gauche israélienne et les juifs progressistes, partout dans le monde, ne se privent pas d'affirmer leur profond désaccord (pour dire le moins) avec la politique du gouvernement israélien<sup>1</sup>. Et tant qu'elle reconnaît le droit à l'existence d'Israël, cette critique ne relève pas non plus de l'antisionisme.

### Antisioniste(s)

Le terme « antisioniste » devrait donc aujourd'hui qualifier celui qui souhaite la destruction pure et simple de l'État d'Israël. Autant dire une deuxième Shoah, car la disparition d'Israël suppose au préalable qu'on ait « jeté les juifs à la mer ». Cet antisioniste-là – il existe, bien sûr ! – est évidemment un antisémite. Reste une dernière catégorie d'« antisionistes », dont je veux croire que nul, parmi nos lecteurs, ne



WIKIMEDIA COMMONS

contesterait la lâcheté et l'hypocrisie : je veux parler de ceux qui, pour ne pas tomber sous le coup de la loi, évitent de prononcer le mot juif dont ils remplacent soigneusement les occurrences par le mot *sioniste*, ce qui produit parfois des textes d'un ridicule achevé. Ce sont d'ailleurs les seuls moments où Dieudonné est encore drôle ; mais c'est involontairement... ●

1. Nous ne sommes cependant pas assez naïfs pour ne pas nous interroger sur les motivations réelles de ceux chez qui la haine d'Israël prend un tour obsessionnel et pour qui, parmi les 193 États membres de l'ONU, un seul serait responsable de tous les maux de la terre...

# « L'antisémitisme est le marqueur d'une société qui se défait »

Ancienne élève de l'École normale supérieure (ENS) et agrégée d'anglais, Anne-Lorraine Bujon a été directrice des programmes à l'Institut des hautes études sur la justice avant de rejoindre en 2016 la revue *Esprit* en tant que rédactrice en chef.

Propos recueillis par Alexandra Demarigny

**DDV** La revue *Esprit* a récemment publié plusieurs articles consacrés à l'antisémitisme et à sa récente recrudescence. Pourquoi vous êtes saisis du sujet et quel est le sentiment de la revue vis-à-vis de ces nouvelles formes d'antisémitisme (le traditionnel d'extrême droite, le récent d'extrême gauche, et celui, violent, des islamistes) ?

**Anne-Lorraine Bujon** : Le sujet de l'antisémitisme n'est évidemment pas nouveau à la revue *Esprit*, qui s'est penchée au fil des ans sur la triste permanence de ce phénomène et sur ses résurgences. Nos archives montrent que la réflexion sur l'antisémitisme est présente dès les années 1930, puis à nouveau dans les années 1970, lorsqu'il est réveillé par les conflits au Moyen-Orient. Aujourd'hui ce sont les nouvelles manifestations d'antisémitisme violent, voire meurtrier, dans le contexte des attentats djihadistes mais aussi, plus récemment, dans les manifestations des gilets jaunes, qui nous ont amenés à publier le texte de Michel Wieviorka « *Un nouvel antisémitisme ?* » puis

celui de Vincent Duclert, « *L'antisémitisme sans fin* ». Tous deux montrent que l'antisémitisme prospère aujourd'hui dans des milieux très différents. Aux trois courants que vous citez, Duclert ajoute l'antisémitisme des milieux religieux conservateurs qui s'opposent au mariage ou à la procréation médicalement assistée (PMA) pour tous, et un antisémitisme populaire, nourri de la colère actuelle contre les élites, qui a vu des gilets jaunes assim-

« Le combat contre le racisme et l'antisémitisme doit être d'être mené au nom de valeurs universelles. »

ler Emmanuel Macron au capitalisme financier international en reprenant les pires stéréotypes des années 1930. C'est un halo de courants que tout sépare sur le plan des valeurs et des repères idéologiques, mais qui tendent pourtant à s'agréger. L'antisémitisme, comme le rappelle Vincent Duclert, est le marqueur d'une société qui se défait. Toutes les passions identitaires s'exacerbent, et le risque de violence monte contre différentes communautés. Aux États-Unis, en libérant une parole xénophobe et raciste, le président Trump et ses partisans ont ouvert la voie à l'expression de toutes sortes de haines et de ressentiments. Que les mêmes phénomènes s'observent dans des pays où la sociologie et l'histoire politique sont aussi différentes

◀ Manifestante comparant le sionisme au nazisme lors d'une manifestation à Seattle.

doit nous appeler à les analyser avec précision et nuance.

**Vous avez publié un article de Michael Walzer sur antisionisme et antisémitisme. Que pensez-vous de l'adoption de la résolution de Sylvain Maillard qui, aux yeux de certains, crée un amalgame entre l'antisémitisme et l'antisionisme ?**

Michael Walzer appelle à distinguer l'antisémitisme, que l'on peut définir comme l'hostilité viscérale à tout ce qui est juif ; la critique des politiques de l'État d'Israël (dont il précise qu'elle est légitime et nécessaire) ; et enfin l'antisionisme au sens propre, qui refuse à l'État d'Israël le droit d'exister. Walzer estime ce discours critiquable en lui-même, mais il propose d'abord de le combattre sur le plan des idées, et non par la voie législative ou judiciaire. La résolution Maillard consiste surtout à entériner une nouvelle définition, controversée, de l'antisémitisme ; elle me paraît inutile car elle n'ajoute rien aux dispositions de notre code pénal et peut aussi être source de confusions et de divisions contre-productives. Sur le plan conceptuel, elle entretient des amalgames plus qu'elle n'aide à reconnaître et à combattre les différentes idées qui convergent dans le halo décrit ci-dessus : l'antisionisme peut se nourrir de l'antisémitisme, et vice versa, mais il s'agit malgré tout de systèmes de pensée distincts. Sur le plan politique, on constate malheureusement que les déclarations d'indignation publique restent largement sans effet sur les affects racistes. Il me semble important que le combat contre le racisme et l'antisémitisme continue d'être mené au nom de valeurs universelles. ●



## À LIRE

Le dernier numéro de la revue *Esprit* s'intéresse aux multiples visages de l'universalisme. *Esprit*, numéro de janvier/février 2020, 22 euros (format papier) ou 12,99 euros (format numérique). Disponible sur [www.esprit.presse.fr](http://www.esprit.presse.fr)

## « COMPRENDRE LE MONDE QUI VIENT »

Revue mensuelle indépendante fondée en 1932 par Emmanuel Mounier, *Esprit* est une revue d'idées engagée dans son temps. Généraliste et soucieuse de l'intérêt général, elle se consacre à décrypter les évolutions de la politique, de la société et de la culture, en France et dans le monde.



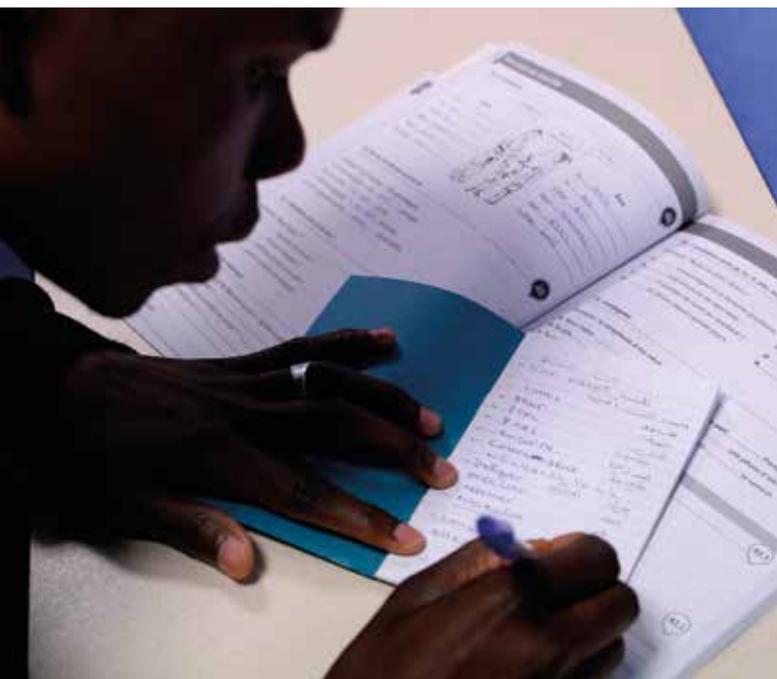
WIKIMEDIA COMMONS

SOUTIEN AUX MIGRANTS

## « Agir concrètement, localement et humainement »

Josianne Gabry a sillonné l'Hexagone pour y rencontrer des Français révoltés par le sort des exilés et qui s'engagent à leurs côtés pour reconstruire ces vies blessées.

Propos recueillis par Isabelle Kersimon



« Tous les collectifs se sont constitués pour pallier les insuffisances de l'État. »

**DDV** Ces bénévoles travaillent-ils avec les grandes associations dédiées ?

**Josianne Gabry** : Non, parce qu'elles interviennent chacune dans un domaine particulier : fourniture de repas, soins médicaux, aide juridique. Eux se regroupent au sein de collectifs pour apporter leur soutien dans

tous les domaines. En plus de l'aide administrative, de l'hébergement et des cours de français qui sont leurs domaines principaux d'intervention, ils sont très attentifs à leur bien-être physique et moral.

**Concrètement, comment font-ils ?**

Agir concrètement, localement, humainement, sont les motivations qui reviennent souvent. À Forcalquier, un bénévole qui avait remarqué qu'une dame éthiopienne aimait beaucoup la musique de son pays lui en a offert une compilation pour Noël. Pour une enseignante qui a bâti un programme culturel en plus des cours de français, ce ne sont pas des migrants et des exilés qu'elle emmène au musée ou

◀ Cours de français à des migrants à Cancale.

PHOTOPQR/QUEST FRANCE

à des concerts, mais « les gars », parce qu'il s'agit toujours de relations de personne à personne.

**Ces relations cessent-elles à l'obtention des papiers ?**

Souvent, des relations très fortes se sont nouées. Elles durent parfois, puis quelquefois se défont. Mais souvent, même après l'obtention des papiers, les bénévoles aident les exilés à chercher du travail, les accompagnent pour les présenter à d'éventuels employeurs, les invitent lors de réunions de famille, bref continuent à les entourer de leur attention.

**Dans ce cas, quel est leur rapport à la loi ?**

Tous les collectifs se sont constitués pour pallier les insuffisances de l'État, et donc pour appliquer la loi qui veut que les demandeurs d'asile soient hébergés et accompagnés pendant toute la procédure de demande d'asile. Certains décident d'accompagner les exilés uniquement pendant le temps de cette procédure. D'autres font un autre choix. Ce sont en général les bénévoles animés par leur foi religieuse qui obéissent aux lois « non écrites mais immuables », à leurs yeux plus importantes que la loi du moment. L'un d'eux, qui a hébergé des personnes finalement déboutées du droit d'asile, nous a dit : « Quand quelqu'un est chez moi, papiers ou non, je ne le mets pas à la porte. » Un autre, pasteur, héberge trois Arméniens déboutés depuis près de quatre ans. Il dit qu'ils peuvent rester chez lui jusqu'à sa mort.



À LIRE

*La fraternité n'est pas qu'un mot au fronton des mairies. Paroles de ceux qui accueillent*, Martine Blanchard et Josianne Gabry, Éditions du Croquant, 2019, 200 p., 12 euros.

À TRÉMINIS, INTÉGRATION RÉUSSIE

À Tréminis, un village de 180 habitants dans le Trièves en Isère, la mairie a logé un couple syrien et ses deux enfants, dans un appartement vacant depuis des années. Grâce à eux, l'école a pu rester ouverte.

**Que change leur engagement dans leur vie ?**

Ils parlent souvent de la joie qu'ils éprouvent d'avoir fait des rencontres. Beaucoup évoquent le plaisir de travailler en commun. Ils disent aussi l'intensité des rapports humains qu'ils vivent avec les exilés. Ils racontent comment ils se documentent sur la politique, la géographie, l'histoire des pays des exilés. L'énergie et la créativité dont ils font preuve dans ces activités et relations inédites pour certains leur donnent le sentiment de vivre une expérience humaine exceptionnelle. ●

# Un rapport contre l'habitat indigne

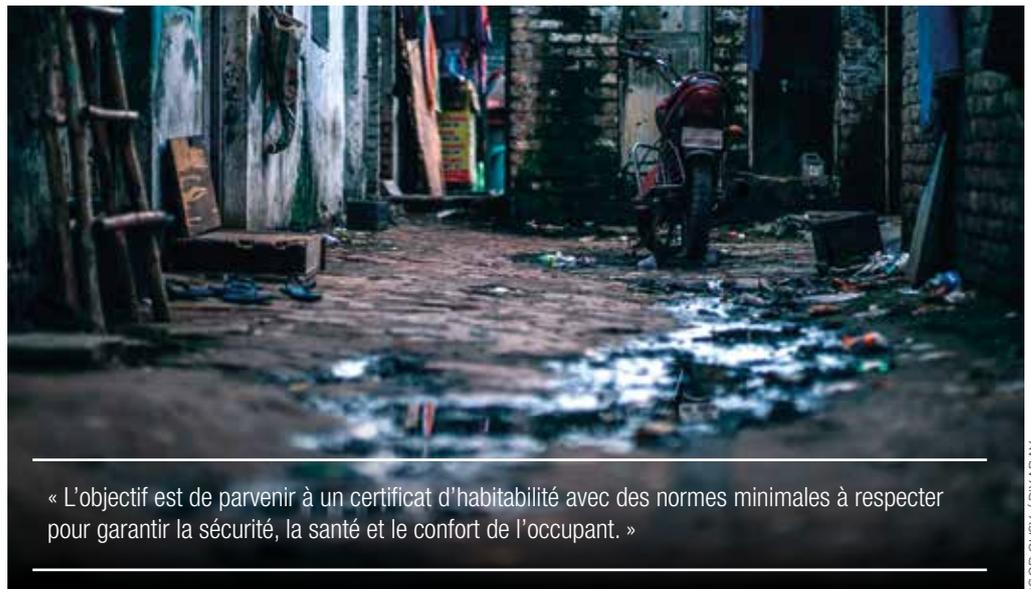
Si de nombreuses lois existent pour protéger les plus démunis contre les marchands de sommeil et le logement indigne, insalubre, indécent voire dangereux, elles sont complexes, disséminées entre plusieurs codes, mal connues et difficiles à appliquer.

Alexandra Demarigny

« **H**abitats indignes, marchands de sommeil : ça suffit ! » c'est le cri de colère lancé par Guillaume Vuilletet, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Val-d'Oise. Il vient de remettre au Premier ministre un rapport pour mieux lutter contre ce fléau qui touche les plus fragiles. L'arsenal juridique contre les marchands de sommeil, récemment renforcé par la loi portant sur l'Évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN), prévoit de confisquer leurs biens, de leur interdire tout achat immobilier pendant dix ans, de les fiscaliser sur la base d'une présomption de revenus comme en matière de trafic de drogue, et d'obliger les syndicats à les dénoncer au procureur. Mais la complexité décourageante des procédures est un outil entre les mains de propriétaires malintentionnés pour déjouer les procédures et gagner dans les prétoires face à des administrations démunies. Il faut par conséquent mettre en place les moyens d'appliquer la loi au plus vite.

## Entre 420 000 et 600 000 habitats indignes

Rappelons que l'État recensait 420 000 logements potentiellement indignes, la fondation Abbé Pierre 600 000, lors de l'adoption de la loi ELAN en octobre 2018, l'enjeu est donc majeur. Mais de quoi parle-t-on ? La définition même d'habitat indigne est complexe ; le député propose d'entrée de jeu de mieux



« L'objectif est de parvenir à un certificat d'habitabilité avec des normes minimales à respecter pour garantir la sécurité, la santé et le confort de l'occupant. »

définir ce que l'on veut cibler, et de mettre fin à la multiplicité des notions liées aux logements, tour à tour « indignes », « indécents », « insalubres », « impropres » ou « en péril », qui paralysent l'action publique, pour renverser la logique et proposer une définition unique et claire du « logement habitable ». L'objectif est de parvenir à un certificat d'habitabilité basé sur la notion d'habitabilité durable avec des normes minimales à respecter pour garantir la sécurité, la santé et le confort de l'occupant, regroupées dans un référentiel national unique, un peu à l'image du contrôle technique pour les automobiles. Guillaume Vuilletet appelle pour cela à sortir d'une vision hygiéniste et sectorielle au profit d'une approche globale de la santé et

du bâtiment. Il préconise de ne plus cloisonner sécurité et santé de l'occupant et de prendre conscience, par exemple, de l'impact d'une fragilisation du bâti sur la santé psychique de ses habitants.

## Diagnostic logement

Il faut donc, à partir du référentiel national, créer un outil/modèle de diagnostic du logement permettant d'évaluer l'habitabilité ; ce document technique sera nécessaire pour obtenir un permis de

louer ou pour vendre un logement. Il propose aussi de simplifier les procédures en créant une police unique « habitabilité et sécurité des bâtiments », de renforcer le droit des occupants, d'élargir le champ des sanctions, et en parallèle de donner aux propriétaires les moyens de faire des travaux en systématisant l'offre d'accompagnement et en renforçant les financements, y compris ceux à l'accession. Le rapport conseille également d'agir sur l'offre de logement et d'hébergement, en déplaçant la part de réservation de logements aux personnes mal logées et de programmer une offre d'hébergement pour les migrants en lien avec l'Union européenne et les organisations humanitaires. C'est dans ce cadre que les propositions de ce rapport seront expertisées et serviront à étayer les travaux interministériels qui aboutiront à la rédaction de l'ordonnance prévue par l'article 198 de la loi ELAN permettant de simplifier drastiquement ces procédures. Cette ordonnance est attendue avant fin mai 2020. ●

## La loi ELAN pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

L'article 198 spécifie que « le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances (...) toute mesure relevant du domaine de la loi destinée à améliorer et renforcer la lutte contre l'habitat indigne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (...) ».

## ISLAMISME

### Qui est le seigneur des quartiers ?

Le réalisateur français Ladj Ly a sorti un premier long métrage en 2019, *Les Misérables*. Ce film fait écho aux ouvrages récents publiés sur l'islam politique et sur l'état des banlieues françaises. Plongée dans la misère des quartiers en proie à l'islam politique.

Alexandra Demarigny

Une gifle. Un malaise grandissant, puis abyssal. Pourquoi le film *Les Misérables* nous plonge-t-il dans cet état de stupéfaction et d'angoisse ? Pas parce qu'on est plongé dans l'univers, pudiquement nommé, des « quartiers », qu'on connaît. Pas parce que la violence y est déchaînée, palpable et exposée. Pas même parce que les acteurs de cette violence sont des enfants et des adolescents déchirés par un communautarisme qui ronge, fil à fil, l'écheveau des valeurs universalistes que la République a mis si longtemps à tricoter. Pas non plus parce qu'on suit un policier faussement naïf, plongé soudainement dans ce monde aux codes faciles à comprendre mais difficiles à admettre.

#### Banlieues reléguées

Non, la gifle ce n'est même pas le diagnostic porté par Ladj Ly sur les banlieues, c'est son pronostic qui nous déstabilise : suspendus dans ce monde si proche et pourtant si éloigné, les habitants de Montfermeil n'ont, dans ce film, qu'une bouée pour espérer tirer leurs enfants de l'eau croupie, et cette bouée s'appelle l'islamisme. Quelle vienne des salafistes ou des Frères musulmans, elle semble la seule en mesure d'éviter la noyade dans la drogue, les trafics, la violence, la haine de l'autre, la perte

de repères, le chômage, la perte. Ni les autorités, ni la police, ni les éducateurs, ni les « grands frères » envoyés par la municipalité, ni même les dealers-caïds n'ont la moindre autorité sur ces jeunes. En revanche, le sage de la cité, probablement salafiste, est le juge de toutes les affaires. Tous, y compris la police, se tournent vers lui au moindre problème. Et les Frères musulmans recueillent les gosses en perdition et les attirent à la sortie de l'école, sans distinction d'origine ni de religion : « tu viendras à la mosquée tout à l'heure, il y aura des gâteaux et des boissons. » Ce sont les seuls qui les tiennent, leur offrant une forme de refuge, mais aussi un écosystème terreau de radicalisation. Avant d'en faire des djihadistes ?

#### L'islamisme, bouée de sauvetage

Bernard Rougier (voir ci-dessous) décrit ces enclaves où s'installent les islamistes pour prêcher et évangéliser, tout comme Hugo Micheron qui explique : « *Le djihadisme, c'est un territoire travaillé par des acteurs qui mettent en place une machine à prédication, qui a pour objectif d'étendre le réseau de sympathisants, de mailler et d'élargir le territoire.* » Les misérables de Montfermeil illustrent parfaitement les paroles d'Hugo Micheron : « On



Les banlieues sont des enclaves où s'installent les islamistes pour prêcher et évangéliser.

se rend compte que ces territoires ont été identifiés par des militants djihadistes, ils ont choisi des zones favorables à leurs thèses. Les djihadistes ont assez peu de capacités d'action seuls, ils agissent sur des territoires où sont déjà présentes d'autres formes d'islamisme : les Frères musulmans, les tablighis<sup>1</sup> et les salafistes. Les djihadistes que j'ai rencontrés en prison sont très clairs sur ce point, ils ont une cartographie en tête et savent ajuster leur discours en fonction de l'environnement religieux dans lequel ils évoluent. »

Ladj Ly est un enfant de Montfermeil, qui sait de quoi il parle. À nous de l'écouter, et d'écouter les chercheurs qui se penchent sur la question. Victor Hugo, cité à la fin du film, nous rappelle nos responsabilités et notre devoir de sauver les enfants de la République avant que d'autres ne le fassent, contre la République : « *Il n'y a ni mauvaises herbes ni mauvais hommes, Il n'y a que de mauvais cultivateurs.* » ●

1. Le *tabligh* est un mouvement transnational de prédication de masse, né en Inde en 1927, qui prône notamment une interprétation littérale du Coran. Sa propagande vise une islamisation « par le bas », partant d'une population déshéritée.

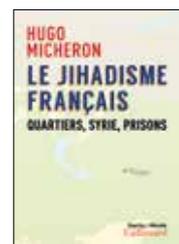


#### À LIRE



#### Les Territoires conquis de l'islamisme

ouvrage collectif sous la direction de Bernard Rougier, Éditions Puf, 353 p., 23 euros.



#### Le Jihadisme français. Quartiers, Syrie, prisons

Hugo Micheron, préface de Gilles Kepel, Gallimard, 405 p., 22 euros.

#### L'analyse de Bernard Rougier

« L'idée est de faire fonctionner une machine de prédication qu'est la mosquée, par l'écosystème qui fonctionne autour de la salle de sport, la sandwicherie halal (...) et qui va diffuser des conceptions le plus souvent en rupture par rapport à la société française, avec l'idée qu'elle est mécréante, qu'il faut se dégager de ses influences. Cette logique d'entre-soi est entretenue à travers différents réseaux religieux qui peuvent être en concurrence entre eux (...) mais savent être solidaires quand il s'agit de dénoncer la laïcité, décrite comme une machine de guerre contre l'islam. »

# Un collectif d'universitaires et chercheurs contre le racisme

Créé en mars 2016 et soutenu par la Licra, Vigilance Universités (V.U.) est un réseau universitaire composé d'enseignants du supérieur et de chercheurs qui défend la laïcité et qui lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le communautarisme... Une veille qui s'avère plus que nécessaire.

Gilles Denis

Le réseau a été créé suite à deux événements d'importance : la présentation en 2013 d'une pièce antisémite à l'université de La Rochelle<sup>1</sup> (DDV n°646) et les atteintes à la laïcité à l'IUT de Saint-Denis<sup>2</sup> en 2014.

## Des actions<sup>3</sup> ciblées...

Le réseau s'exprime régulièrement pour dénoncer l'idéologie indigéniste et les diverses tentatives d'empêchements qui y sont liées. Par exemple, les dégradations avec tags antisémites et négationnistes de locaux d'associations étudiantes juives, les ateliers non mixtes notamment du syndicat Sud, les propos et comportements racistes notamment contre des étudiants noirs en Lorraine, etc. Plusieurs membres de V.U. se sont fendus de tribunes dans la presse pour alerter et ont signalé des cas au service juridique de la Licra. En juillet 2018 le collectif fut invité au festival d'Avignon dans le cadre des « Afters du Théâtre



La représentation des *Suppliants* d'Eschyle a été bloquée en mars 2019 à la Sorbonne.

PIERRE METWIER / FLICKR

K » pour son action à l'université, au côté d'Ariane Mnouchkine pour le monde des arts, de *Charlie Hebdo* pour celui des médias, des Femen pour le féminisme, de la Licra pour la lutte plus générale contre le racisme et l'antisémitisme, etc. Il s'agissait de faire front contre les tentatives de censurer la lettre de Charb et les flots de haine déversés suite à sa programmation.

En mars dernier, V.U. apportait son soutien à la pièce d'Eschyle à la Sorbonne empêchée par des étudiants, par un texte dans *Libération* remarqué et signé par près de 300 universitaires et chercheurs et 700 autres personnes. En octobre 2019, V.U. dénonçait les annulations des conférences de Sylviane Agacinski à l'université de Bordeaux-Montaigne et de Mohamed Sifaoui à la Sorbonne. Suite à cela, plusieurs de ses membres s'exprimaient dans *Le Monde* pour la défense de la liberté académique, et mettre un terme aux empêchements de conférences, séminaires, etc., en interpellant les présidents d'université. La Conférence des présidents d'université (CPU) leur a répondu favorablement par un communiqué. Le même mois, le réseau se prononçait, dans le *Nouvel Obs*, sur la vigilance face à la radicalisation à l'université,

et apportait en novembre son soutien à l'universitaire Benjamin Stora contre l'attaque dont il était l'objet de la part de *Valeurs Actuelles*.

## ... à la nécessité de sensibiliser

V.U. a organisé une journée interne le 28 septembre 2019 pour établir un état des lieux et définir des modalités d'action à l'université. Il n'a évidemment pas vocation à décider des bons et mauvais concepts académiques, des bonnes et mauvaises écoles conceptuelles ou disciplines scientifiques. Il s'agit pour lui de défendre la liberté académique, de dénoncer d'une part le danger du militantisme indigéniste et raciste qui porte en lui l'atteinte à laïcité, une vision raciste des rapports humains et une certaine connivence avec l'islamisme, et d'autre part la progression de l'extrême droite porteuse de racisme et d'une autre forme d'atteinte à la laïcité. Ce combat commun se mène donc sur plusieurs fronts qui malgré leurs oppositions radicales, se nourrissent les uns des autres. Le danger fasciste a tant et tant été évoqué en France, depuis des décennies, que cette crainte semble s'émousser, au moment même où il devient



## POUR ALLER PLUS LOIN

<https://vigilanceuniversites.wordpress.com/>

## LA PIÈCE ANTISÉMITTE

En 2013, une pièce de théâtre antisémite co-écrite et jouée par des étudiants de l'université de La Rochelle avait mobilisé la Licra aux côtés d'un professeur de cette même université, Michel Goldberg. Ce dernier avait émis des critiques et subi des menaces et attaques antisémites. Il a publié un ouvrage en 2014 sur cette affaire : *L'antisémitisme en toute liberté*, Éditions du Bord de l'Eau, 194 p., 19,80 euros.

une réalité. De même il y a danger à minimiser les progrès de l'emprise islamique et de l'indigénisme par crainte de favoriser inconsciemment le racisme anti-maghrébin ou anti-africain. Les actions de V.U. ont été, jusqu'à présent essentiellement de dénoncer, par des tribunes dans la presse, des lettres à des présidences d'établissements, au ministre, par des signalements, ce qu'il veut continuer de faire. V.U. veut cependant se donner l'ambition désormais d'aller plus loin, d'abord par une présence locale quotidienne dans les établissements. ●

1. <https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/une-pièce-aux-relents-antisemites-agite-la-fac-de-la-rochelle-1932/>  
2. [www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/le-directeur-de-l-iut-de-saint-denis-vise-par-des-menaces-de-mort-a-caractere-islamiste-7772111328](http://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/le-directeur-de-l-iut-de-saint-denis-vise-par-des-menaces-de-mort-a-caractere-islamiste-7772111328)  
3. <https://vigilanceuniversites.wordpress.com/accueil/actions-passees/>

## Le V.U.

Vigilance Universités (V.U.) est composé de 160 enseignants du supérieur ou chercheurs luttant contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, pour la laïcité, et présents dans une cinquantaine d'établissements. Des membres de la Licra en font partie dont Maria Giuseppina Bruna, déléguée exécutive pour l'enseignement supérieur, et Gilles Denis, fondateur-animateur de V.U. Ils sont par ailleurs membres du Conseil fédéral.

# Cachez ce sein que je ne saurais voir...

*J'accuse* de Roman Polanski a relancé les débats passionnés sur l'amalgame entre l'artiste et son œuvre. Doit-on brûler les créations quand leur auteur a commis des actes répréhensibles ? Est-ce au tribunal des tweets d'en juger ? Ce serait faire peu de cas de l'État de droit et de la justice.

Alain Barbanel

« **P**olanski n'est que le reflet de la société sexiste dans laquelle nous vivons, où ces situations sont légion. C'est bien pour cela que les appels au boycott sont pleinement légitimes, parce qu'ils répondent politiquement à un problème politique emblématique du sexisme lui-même : l'impunité des hommes qui violent. Artiste veut dire ici pouvoir et c'est bien l'homme, et non l'œuvre, qui en profite. » Oubliez le style et les raccourcis ! L'extrait de ce blog, publié par l'accusateur public Médiapart interdit tout point de vue contradictoire. Évidemment Polanski a été poursuivi par les tribunaux américains et il est certainement coupable. Cinq victimes ont porté plainte depuis. Mais doit-on de ce fait clouer son œuvre au pilori ? Accusé Polanski, arrêtez de créer ! À en croire Médiapart, et plus largement le tribunal des tweets, le réalisateur « violeur » manipulerait aussi Dreyfus pour, poursuit le site d'informations en ligne, se « comparer, dans une certaine mesure, avec le harcèlement dont il aurait été victime de manière injuste ». Ou quand le délire de l'interprétation sur fond de complotisme devient paranoïa. Deux hommes, deux complices... tiens, tiens, Dreyfus serait-il vraiment innocent ? Tant qu'on y est dans la surenchère, on peut douter de tout quand l'opinion l'emporte sur les faits. Le révisionnisme n'est jamais loin ! Mais ne cédon pas nous non plus à la paranoïa.

## Autre temps, autre mœurs...

Plus proche de nous, dans « l'affaire » Matzneff, le lynchage n'a pas faibli non plus. Avec pour point de départ un livre de témoignage qui dévoile ce que tout le monde savait déjà, à savoir les pratiques pédophiles de l'auteur



DAVID MARK / PIXABAY

« Si la morale publique devient raison, boycottons aussi *Carmen* et son féminicide. »

décrites par le menu dans ses écrits. Le multi-primé, y compris par l'Académie française et le Renaudot, n'est donc pas tombé par la justice mais sur la confession d'une ancienne victime. Le cas de Gabriel Matzneff est révélateur à plus d'un titre. Pendant des décennies, l'écrivain mondain avait séduit le tout Paris, Gallimard en premier, et même ses pratiques illicites étaient gage d'un certain dandysme décalé, voire d'un voyeurisme amusé à peine voilé. Qu'à fait la police ?

Seulement voilà, autres temps, autres mœurs. Et c'est tant mieux quand il s'agit de faire la promotion d'attitudes répréhensibles sans être inquiet pour amuser la galerie. Les langues qui se délient ont du bon à condition qu'elles ne deviennent pas fourchues ! Sans oser comparer les deux auteurs en matière de talent, venons-en aux faits. Rappelons que les pamphlets antisémites de Céline sont interdits, même s'ils se vendent très bien sur Internet, ce qui n'empêche pas de saluer l'immense

« La règle doit rester la loi : quand un artiste utilise sa création pour promouvoir ce que la loi juge répréhensible, c'est à la justice de trancher.

talent de l'auteur de *Voyage au bout de la nuit* et de *Mort à crédit*. Si la même règle s'était imposée à Matzneff, il y a belle lurette que bon nombre de ses romans ne seraient plus en librairie. Dans ce brouhaha permanent où le dernier qui parle a raison, et pour ne pas brûler avec le bucher, les admirateurs d'hier deviennent, sous couvert de repentance, les bourreaux d'aujourd'hui. « *Par donnez notre complaisance, on ne savait pas que c'était aussi grave !* »

## S'en remettre à la loi !

Ne sont-ils pas moins responsables ceux qui ont tenu le glaive sans porter les coups ? Il y a décidément dans notre société beaucoup trop de « passions tristes », comme l'écrivait Spinoza, et d'hypocrisie, qui finissent par faire exploser les repères et le bon sens. Juger la création artistique au faciès sur la base d'une police de la pensée pré-établie rappelle des heures bien sombres. Et si l'on s'en remettait à la raison et à l'État de droit pour calmer les esprits et éviter de nouveaux autodafés d'œuvres provenant d'auteurs présumés sulfureux ? « *Si l'on commence à regarder à l'aune des auteurs nos bibliothèques, nos discothèques, nos musées et nos films, on est bon pour tout jeter ! Avec des télescopes de critères qui sont contemporains qui ne sont pas les mêmes que la vie des auteurs, on porte des jugements moraux, qui ne sont pas uniquement juridiques et qui en plus sont très subjectifs. Faut-il condamner leurs œuvres parce qu'ils sont sexistes, fumeurs,*



▲ Louis-Ferdinand Céline par Henri Manuel, photographie publiée dans *Regards* en mai 1936. Céline est un auteur français antisémite.

*mauvais pères, alcooliques, aux mœurs improbables ? Qui met le curseur ? Quels critères faut-il fixer ? C'est un grand bazar !* » Emmanuel Pierrat est avocat, spécialisé dans le droit de la culture et les affaires de censure. Il a notamment écrit sur la question un essai (lire encadré). « *Je ne dis pas non plus qu'il ne faut pas débattre des auteurs qui ont eu un comportement problématique. Difficile de lire Céline en faisant abstraction de sa vie privée !* » Selon lui, et pour éviter les amalgames entre l'œuvre et l'artiste, la règle doit rester la loi et la ligne jaune à ne pas dépasser. Quand un artiste utilise sa création pour promouvoir ce que la loi juge répréhensible, c'est à la justice de trancher. « *Les accusateurs publics qui considèrent que l'État de droit est illégitime deviennent des barbares eux-mêmes dans leur façon de fonctionner et se retrouvent dans le camp d'en face.* » Prenons le cas du chanteur Bertrand Cantat qui fait couler beaucoup d'encre. Personne ne peut contester qu'il a purgé sa peine. Ses chansons font-elles l'apologie du crime ? Jusqu'à preuve du contraire non. Maintenant, on aime ou on n'aime pas mais personne n'est obligé d'aller le voir sur scène ! Retour



▲ Ernest Pinard, magistrat, est connu pour ses requisitoires contre *Madame Bovary* et *Les Fleurs du mal*. Par Hippolyte Bayard & Bertail.

dans un passé lointain. Si la morale publique devient raison, boycottons aussi *Carmen* et son féminicide, ne lisons plus Lévi-Strauss pour ses phrases sur les musulmans et Bukowski pour son alcoolisme, je ne parle même pas de Shakespeare, et son Shylock, de Sade, Voltaire, de *Autant en emporte le vent* et cessons de regarder les toiles de Gauguin amateurs de très jeunes filles et les films de Woody Allen, ceux d'Hitchock mais aussi de Chaplin... Cachez ce sein que je ne saurais voir ! Mais où s'arrête la liste ?

### Le retour du procureur Pinard

Dans une société qui cherche à nous infantiliser, jusqu'à voler notre propre libre arbitre, en voulant tout politiser « *jusqu'à la manière de poser son derrière sur la lunette des WC* », comme l'écrit l'écrivain et journaliste de *Charlie Hebdo* Philippe Lançon qui sait de quoi il parle, les « ligues » de la vertu, version 2.0 ne sont finalement pas très éloignées des requisitoires de l'illustre procureur Pinard contre *Madame Bovary* de Gustave Flaubert et *Les Fleurs du mal* de Charles Baudelaire. Il va devenir difficile pour les artistes de lutter contre ce vent mauvais

qui nous vient d'outre-Atlantique pour se frayer un chemin créatif entre les nouveaux antiracistes, les néo-féministes, les antisépécistes, ou les défenseurs des droits LGBTB. Imposer au nom de sa morale individuelle ce que doit être le bien et le mal en méprisant la justice, porte un nom : la censure. Le reste est littérature... Léo Ferré le disait autrement : « *Ce qu'il y a d'emmerdant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres.* » ●



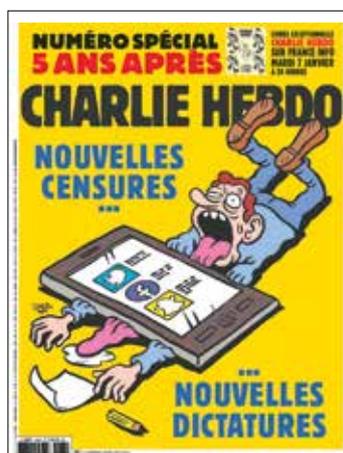
### À LIRE

*Nouvelles morales, nouvelles censures*, Emmanuel Pierrat, Éd. Gallimard, 2018, 164 p., 15 euros. Dans cet essai, l'avocat Emmanuel Pierrat s'alarme de voir « *la culture aujourd'hui attaquée dans tous ses territoires* ». Au nom de ce qui peut apparaître comme de nobles causes, ce spécialiste du droit de la culture, démonte au travers d'exemples fournis et récents, les mécanismes qui, sous couvert de la vertu, font subir à la création et à la liberté d'expression « *d'incessants coups de boutoir* ». Selon l'auteur, il est urgent d'analyser « *ce que cherche à imposer cette nouvelle morale* ». Pour y remédier, écrit-il, « *la clé est sans doute dans la pédagogie, le développement d'appareils critiques repensés* ».



### N'oublions pas Charlie !

Le 7 janvier 2015, l'équipe de l'hebdomadaire satirique tombait sous les balles des frères Kouachi. Une tragédie qui illustre que la censure, poussée dans ses derniers



retranchements de l'intolérance, finit par tuer. Cinq ans ont passé. Rescapé de la tuerie, Philippe Lançon, auteur du *Lambeau*, prend la plume dans un numéro spécial au titre très évocateur : *Nouvelles censures, nouvelles dictatures*. À propos des nouveaux censeurs, il écrit concernant les films de Polanski, d'aller « *voir ses films qui est une bonne manière de les envoyer paître et de rappeler le spectateur, mais cela vaudrait aussi pour un lecteur, à ce qui nourrit son autonomie : son enthousiasme, sa résistance, sa solitude* ». À lire et à relire. *Charlie Hebdo*, numéro spécial : 5 ans après, 7 janvier 2020, numéro 1433.

UNE VOCATION À LA MIGRATION ?

# Le judaïsme fantasmé

Au-delà de l'existence d'Israël, une question semble toujours d'actualité : le peuple juif est-il destiné à l'errance ?

Stéphane Encel

Si il est bien un sujet corrélé à l'histoire juive, c'est celui de la migration, depuis la florissante diaspora – terme grec assez neutre évoquant la dispersion – de Babylone, et celle d'Alexandrie. Mais au-delà du fait migratoire, il y a, dans le judaïsme et ceux qui le fantasment, une théorisation et une théologisation de la migration. Le maintien volontaire en diaspora a ainsi toujours été une anomalie pour les autorités de « Terre sainte », de l'antiquité jusqu'aux appels contemporains à l'alyah<sup>1</sup> par les dirigeants israéliens. La



◀ Le juif errant, gravure de Gustave Doré, en 1852.

WIKIMEDIA COMMONS

*se sentant nulle part chez eux, [les juifs] ne connaissent en aucune façon la tragédie du déracinement. Ils sont uniques, inassimilables par nature, des corps étrangers là où ils sont, et même à l'humanité : car le juif est d'abord un juif et ensuite un homme ».*

20 ans plus tard, après une sévère introspection, il fait preuve d'un grand philosémitisme et d'une admiration sans borne pour ceux qu'il qualifie désormais de « maîtres à exister » ; mais à l'autre bout de la chaîne de ce rapport passionnel aux juifs, l'idée de l'errance et de l'apatridité reste essentielle : « Une patrie est un soporifique de chaque instant. On ne saurait assez envier – ou plaindre – les juifs de n'en point avoir ou de n'en posséder que de provisoires, Israël en tête. Quoi qu'ils fassent et où qu'ils aillent, leur mission est de veiller ; ainsi le veut leur immémorial statut d'étrangers. Une solution à leur sort n'existe point. » Au-delà des fantasmes essentialistes, peut-être Cioran, par le titre de son texte de 1956, *Un peuple de solitaires*, posait-il en réalité la question la plus pertinente aux juifs d'hier et de demain : sont-ils, par vocation ou par condamnation, un peuple de solitaires ? ●

question se pose encore avec plus d'acuité ces dernières décennies : la diaspora a-t-elle un avenir, et même doit-elle en avoir un ? Parallèlement, depuis l'antiquité, les juifs ont souvent été perçus comme une nation dans la nation, un peuple inassimilable, apatride par essence, condamnés à une éternelle migration. La « doctrine » chrétienne a pris le pas : les juifs furent dispersés à jamais et le Temple détruit, en 70, en raison du sort réservé à Jésus. D'où le rapport délicat du Vatican à Israël, puisque cet état de fait et de droit bouscule presque deux millénaires de théologie. Le thème du juif errant, actualisé par Eugène Sue, connu au XIX<sup>e</sup> siècle un vif succès, et que l'on évoque une malédiction, une mauvaise fortune, les affres de l'histoire ou une inassimilation ontologique, presque tous admettaient ce destin d'errance d'un peuple si particulier. Il fallait le regard pragmatique d'Albert Londres pour, en connaissance de cause,

titrer son reportage en Palestine, en 1930 : *Le Juif errant est arrivé...*

## Un peuple solitaire ?

Mais la question semble encore poser de cette vocation à la migration perpétuelle, même après le concile Vatican II et alors qu'Israël existe ; et pas seulement par les antisémites et/ou antisionistes. Yann Moix exprime toute l'ambiguïté d'un philosémitisme essentialisant : en 2009 il écrivait dans *Le Figaro* que « quand on est juif, on est toujours juif d'abord. Et Français, Canadien ou Marocain, ensuite. C'est cela que les juifs paient tous les jours. Tel est leur destin. C'est de cela, aussi, qu'ils doivent être fiers. » Les juifs ont un rôle, parmi les nations, qu'ils n'ont pas le choix de refuser... Cioran, avec quelle autre puissance, a porté aux nues cette vision, d'abord en soutenant l'idéologie nationaliste avant-guerre, ce que révèle son livre *Transfiguration de la Roumanie*, en 1936. Pour lui, « ne



## À LIRE

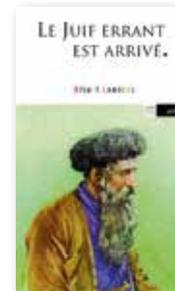
**La dispersion et mythe théologique** de Jules Isaac, Éditions de la commission culturelle juive d'Algérie, 1954.



**Transfiguration de la Roumanie**, Émile Cioran, L'Herne, 2009, 343 p., environ 35 euros ; « Un peuple de solitaires », dans **La tentation d'exister, Œuvres**, Gallimard [La Pléiade], 2011, 1818 p., environ 40 euros.



**L'antisémitisme en questions**, Stéphane Encel, Le Passeur, 2019, 288 p., 20,90 euros.



**Le Juif errant est arrivé**, Albert Londres, Arléa, 2010, 232 p., 15 euros.

1. Mot hébreu signifiant littéralement « ascension » ou « élévation spirituelle ». Ce terme désigne l'acte d'immigration en Terre d'Israël par un juif.

# Auschwitz : penser et entretenir la mémoire

Dans son dernier livre paru le 8 janvier, François Rachline s'attaque à la mémoire et pas n'importe laquelle... celle d'Auschwitz par le prisme d'un voyage qu'il a fait là-bas avec son fils.

Antoine Spire

Il y a 20 ans, François Rachline a cédé à la demande de son fils de 17 ans qui aspirait à découvrir cette plaie béante au flanc de l'humanité. Voyage de 24 heures dans une Pologne sortant avec peine du communisme et continuant à croire qu'elle et ses citoyens catholiques étaient les principales victimes du nazisme, « seul responsable de l'extermination ». On est en janvier par un froid de gueux. « Fouler le sol d'Auschwitz, c'est entrer en contact avec l'extrême de l'histoire », écrit l'auteur. Birkenau comme le camp principal est à une distance infinie de notre quotidien : aucune empathie, aucune image de déporté ne vient combler ce fossé qui nous sépare de l'immonde ; cependant, une sorte de miracle se produit, Auschwitz s'installe en nous pour toujours comme un blanc sur le papier, comme un silence qui interrompt le bruit du monde. Sur place, il est difficile de mesurer que l'extermination de centaines de milliers de personnes était l'aboutissement d'un long processus. Un rescapé accompagnait Rachline et son fils avec des yeux « affamés de vie » ; il répondait aux questions à propos de cette histoire qui lui collait à la peau, mais c'était difficile de l'interroger. Rachline

évoque pourtant la puissance des témoignages et des récits depuis le transport dans les wagons à bestiaux jusqu'à l'acheminement des personnes vers les chambres à gaz, mais tout cela s'estompe derrière la question : comment cela fut-il possible ? L'industrialisation de l'assassinat avait contribué à effacer les visages des victimes, à enfoncer les consciences à l'intérieur des bourreaux. « Impossible d'oublier, impossible de pardonner, impossible de châtier. » Jusque-là, l'humanité ne s'était jamais conçue comme un tout plus ou moins homogène. Le crime contre l'humanité inaugurerait une nouvelle manière de penser : en assassinant des millions de juifs, c'était le principe même de l'humain que les nazis mettaient à bas.

## Ne jamais oublier

L'auteur revient sur la prétendue passivité des victimes : ils n'imaginaient pas le sort qui leur était réservé. À leur arrivée, même les *Sonderkommandos* ne comprenaient pas quelle besogne ils auraient à effectuer et un arsenal effrayant de duperies contribuait à cacher la vérité. Quand on prenait conscience de ce qui se passait, il était trop tard. Comment évaluer aujourd'hui le nombre des victimes de la Shoah ? Toutes les victimes de massacres de masse deviennent anonymes dans la tombe ou le plus souvent dans les fosses communes, signe supplémentaire de la négation de leur être. Rachline veut refaire le chemin que fit son père qui affirme que 77 membres de sa famille ont ainsi péri mais la tâche est insurmontable. Péniblement, il a retrouvé 14 noms, grâce à Yad Vashem et aux mentions du Journal officiel (JO) de la République française : « morts en déportation ». Des autres il ne reste que des noms. Quant aux nazis, il nous faut comprendre



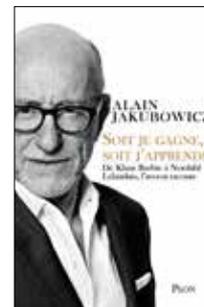
DEUTSCHES BUNDESARCHIV / WIKIMEDIA COMMONS

▲ Arrivée de juifs hongrois en 1944 à Auschwitz.

qu'ils étaient des hommes qui ont légitimé leur acte criminel par sa nécessité au nom d'une finalité supérieure : protéger le peuple allemand de « l'impureté juive ». À partir de quel moment le refus de participer au crime collectif aurait-il pu jouer ? se demande Rachline ; il emboîte le pas à Raul Hilberg pour évoquer « le réseau bureaucratique d'une nation entière », engrenage imparable qui « transforme une pratique – d'abord limitée d'ostracisation – en un broyage systématique de toute une population », chacun devenant progressivement une simple pièce d'une machine mortifère. En quelques pages, ce petit livre nous confronte à la pire épreuve de l'humanité, à toutes les questions que soulève en chacun de nous la Shoah. Les derniers témoins disparaissent... Rachline est un premier de cordée pour tous ceux qui savent qu'il n'est pas de tâche plus essentielle que de continuer à interroger ce trou noir, cette absence de l'humain qui a été rendue possible il y a plus de 75 ans à Auschwitz. ●

## À lire

Président d'honneur de la Licra, Alain Jakubowicz vient de publier une autobiographie où il évoque les belles pages d'une vie d'avocat qui défend son client quoi qu'il arrive : « C'est l'honneur d'un avocat de s'y coller », écrit-il. Pour autant, notre ancien président se dit malheureux du parallèle dressé entre l'avocat et son client et de mentionner les agressions écrites reçues de « courageux anonymes » qui témoignent d'une profonde inculture et d'une terrible haine. Les fortes pages consacrées au procès Barbie retiendront l'attention. D'autant que l'auteur plonge à la source de son besoin de justice, en évoquant son enfance de petit-fils de juif polonais ayant fui les pogroms. Un témoignage à lire et méditer ! *Soit je gagne, soit j'apprends*, Alain Jakubowicz, Éd. Plon, novembre 2019, 264 p., 20 euros. A. S.



*Éprouver Auschwitz*, François Rachline, Éd. Hermann, janvier 2020, 150 p., 12 euros.

# L'Amérique face à ses démons

Trois pièces traitent du maccarthysme, de ses conséquences et des violences envers la femme. Le rapprochement de ces thèmes prend aujourd'hui tout son sens.

**Évelyne Sellés-Fischer**

## La chasse aux sorcières, hier, aujourd'hui, demain

La pièce d'Arthur Miller mise en scène par Emmanuel Demarcy-Motta évoque la délation, le mensonge, l'homophobie, l'anticommunisme... Une pièce dont l'intérêt est le parallèle établi entre l'hystérie collective de la chasse aux sorcières de Salem et celle du maccarthysme.

Pour mettre en garde contre l'intolérance, Emmanuel Demarcy-Motta reprend ces *Sorcières* qui stigmatisent le maccarthysme. Des procès de l'histoire coloniale américaine à Salem (1692) où le seul faux témoignage de jeunes filles aboutit à l'exécution de citoyens qu'elles accusèrent de pactiser avec le diable... à la chasse aux communistes et aux homosexuels du maccarthysme qui poursuit, sans preuves, diplomates et artistes, seul diffère le contexte. Qu'un puritanisme malsain contamine une ville avec l'aval de la justice ou que la lutte obscurantiste entre le Bien et le Mal prenne une dimension politique, la mécanique est la même. Certes la transposition fustige l'horreur des condamnations arbitraires pour qui refusait le « *Tu dénonces ou tu meurs* » de Salem ou « *La peur rouge* » maccarthyste. Certes elle pose la question actuelle de la cohabitation entre les religions. Mais si l'hystérie collective irrationnelle naît de la peur de l'odeur du soufre, des sorcières, et de la fascination qu'elles exercent,



elle naît surtout de la peur de la femme, censée commercer avec les esprits. L'homme est né pécheur mais surtout la femme, c'est biblique. « *Le diable est dans les rues de Salem, il faut trouver où il se cache.* » Sous les jupons des femmes ? Car ce sont elles qu'on brûle sur les bûchers. Aussi n'est-il pas question de jeunes hommes mais de vierges hystériques dansant dans une forêt qui confine au merveilleux comme au diabolique. La femme inquiète ; et son impureté supposée. Il sort de ce rapprochement entre deux époques paroxystiques, une violence intolérante et intolérable égale à celle perpétrée aujourd'hui qui voile, viole et lapide. Cette adaptation du véritable procès, dans une mise en scène aux sombres lumières, obscurantismes, fanatismes, qui débouchent sur les totalitarismes,



millénarismes délirants, racismes et antisémitismes. Et les mensonges politiques. Gardons-nous des infox diffusées par des Donald falsificateurs de vérité. « *J'entends claquer les bottes de Lucifer* », dit le Révérend. Belle et inquiétante interprétation d'Élodie Bouchez. ●



### **Les Sorcières de Salem**

d'Arthur Miller, mise en scène d'Emmanuel Demarcy-Motta, Espace Cardin, du 10 mars au 4 avril, 20 heures, dimanche 15 heures. Tél. : 01 42 74 22 77.

### Les faits

Arthur Miller fut victime du maccarthysme, tout comme Elya Kazan qui adapta *Les sorcières de Salem* au cinéma. Le procès de Salem, c'est 1 000 arrestations, 14 femmes et cinq hommes pendus, une noyée, un homme écrasé sous les pierres. Aujourd'hui réhabilités. L'avocat Roy Cohn est mort du sida qu'il a appelé hypocritement « cancer du foie ».

PHOTOS : JEAN-LOUIS FERNANDEZ

## Fuir la violence

Tennessee Williams qui était obsédé par la crainte de devenir fou dissèque l'humain et ses pathologies. Cette pièce culte plonge au cœur de notre actualité en dénonçant la condition précaire des femmes et les violences qu'elles subissent.

Psychologiquement fragile, hantée par son passé glauque et par *Belle Rêve*, la propriété familiale qu'elle a dilapidée, Blanche prend le tramway Désir pour tenter une nouvelle vie chez sa sœur Stella. Une chance pour échapper à la folie ? Mais Stella a épousé Stanley, joueur de poker alcoolique et violent qui veut faire oublier qu'il est ouvrier et Polak. Il mène son enquête : Blanche, alcoolique, surnommée « le parcours du combattant », se prostituait. Pendant que Stella accouche, Stan fait interner l'encombrante belle-sœur. On reste sur un fil, entre la raison et la folie. Violence, désir existentiel et physique, quête de pureté dans l'amour entre Stella et Stan (« *J'étais sale et tu m'as lavé* »), entre Mitch (frère de guerre



AURORE VINOT

de Stan) et Blanche que Mitch pourrait sauver s'il n'était soumis au rêve de sa mère de le voir épouser une femme aussi pure et « blanche » que Blanche ne le sera jamais. L'essentiel crève la scène, les violences faites aux femmes ; et leur soumission. Quand Blanche

enjoint Stella de fuir les brutalités de Stan, Stella, le visage tuméfié, répond : « *Il y a des choses qui se passent dans le noir entre un homme et une femme qui changent tout radicalement et rendent tout le reste dérisoire.* » La violence physique et psychologique est

assumée, dans le texte et dans la mise en scène très aboutie, proche du réalisme professé par l'Actor's Studio. Ce huis clos torride, cinématographique à souhait, fidèle à l'univers de Tennessee Williams, laisse la bride sur le cou des comédiens. Manuel Olinger joint son talent à celui des acteurs pour restituer l'atmosphère chaude de la Nouvelle-Orléans grâce à un décor vieille Louisiane et à la sensualité des standards de jazz en live, au saxophone et à la guitare. ●



**Un Tramway nommé Désir** de Tennessee Williams, adaptation Pierre Laville, mise en scène de Manuel Olinger, La Scène parisienne, jusqu'au 12 avril, du mardi au samedi, 21 heures, dimanche 19 heures. Tél. : 01 40 41 00 00.

## L'amour à mort, de Reagan à Trump

Quand le cinéaste Arnaud Desplechin se colle à l'adaptation de la pièce de Tony Kushner, *Angels in America*, cela donne un moment de théâtre intense teinté de références et de techniques cinématographiques.



CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE / COLL. COMÉDIE-FRANÇAISE

Il fallut l'élection de Trump (dont Roy Cohn fut conseiller après l'avoir été de McCarthy) pour qu'Arnaud Desplechin se frotte à cette pièce scandaleuse. En gardant l'intégralité en la réduisant de sept à trois heures, chapeau ! Un couple hétéro, Joe

qui tait son homosexualité à sa femme Harper. Un couple homo, Louis, juif démocrate et Prior, atteint du sida qui, hospitalisé, abandonné par Louis, se lie d'amitié avec Belize, infirmier noir, drag-queen victime du racisme et de l'homophobie. Dans ce

service des sidéens arrive Cohn, avocat homosexuel, homophobe, juif antisémite, impliqué dans des scandales financiers et judiciaires, que le *Memorial Quilt* à Washington décrit comme « lâche, salaud et victime », qui fit condamner Ethel Rosenberg. La scénographie mêle réalité et rêves dans un montage cinématographique, une simultanéité de lieux qui sait éviter la confusion des intrigues. Fondus-enchaînés et pauses entraînent dans les hallucinations d'Harper shootée au valium. Belize devient Mr.

Mytho, agent de voyage dans un Antarctique blanc comme le blanc clinique de l'hôpital. Maladie, difficulté à vivre une sexualité considérée comme n'étant pas dans la norme, la pièce renvoie au mariage pour tous, aux agressions

contre les homosexuels, aux propos homophobes et racistes de Trump. Desplechin souhaitait « mettre en regard les années Reagan et les années Trump, interroger la façon dont on est passé de Gorbatchev à Poutine, de Tchernobyl à Fukushima, du trou dans la couche d'ozone au réchauffement climatique », pari tenu avec un réalisme poignant. Puissante sensibilité de Clément Hervieu-Léger (Prior), intensité nuancée de Michel Vuillermoz (Cohn), agilité de Dominique Blanc à se couler dans le rôle du rabbin ou dans le fantôme d'Ethel Rosenberg qui vient hanter Cohn mourant du sida, génial Gaël Kamilindi en drag-queen secourable... ●



**Angels in America** de Tony Kushner, mise en scène d'Arnaud Desplechin, traduction de Pierre Laville, Comédie-Française jusqu'au 27 mars. Tél. : 01 44 58 15 15.

# Soutenir la création des migrants

Structure unique en France, l'atelier des artistes en exil (aa-e) accueille les artistes toutes disciplines confondues et les accompagne à la fois dans la recherche d'ateliers, de partenaires, de financements... Judith Depaule en est la directrice.

Propos recueillis par Abraham Bengio

**DDV** Vous vous proposez à la fois de « faire entendre la voix des opprimés » et d'« accompagner les artistes exilés ». Êtes-vous d'abord des conseillers ou des diffuseurs ?

**Judith Depaule :** Nous sommes essentiellement des *accompagnateurs*. Le maître-mot est le soutien personnalisé, en fonction des besoins de l'artiste, de son vécu. Ainsi, nous aidons un jeune plasticien syrien, qui n'a pas pu terminer ses études aux Beaux-Arts de Damas, à entrer dans une École supérieure d'art et un musicien qui avait déjà une grande carrière derrière lui, à retrouver un réseau de diffusion, pour qu'il puisse se produire comme il le faisait dans son pays d'origine.

**Comment l'atelier des artistes en exil est-il financé ?**

Nos ressources proviennent à la fois de subventions publiques (ministère de la Culture, Ville de Paris...) et d'apports privés (fondations, sociétés de droits d'auteurs). Notre fonctionnement (salaires, locaux...) en absorbe une part modeste ; mais l'essentiel de nos moyens est consacré au soutien aux artistes (bourses, rémunération des artistes, organisation de cours, achat de matériel...).



Photographie de Sara Farid, pakistanaise, qui vit à Montreuil. Elle est également membre de l'aa-e (atelier des artistes en exil).

AA-E / FARID SARA / DR

**Combien d'artistes soutenez-vous ? Certaines disciplines sont-elles particulièrement représentées ?**

Nous accompagnons environ 200 artistes ; surtout des musiciens et des plasticiens ; mais il y a aussi des danseurs, des vidéastes, des stylistes, des acteurs (avec bien entendu l'obstacle de la langue), des performeurs, des écrivains...

**Êtes-vous demandeurs de partenariats ? Quels sont vos besoins les plus urgents ?**

Très concrètement, nous déménageons courant janvier dans de nouveaux locaux appartenant à la Ville de Paris ; nous allons pouvoir poser nos valises au moins pendant trois ans. C'est très important parce que l'une des missions de l'atelier est d'offrir un lieu de travail aux artistes pour qu'ils puissent reprendre leur pratique : il nous faut aménager un atelier pour les plasticiens, un studio de répétition pour le spectacle vivant, une

salle de montage, un atelier de couture... Et nous avons besoin d'aide financière, bien sûr, mais aussi de dons de matériel, d'aide pour réaliser quelques travaux à l'intérieur de notre lieu. Nous sommes vraiment en attente d'un mouvement de solidarité ! Ensuite, toute occasion pour que les artistes puissent se produire est bonne à prendre, à condition bien entendu qu'ils soient rémunérés ; nous sommes donc toujours partants pour monter des partenariats et construire des programmations. ●



Mohamed Abakar, membre de l'aa-e, est un photographe soudanais.

AA-E / ABAKAR MOHAMED / DR

## L'art pour montrer ce qui dérange

« Parce que réfugié n'est pas un métier, que le rôle de l'art est celui de dire et de montrer ce qui dérange et de faire entendre la voix des opprimés, que c'est à travers la voix de ces artistes que les cultures des pays en péril peuvent continuer à se perpétuer, il est important que les artistes puissent continuer à exercer leur art. C'est pourquoi l'atelier (...) se propose d'identifier des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, de les accompagner en fonction de leur situation et de leurs besoins, de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec des professionnels (...) afin de leur donner les moyens d'éprouver leur pratique et de se restructurer. »



CHAGALL, MODIGLIANI, SOUTINE

## De célèbres migrants

Le musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ) consacre une exposition à plusieurs migrants devenus célèbres, intitulée « L'École de Paris, 1905-1940 ». Une occasion de porter un autre regard sur ceux qui ont fui leur pays et ont trouvé un accueil permettant l'éclosion de leur talent.

Alexandra Demarigny

« **P**eut-on considérer comme indésirable l'artiste pour qui Paris est la Terre promise, la terre bénie des peintres et des sculpteurs ? » Le critique d'art André Warnod (1885-1960) défend ainsi en 1925 les artistes, marginalisés parce qu'étrangers, au sein du salon des Indépendants. Terre bénie des peintres et des sculpteurs, Paris l'est assurément ; la Ruche, le bateau-lavoir, les cafés de Montmartre puis ceux de Montparnasse sont autant de lieux où les artistes de tous pays se retrouvent, parmi les marchands d'art et l'intelligentsia parisienne dans une émulation et une effervescence de création jamais vue jusqu'alors. L'École de Paris désigne paradoxalement la scène constituée du début du XX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale par des artistes venus de toute l'Europe, mais aussi d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. Parmi ces hommes et ces femmes, nombreux sont juifs, issus des métropoles européennes et des bourgades juives de l'Empire russe, venus renforcer les rangs des académies de la capitale. Tous sont en quête d'émancipation, politique, sociale, religieuse... L'accès aux disciplines artistiques étant souvent limité dans leurs pays d'origine, ils espèrent à Paris se confronter à la modernité et devenir en toute liberté des créateurs à part entière. Certains sont aujourd'hui célèbres comme Marc Chagall, Chaïm Soutine ou Amedeo Modigliani, d'autres sont reconnus comme Moïse Kisling ou Ossip Zadkine.

### Exil ou fin tragique

À travers plus de 130 œuvres et de nombreux documents inédits, l'exposition « Paris pour école. 1905-1940 » entend renouveler le regard sur cette génération d'artistes juifs arrivés



◀ Amedeo Modigliani, *La chevelure noire dite aussi Jeune fille brune assise, 1918*, huile sur toile.



### « Quelle était notre place parmi les nations ? »

« Nous étions toute une génération, des enfants du *heder* (école juive et hébraïque), jusqu'aux étudiants talmudistes (...). Nous emparant de crayons et de pinceaux, nous avons commencé à disséquer la nature, mais aussi à nous disséquer. Qui étions-nous ? Quelle était notre place parmi les nations ? Qu'en était-il de notre culture ? À quoi devait ressembler notre art ? Tout cela s'ébaucha dans quelques villes de Lituanie, de Russie blanche et d'Ukraine pour se prolonger à Paris. »

El Lissitzky, *Rimon-Milgroim* n° 3, Berlin, 1923. Lazar Lissitzky, dit El Lissitzky, est un peintre d'avant-garde russe, également designer, photographe, typographe et architecte.

à Paris entre 1900 et 1914. Leur soudaine apparition, dans un monde où critiques et marchands d'origine juive étaient déjà nombreux, a pu faire croire à l'existence d'une « École juive », et a suscité un antisémitisme virulent dans les années 1920. Mais au-delà d'un même désir de s'affranchir des cadres de la vie juive, de maîtriser leur art et de gagner une certaine reconnaissance, tous se retrouvent dans un refus des systèmes et la volonté de mener l'itinéraire singulier que leur récent statut autorise enfin. Ces personnalités d'exception ne sont en réalité d'aucune

« École », mais sont liées par une histoire commune, par un idéal et, pour certaines, par un destin tragique. La guerre et l'Occupation sonnent le glas de l'École de Paris. Le 4 octobre 1940, la loi sur « les ressortissants étrangers de race juive » oblige les artistes à fuir ou à se cacher. Le journaliste américain Varian Fry organise le départ de nombreux artistes et intellectuels pour New York, comme Chagall, Kisling ou Lipchitz. Mais pour la majorité des juifs étrangers, le rêve d'une vie meilleure en France se transforme en cauchemar : ils seront parmi les premiers à être

internés ou assignés à résidence, puis déportés vers les camps d'extermination. La dynamique de l'École de Paris s'interrompt ainsi dans la mort, la clandestinité ou l'exil des artistes, ainsi que dans la destruction, le vol ou la spoliation de leurs œuvres. La capitale ne retrouvera jamais le statut qui fut le sien. Une exposition du 2 avril au 23 août pour découvrir la beauté des œuvres présentées mais aussi pour modifier le regard que nous avons sur ceux qui fuient leur pays, parfois pour survivre, parfois pour pouvoir créer sans risquer la mort. ●

RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE NATIONAL PICASSO-PARIS) / ADRIEN DIDIER JEAN / SERVICE PRESSE

# L'avenir de l'universalisme

Le philosophe Francis Wolff propose, à travers un livre roboratif et solidement étayé, des arguments pour ne pas désespérer de l'air du temps différentialiste.

Philippe Foussier

**S'**il n'est peut-être pas exhaustif, *Plaidoyer pour l'universel* s'en approche en tout cas. Francis Wolff y détaille en effet à la fois toutes les caractéristiques de l'universalisme dans ses perspectives philosophiques, historiques, politiques et anthropologiques tout en affrontant avec rigueur et méthode l'ensemble de ses détracteurs. Et ils sont légion. Le culte de la différence, cette obsession identitaire dont on aurait pu imaginer qu'après la Seconde Guerre mondiale et son application paroxysmique il soit définitivement disqualifié, revient au contraire en force en ce début de troisième millénaire. Il est vrai qu'après avoir été contesté par ses adversaires réactionnaires habituels de manière continue, l'héritage des Lumières est aujourd'hui attaqué, avec parfois une vigueur plus ardente, par des représentants du camp dit progressiste qui ont inventé de nouvelles identités de genre, d'orientation sexuelle, de « race » ou de religion. C'est ce qui rend l'universalisme d'autant plus fragile et qui entoure le concept d'une confusion ou d'interprétations malveillantes allant croissant.

## L'homme, Dieu et la nature

Francis Wolff affronte donc les détracteurs de l'humanisme universaliste dans toute leur variété, des post-humanistes aux xénophobes, des intégristes religieux aux nationalistes, des communautaristes aux racistes en passant par les nihilistes et sans oublier les dérives liées au nature-centrisme. Car dans sa mise en perspective historique, l'auteur rappelle que l'humanisme conçu à travers l'unité du genre humain s'est construit en opposition à un ordre défini par le divin et qu'il est aujourd'hui confronté à un nouveau paradigme

selon lequel l'homme deviendrait second par rapport à l'ordre naturel, une nature mythifiée, exaltée, dans laquelle l'homme est d'abord considéré comme un prédateur. Un ordre naturel dont on oublie souvent qu'il est injuste, brutal, cruel, et que l'ordre humain a eu précisément pour effet de corriger depuis quelques siècles. Les réflexions de Wolff sur les rapports de l'homme à l'animal sont particulièrement stimulantes.

## La rationalité dialogique

L'auteur a aussi raison de souligner combien certains courants philosophiques, notamment français, ont eu pour objectif, plutôt efficace d'ailleurs, de déconstruire l'humanisme et de vilipender l'universalisme, et mentionne entre autres Althusser, Derrida ou Foucault. Il répond aussi à l'accusation marxiste en affirmant que la défense de l'égalité réelle

n'implique pas l'abolition des droits formels. Il observe que les régimes qui contestent le caractère universel des droits humains ont tous pour caractéristique de se situer en dehors des normes démocratiques. À ceux qui récusent la Déclaration universelle des droits de l'homme au motif que, conçue par les occidentaux, elle ne pourrait concerner d'autres « civilisations », Wolff rétorque que l'origine géographique d'une idée ne l'enferme pas dans sa sphère d'invention, citant par exemple l'al-gèbre, né à Bagdad au IX<sup>e</sup> siècle et devenu un système conceptuel universel. Pour Francis Wolff, c'est en mobilisant notre faculté de raisonner en communiquant – la « rationalité dialogique » – que nous pourrions redonner à l'humanisme universaliste et plus généralement à l'héritage des Lumières sa puissance mobilisatrice. Puisseons-nous en avoir la volonté. ●



## Biographie

Philosophe et professeur émérite à l'École normale supérieure, Francis Wolff est notamment l'auteur de *Trois utopies contemporaines* (2017) et *Notre humanité* (2010), également publiés chez Fayard.

*Plaidoyer pour l'universel*, Francis Wolff, Fayard, 2019, 288 p., 19 euros.



## Extrait de *Plaidoyer pour l'universel*

« Les êtres humains se savent semblables mais ne veulent vivre qu'avec des êtres identiques. Quitte à s'inventer des identités et à réinventer sans cesse des différences (...). Fleurissent chaque jour, dans le champ social, politique ou philosophique, mille idées « nouvelles » revenues d'un autre âge tournant autour de la notion d'identité. »



# Des historiens se penchent sur l'islam

Rassemblant 30 spécialistes, richement illustré de cartes géographiques et de photographies issues de missions archéologiques, cet ouvrage colossal autour de la naissance de l'islam est stimulant et vertigineux.

Isabelle Kersimon

Résultat de quatre années de travail en collaboration entre experts internationaux, *Le Coran des historiens* n'est certes pas une première du genre (voir encadré), mais il offre aux lecteurs le plaisir insaisissable de découvrir un monde en soi : non pas celui de l'islam, si vaste, mais celui de l'apparition de l'islam et des recherches associées, tout aussi passionnant.

## Remettre dans le contexte

« Si l'on met de côté les thèses extrêmes, la première étape importante pour sortir de

l'impasse a été de considérer le Coran comme un texte de son époque, c'est-à-dire une production humaine bien datée et non comme une œuvre intemporelle », écrit l'un des auteurs, tout en soulignant qu'il a été composé en Arabie. Cette contextualisation parcourt l'ensemble du premier volume en embrassant de nombreux aspects du terreau de production des écrits islamiques. Plus intéressant encore, l'ouvrage contextualise y compris la méthode adoptée. Le co-directeur Guillaume Dye précise en effet que les chercheurs s'extraitaient de la concurrence entre



◀ L'archange Gabriel révèle à Mahomet le premier verset du Coran. Miniature turque, XVI<sup>e</sup> siècle. Musée Topkapi Sarayi.

LUISA RICCIARINI / LEEMAGE

tardive, à la rencontre des judaïsmes et des christianismes (grec, syriaque, copte, éthiopien, arabe...), où l'un des auteurs rappelle que le Coran et les sources islamiques « se font l'écho du rayonnement intellectuel des juifs de Médine et de ses environs ». On y cherche le moment de fixation de l'écrit canonique et la place du polythéisme dans les sociétés de

l'époque. On y découvre l'état des recherches sur les conquêtes et la construction califale et les premières dynasties de l'islam, et l'hommage rendu à la production culturelle et intellectuelle des Omeyyades.

## Un outil contre le fanatisme

On y apprend que le très rationaliste Ernest Renan avait fait exception à la loi du doute pour l'islam. S'il refusait de considérer qu'une grande partie des Évangiles puissent être historique, il attestait des biographies traditionnelles et apologétiques de Muhammad – une certitude largement amendée depuis lors par les historiens, même si le prophète de la religion musulmane reste une énigme. Aussi passionnant que dépassionné, l'ouvrage offre la distance que permet la lecture historique, bien loin des discours politiques, médiatiques et militants, et bien loin aussi des lectures littéralistes. Dommage, cependant, que l'historienne

deux écoles du XX<sup>e</sup> siècle (années 1970) dites « hypercritique » et « critique », rebaptisées « maximaliste » et « minimaliste », termes moins connotés négativement, et souligne que les auteurs appliquent indifféremment l'une ou l'autre, voire les deux. L'ouvrage est une plongée saisissante dans les contextes historique, culturel, religieux, économique et conflictuel de la péninsule arabe du VII<sup>e</sup> siècle, exposant les conclusions de nombreux chercheurs ayant précédé ceux qui y exposent leurs travaux. On y voyage au carrefour des traditions religieuses de l'Antiquité



## À LIRE



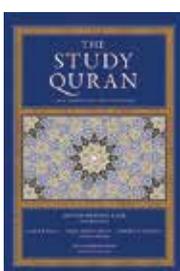
• *Le Coran des historiens*, sous la direction de Mohammad Ali Amir-Moezzi et Guillaume Dye, en trois volumes reliés sous coffret, Éd. du Cerf, 2019, 3 408 p., 89 euros.

• En 2013, les Éditions du CNRS ont publié une somme rassemblant une dizaine de chercheurs français et étrangers.

*Le Coran. Nouvelles approches*, sous la direction de Medhi Azaiez, CNRS Éditions, 2013, 344 p., 25 euros.



Jacqueline Chabbi n'y ait pas participé ! Rappelant que l'islam est une religion sœur du judaïsme et du christianisme, c'est un remarquable travail propre à inspirer de nouvelles générations de chercheurs. ●



## Une analyse rigoureuse du Coran

*The Study Quran* (2015) fut présenté par les médias américains comme un véritable défi pour les prédicateurs salafistes qui ont monopolisé les ressources musulmanes anglophones.

*The Study Quran*, sous la direction de Seyyed Hossein Nasr, Harper One, 2015, 2 048 p., 25,99 dollars.

# Exploration philosophique de l'hospitalité

L'écrivaine Marie Cosnay et le philosophe Mathieu Potte-Bonneville ont publié en octobre 2019 un ouvrage à deux voix sur la condition de l'exil et la nécessité de l'accueil... si rare de nos jours.

Mireille Quivy

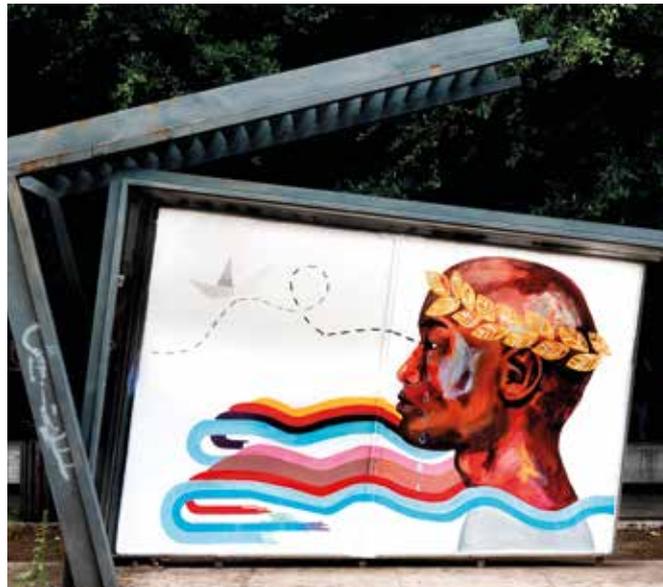
Sur la couverture de l'essai, une photo... Elle pourrait représenter des migrants en train de gravir la pente traîtresse d'une colline de sable qui se déroberait sous leurs pieds et les contraindrait à toujours recommencer, telles des marionnettes sisyphéennes du droit d'asile défiant les éléments. On s'y attendrait... Mais le lecteur, lui, que voit-il venir ? L'horizon de lecture, promesse, lui aussi, d'un havre d'accueil, recule avec l'attente. Nous connaissons le genre épistolaire, nous avons le souvenir lointain des humanités grecques et latines qui ont forgé notre culture, nous savons différencier langue poétique et pragmatisme, monde imaginaire et réel. Mais tout cela nous permet-il de comprendre ce qui s'écrit ici ?

## Pluralité d'exils

Lire cet essai, c'est vivre une expérience hors du commun, qui nous emmène visiter les rivages peu amènes d'une littérature du fragment, oscillant entre accueil et errance, entre soleil et grisaille, entre les seuls M. Cosnay et M. Potte-Bonneville, sans s'arrêter à notre hauteur, sans accrocher notre réalité, ici et maintenant. Exercice de styles exquis, comme une douleur. Comme tant de sans-papiers qui désespèrent d'un signe qui leur dise qu'ils ne sont pas invisibles, nous attendons que ces « pages

## Être « dubliné »

Les accords de Dublin, ou règlement de Dublin II, stipulent que dans l'Union européenne le pays responsable de la demande d'asile d'un migrant particulier est le premier État membre où ses empreintes ont été relevées. Être « dubliné » signifie être soumis à cette procédure.



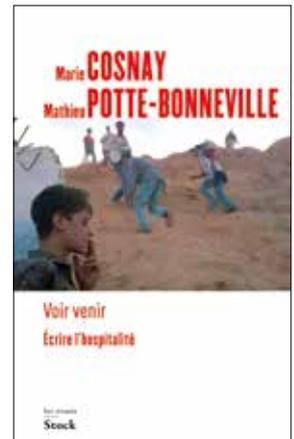
MARCO GRUPI / FLICKR

qui voulaient s'entre-lire » sortent du labyrinthe des mots, de la philosophie antique et des jeux d'essence pour nous accepter comme lecteur lambda et nous donner à repenser le sujet qu'avait annoncé le « début du début ». On laisse alors volontiers Ovide à ses *Métamorphoses*, Lucrèce à sa *Nature des Choses* et Virgile à son *Énéide* quand surgissent enfin, au détour d'une anecdote, Ibrahim, « dubliné » en Italie, un policier au cœur généreux, et un téléphone portable sur lequel s'écrit l'aventure poétisée du jeune Ivoirien ; puis N., Guinéen, qui d'une ruse déjoue l'interrogatoire un commissaire désabusé.

## L'hospitalité...

Plus que les allers-retours dilatoires qui tournent autour d'un mot, puis d'un autre, happés au détour d'une ligne, et qui confirment qu'« une certaine errance fait donc loi sur ce texte », ce sont ces expériences de vies hors de notre commun, ces aléas d'un accueil total, désintéressé mais parfois déçu, supposé fonder l'hospitalité, qui, en de trop rares moments, réveillent l'intérêt et

nous questionnent, nous et notre société. Bien que les auteurs affirment que « les histoires qu'on ne raconte pas changent le monde », on peut néanmoins se demander si ce n'est pas en étant racontées que celles-ci prennent vraiment existence. Le recours systématique aux figures antiques des mythes est-il lisible par tous, éclaire-t-il les vies heurtées de ces jeunes malmenés par des parcours de peur et de chaos ? Ce texte ne s'adresse qu'à ceux qui sauront penser la distance et interpréter : « S'il faut raconter, si l'on a besoin d'anecdotes, c'est pour ne pas se laisser isoler ou émettre par la fréquentation de l'impossible et de l'insoluble. » Comme l'annonce l'ultime chapitre 70, il faudra « y revenir », encore et encore, pour tenter de décrypter le vide qui se creuse à mesure que s'égrenent les lignes d'un dialogue qui se mire dans ses propres reflets, où l'on devine que l'hospitalité serait l'enjeu, mais où les mots pour la dire n'éveillent que lointains échos métaphoriques ou réminiscences épiques. Le livre s'est refermé, l'hospitalité n'a pas eu lieu. ●



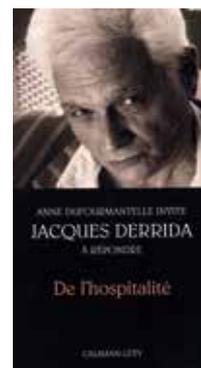
**Voir venir. Écrire l'hospitalité**, Marie Cosnay et Mathieu Potte-Bonneville, Éd. Stock, 2019, 280 p., 19 euros.



## DÉJÀ DERRIDA...

« Pour le dire en d'autres termes, l'hospitalité absolue exige que j'ouvre mon chez-moi et que je donne non seulement à l'étranger [...] mais à l'autre absolu, inconnu, anonyme, et que je lui donne un lieu, que je le laisse venir, que je le laisse arriver, et avoir lieu dans le lieu que je lui offre, sans lui demander ni réciprocité (l'entrée dans un pacte) ni même son nom. »

**De l'Hospitalité**, Jacques Derrida et Anne Dufourmantelle, Calmann-Lévy, 1997, 135 p., 12,70 euros.



## Au fond de ma campagne

Bernard Ravet est adjoint au maire de Châtillon-en-Diois (Drôme) et ancien principal de collège à Marseille. De son expérience, il livre un ouvrage « coup de gueule » au nom des élus des campagnes, trop souvent oubliés.

Philippe Foussier

À la veille des élections municipales, la lecture de ce petit livre permettra aux citoyens de se faire une idée du vécu des plus précieux et légitimes représentants des corps intermédiaires de la République que sont les élus locaux. Ce « coup de gueule » reflète bien l'état d'esprit de centaines de milliers d'élus des campagnes, des bourgs, des petites villes, de cette France qui a le sentiment d'être oubliée. Oubliée par la République, par les services publics, les réseaux de transports et de communication, les équipements culturels et sportifs, l'administration, les médias, « broyée par la mondialisation et par son avatar

hexagonal, la métropolisation ».

### Tous en ville !

Les anecdotes sont nombreuses, les exemples concrets, et en particulier s'agissant de la santé. Un chiffre parle plus que tous les discours : on compte 488 maternités en France en 2019 contre 1 356 en 1975. « *Tous en ville ! Tel est le message que l'État adresse de mille et une manières et sur tous les tons aux habitants des villages, mais sans jamais l'assumer frontalement* », observe l'auteur. Droite, gauche et centre se sont en effet rejoints depuis un demi-siècle pour négliger le monde rural et péri-urbain alors que, paradoxalement, la proportion

des Français qui souhaite quitter les villes et notamment les grandes villes n'a jamais été aussi importante et qu'un mouvement d'exode urbain réel progresse depuis une vingtaine d'années. Pour autant, contre toute logique environnementale, les lignes ferroviaires secondaires ferment, les embûches administratives se multiplient, l'intercommunalité génère finalement autant d'inconvénients que d'avantages... On aurait tort de négliger ce type d'alerte car le sentiment de mépris éprouvé par des millions de Français éloignés des métropoles se traduit aussi dans les urnes. Et pas toujours de la meilleure manière. ●



*Les Galériens de la République*, Bernard Ravet, Kero, 2020, 128 p., 14,90 euros.

## Et... il y eut Trump

Gilles Winckler et René Chasset publient *Le dernier homme*, un pamphlet politique qui, à partir de l'élection de Trump, analyse les dérives en série de l'idéologie de gauche.

Justine Mattioli

Gilles Winckler est davantage connu à la Licra pour son investissement militant sans faille. Après avoir été président de la section Licra du Bas-Rhin, il est désormais délégué aux relations et au développement des sections auprès de Pierre Pieniek. Il montre aujourd'hui une nouvelle facette de sa personnalité en coécrivant cet ouvrage précis et concis.

### De l'élection de Trump...

Après une analyse circonstanciée des raisons de l'élection de Trump, les deux auteurs s'interrogent sur les systèmes démocratiques des États-Unis, au Brésil et de l'Europe. Selon eux, il ne s'agit pas tant de s'intéresser à la sociologie des électeurs de Trump que d'analyser les raisons de la défaite des démocrates. L'élection de 2016

a ouvert une porte : l'avènement des trublions populistes avec une omniprésence des réseaux sociaux et du religieux.

### ...aux lubies de gauche

« *L'hypothèse qui est la leur est que les dérives de la gauche s'expliquent par le fait que celle-ci a abandonné ses idées et son programme originels* », conclut en postface le philosophe

Franck Fischbach. Les auteurs « étreillent » les nouvelles lubies des partis de gauche qui s'éparpillent dans la défense des végans, des minorités sexuelles, en passant par le communautarisme (dans les banlieues et à l'université avec les mouvances décoloniales, etc.). Ils auraient perdu leurs idéaux sociaux, philosophiques et d'équité pour tomber dans le saupoudrage et se diviser, laissant toute la place aux populistes rassemblés derrière une seule bannière : le protectionnisme et la préférence nationale. Les auteurs dépeignent un monde où l'intérêt général a cédé face à l'individualisme et à sa cohorte de déclinaisons. Un avenir qui renforce la nécessité d'agir. ●



TIBOR JANOSI MOZES / PIXABAY



*Le dernier homme*, Gilles Winckler et René Chasset, Le Noyer / La Valette Éditions, 2020, 167 p., 17 euros.

**Extrait :** « Végans, transhumanistes, genderfluidistes, postcolonialistes, queers, intersectionnels, etc. sont autant de schismes de la croyance en l'indifférencié. Pour montrer un visage acceptable à la foule des ravis, la plupart de ces chapelles se posent comme un nouvel "humanisme". »

## Le slam, moyen d'expression

La Licra Drôme a lancé depuis 2018 des ateliers dans les collèges autour de la pratique du slam ; un genre de poésie orale et urbaine. Une expérimentation réussie, élargissant le champ des possibles pour la Licra.

Justine Mattioli

Jean-Louis Rossi, en charge de la culture dans la section et membre de la Commission culture Licra, est à l'initiative du projet. Engagé dans « une scène de musique actuelle à Romans-sur-Isère où existe la pratique du slam », il a tout de suite pensé que cela pouvait être une idée à développer pour les interventions scolaires. « Nous essayons de nous inscrire dans un projet d'établissement, sur la durée, pour éviter de faire du saupoudrage et du ponctuel », explique-t-il. Pour mener à bien leur dessein, la Licra Drôme avait besoin d'un animateur. Ils ont rencontré l'association La Prose des Sables et le slameur Mehdi Dix qui mène des projets pédagogiques. Il les a mis en relation avec Jérémie Korolitski. C'est ainsi que l'aventure a pu débiter l'année dernière dans le collège Paul-Valéry (Valence).

### Essai transformé

Le « projet slam » se compose de 25 séances d'une heure et concerne un groupe de 8 à 10 élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Pour les thèmes, la section n'en a pas imposés mais a suggéré comme point de départ, les cartes postales. Jérémie Korolitski a tout de suite adhéré. « La première année, nous avons essayé les plâtres, raconte Jean-Louis Rossi. Dans le positif, nous avons réussi à intégrer notre projet dans le concours d'éloquence inter-établissements. En mai dernier, devant 300 élèves,

les jeunes slameurs qui le souhaitaient ont pu passer sur scène. Pour ces élèves fragiles, ça a été un pas énorme. Dans le négatif, nous avons des jeunes avec des histoires lourdes, des séquelles psychologiques et ça n'a pas toujours été facile pour Jérémie. » S'investir avec ces jeunes offre souvent des surprises et des émotions intenses : « Nous avons eu l'année dernière dans notre groupe un primo-arrivant d'Arménie qui ne parlait quasiment pas français. On lui a présenté l'atelier puis nous avons demandé au groupe de préparer quelques lignes sur leurs histoires et lui s'est mis à chanter une chanson en arménien. Nous étions scotchés. » La culture et les arts sont des moyens évidents de faire sortir des jeunes en difficulté de leur condition.

Cette année, l'équipe intervient au collège Jean-Zay (Valence) : « Nous nous intérons cette fois à un projet d'établissement autour de l'art avec des ateliers de pratiques artistiques. » Et ils continuent avec le collège Paul-Valéry avec une nouveauté : « Comme le collège a un atelier de pratique vidéo, nous allons avoir un vidéaste qui captera les slams des jeunes. » Au milieu de cette émulation culturelle, la Licra Drôme ne perd pas son cap et dans les ateliers slam, l'équipe de bénévoles intervient au bout de trois ou quatre séances pour parler de ses valeurs, des combats qu'elle mène.

### Culture et éducation

Les établissements sont conquis. La section est donc très sollicitée. Un argument de poids pour Jean-Louis Rossi qui souhaite que les antennes locales de la Licra s'investissent davantage sur le terrain de la culture. Avec le slam ou le théâtre forum, développé à la Licra Aura (Auvergne-Rhône-Alpes, voir encadré), les sections disposent d'outils qui leur permettraient de réinventer leurs interventions en milieu scolaire.



PHOTOS : LICRA / DR

### ◀▲ Ateliers d'écriture de slam.

L'expression écrite, orale et corporelle sont autant de moyens pour entrer en contact avec les jeunes et leur faire passer des messages. « Dans la Commission culture avec Abraham Bengio, nous réfléchissons à la possibilité de développer le spectacle vivant dans les sections, explique Jean-Louis Rossi. Le problème c'est que cela fait peur car implique des moyens humains et financiers. » Pour le projet slam, les collèges ont demandé et obtenu des financements du Conseil départemental de la Drôme et la section a sollicité la Dilcrah. Des perspectives d'interactions entre les commissions culture et éducation de la Licra qui ne peuvent qu'être plébiscitées. ●



### DU THÉÂTRE INTERACTIF AVEC LE THÉÂTRE FORUM

Théâtre Forum est une méthode de théâtre interactif mise au point dans les années 1960 par le Brésilien Augusto Boal. « On l'a expérimenté à Lyon. On met en place une situation de domination et on invite les spectateurs à faire des propositions pour transformer la situation et la faire évoluer. Par exemple on est dans un bus, une personne refuse de laisser sa place à une personne parce qu'elle est de couleur. C'est une surenchère de propositions, de modification de la situation et on demande aux gens pourquoi ils proposent ça, etc. C'est un outil fabuleux », indique Jean-Louis Rossi.



AUTOUR DE L'ÉDUCATION

## Renouveau militant à Angers

L'antenne d'Angers était en veille. Créée depuis une vingtaine d'années, elle avait connu les aléas du militantisme : trouver un président, constituer une équipe, pérenniser des actions.

Justine Mattioli

C'est en 2012, grâce à Marie-Paul Clémot-Streliski que la section renaît de ses cendres. Néanmoins, très accaparée par son activité professionnelle, la présidente peine à enclencher un rythme de croisière et cherche une relève. Hanan Zahouani, psychologue-clinicienne en reconversion pour devenir avocate, arrive fin 2016. Elle reprend la présidence début 2018. « Rejoindre la Licra était une évidence, confie Hanan. C'est une association qui mène des combats pour l'universalisme et les droits de l'homme. » Si les militants d'Angers ont une centaine de sympathisants, ils ne sont que deux ou trois actifs.

Loin de se laisser abattre, la fine équipe composée notamment par Hanan Zahouani et Chantal Riou, enseignante en lettres à la retraite, affine ses projets et se concentre principalement sur l'éducation.

### « Pas de catéchisme Licra »

Les interventions éducatives menées par la section d'Angers s'inscrivent dans une démarche de long terme. « Nous ne refusons jamais d'intervenir dans une classe ponctuellement, explique Chantal Riou, mais à aucun moment nous ne sommes là pour délivrer un catéchisme Licra. » L'objectif sous-jacent étant que les équipes enseignantes s'emparent du

« Nous venons susciter la réflexion et le doute auprès des élèves. »

\*

### LE PHOTOLANGAGE

Chantal Riou explique le principe du photolangage : « C'est un outil visuel destiné à faire parler et à faire émettre les représentations mentales que des adultes ou des jeunes ont sur un sujet donné. Nous sélectionnons à cet effet plusieurs images, certaines sont très évidentes en termes de sens mais la plupart sont assez polysémiques. »

### COMPRENDRE L'AUTRE

« À l'occasion de nos interventions à l'Îlot Familles, j'avais remarqué une jeune femme noire, universitaire (bac+4), un profil qui contrastait comparé aux autres jeunes femmes. On ne savait pas les raisons qui l'avaient menée à la rue. Or, après l'une de mes interventions, elle est partie à la garderie et est revenue me voir pour me dire au revoir en me présentant son bébé... une petite fille albinos », se souvient Chantal Riou.

projet pour ensuite l'intégrer au programme scolaire. En 2019, elles sont intervenues auprès des 5<sup>e</sup> du collège Jean-Vilar, classé REP + dans le quartier réputé difficile de la Roseraie. « Nous avons fait un travail sur les différences, avec un photolangage que j'avais mis au point l'année précédente », indique Chantal Riou. Le principe ? Les élèves choisissent une image à laquelle ils adhèrent et une qu'ils rejettent. Puis, en groupe, ils réitèrent l'opération et présentent à l'ensemble de la classe les images choisies et les raisons. « Nous venons susciter la réflexion, le doute, le trouble dans ce qu'ils croient. » Un franc succès à tel point que les élèves les interpellent pour savoir « Quand est-ce qu'on a Licra ? ». Une autre action importante a été celle menée auprès de jeunes mères ou futures mères. Une structure d'aide à la parentalité, « Îlot Familles », a contacté la section pour des problèmes

### Biographies



**Hanan Zahouani**  
a 41 ans, elle a quitté le Rif au nord-ouest du Maroc pour Angers en 1981, par rapatriement familial. Elle a repris ses études et termine un master 2 en droit international et européen avec une mention droits de l'homme et droit international pénal.

**Chantal Riou**  
a été enseignante en lettres, conseillère sur les questions de citoyenneté et de langage auprès du directeur départemental, elle a donné des cours en master 2 de littérature jeunesse, et a été formatrice d'enseignants.

de violences de type raciste et/ou discriminatoire. Chantal Riou raconte : « Nous avons pris le temps de comprendre la situation de ces jeunes femmes. Leurs profils c'est de venir de la rue ou d'avoir des situations personnelles très compliquées (migrantes, battues, droguées, ayant fait de la prison...). » Là encore le photolangage a permis de déminer le terrain et d'échanger sur les représentations mentales qu'elles pouvaient avoir.

### Le réseau avant tout

En 2020, les actions éducatives vont se poursuivre. En sus, la présidente souhaite investir le terrain sportif. « J'ai choisi d'initier des projets autour de la boxe. Il y a un président de club de boxe à Angers, Patric

Bahamed-Athlan, qui fait un très bon travail avec les jeunes de banlieues, précise Hanan Zahouani. Avec son aide, nous voudrions organiser des tournois le dimanche et pourquoi pas avec d'autres section comme Marseille ou Bordeaux. » La présidente en est convaincue pour relancer sa section, le réseau est primordial. Elle n'a d'ailleurs pas hésité à rencontrer le maire d'Angers, Christophe Béchu qui l'a assuré de son soutien. « Il se sent proche de la Licra car c'est une association qui ne discrimine personne. »

La demande est forte, établissements, collectivités territoriales souhaitent davantage de Licra. Seul sempiternel bémol, pour y répondre il faut de bonnes âmes bénévoles. Un pari que souhaite relever Hanan. ●

PHOTO : LICRA / DR

## L'ombre de Gandhi

Les Indiens démocrates et laïcs sont descendus dans la rue. Ils protestent contre le nationalisme hindou antimusulman du Premier ministre Narendra Modi.

Georges Dupuy

**G**andhi pas mort ! Le 8 février dernier, le BJP, le parti du Premier ministre Narendra Modi, a pris une claque lors des élections municipales de New-Delhi. L'Inde démocratique et laïque de 1950 résiste farouchement à l'Hindutva, la nation hindoue, le rêve malsain des nationalistes indiens. Comme le prouvent les centaines de milliers de manifestants, qui battent le pavé depuis deux mois en brandissant ainsi l'article 15 de la Constitution : « L'État ne doit pas exercer de discrimination contre les citoyens pour des motifs de religion, de race, de caste [...]. » La cause de ces manifestations, parfois sanglantes ? L'intensification de l'apartheid antimusulman à travers la mise à jour (générale d'ici à 2024) du Registre des citoyens. Le principe est simple : tous les habitants qui ne pourront pas prouver que leur grand-père habitait en Inde avant 1971 seront déclarés illégaux et expulsables. En Assam, deux



WIKIMEDIA COMMONS

millions de personnes – principalement des musulmans – ont ainsi été déchues de leur nationalité. Les hindous pris dans la nasse pourront, eux, se raccrocher au *Citizen Amendment Act* (CAA) concocté par Modi. Le CAA permet en effet à toutes les minorités persécutées dans les pays voisins d'accéder rapidement à la nationalité indienne. Toutes, sauf musulmanes, bien sûr. Quelle sera la prochaine

étape ? Christophe Jaffrelot, spécialiste du sous-continent indien, commente : « *Difficile de savoir ! Mais Modi reste dans sa logique du toujours plus d'identitaire hindou !* » Confirmation : fin février, sous l'œil indifférent de la police, les nerfs du BJP ont ravagé pendant trois jours les quartiers musulmans du Nord-Est de New-Delhi, brûlant les corans et faisant 36 morts et plus de 200 blessés.

▲ Des étudiants protestent contre le Registre des citoyens et contre le *Citizen Amendment Act* en décembre 2019.

En 2002, les pogroms avaient fait 2 000 morts au Gujarat, un État dirigé par un certain... Narendra Modi. ●

## Maman, les p'tits bateaux...

Satisfaction des ONG. La France ne contribuera pas à renforcer le dispositif de refoulement vers la Libye, où la vie des réfugiés reste un enfer.

Georges Dupuy

**L**e 26 novembre 2019, Paris renonçait à offrir aux garde-côtes libyens les six bateaux promis neuf mois plus tôt. Le gouvernement n'a certes pas expliqué sa volte-face. Mais l'image d'une France des droits de l'homme contribuant à la terrible violence dont sont victimes les migrants en Libye a certainement pesé dans la balance. Pour les huit ONG vent debout contre cette donation, dont MSF, ce recul

est une « satisfaction mesurée ». Michaël Neuman, directeur d'études chez MSF, explique : « *Donner ces bateaux, c'était renforcer le dispositif européen de refoulement de gens qui sacrifient tout pour fuir l'enfer libyen.* » Tout est là. Bien sûr, les garde-côtes libyens sont précédés par une effrayante réputation. Mais la raison pour laquelle certains des candidats au voyage sautent dans l'eau à leur vue ou s'immolent

par le feu est leur désespoir de devoir retourner en Libye. Un pays, où les 630 000 réfugiés (principalement d'Afrique de l'Est et de l'Ouest) sont soumis aux détentions arbitraires, aux viols collectifs, aux assassinats illégaux, à l'esclavage et à la traite des êtres humains. Bien sûr, les conditions du voyage se sont (un peu) améliorées. L'Italie, sans l'extrême droite, a assoupli son accueil et les ONG ont repris

leurs secours en mer. Mais, en Libye, le rapport de l'ONU de 2018 sur cette « calamité humaine cachée » n'a pas pris une ride. La situation a même empiré avec la reprise de la guerre civile compliquée par l'impuissance européenne et l'arrivée de nouveaux intervenants comme la Russie et la Turquie. L'avenir dira si la Conférence de Berlin de janvier a remis la paix à flot. Le sujet des migrants reste à fond de cale. ●

## Les réseaux sociaux ou le retour de la guillotine

Les réseaux sociaux sont devenus une sorte d'égouts à ciel ouvert. Vous y trouvez de tout et les discours de haine y ont table ouverte, jour et nuit, sans interruption du service. Ils servent surtout de nouvelle guillotine des temps modernes et les exécutions numériques sommaires y sont la règle, la seule qui vaille dans cette nouvelle agora.

Stéphane Nivet

Prenez trois exemples comme leçon. Premier exemple, Alain Finkielkraut débat avec Caroline de Haas, militante déclarée féministe, des violences faites aux femmes. Devant les accusations immodérées de son contradicteur, le philosophe choisit la provocation et l'ironie :

« Les réseaux sociaux sont en réalité asociaux. »

« Je dis aux hommes : violez les femmes. D'ailleurs, je viole la mienne tous les soirs et elle en a marre ! » Aussitôt, l'enfer de Twitter ouvre ses portes aidé en cela par Caroline de Haas qui tweete « Je ne sais pas quoi faire de cela. Soit ce monsieur est violent, soit il trouve ça drôle de caricaturer le viol conjugal. Soit les deux. Dans tous les cas, il a besoin d'aide. » Les montages vidéos circulent, dissèquent et découpent une

séquence qui, prise au premier degré serait odieuse, mais dont l'évidence hyperbolique a disparu. Pour les justiciers de Twitter, Finkielkraut est un salaud d'ailleurs, la preuve, il appelle au viol. Imparable. La guillotine du premier degré ne rate jamais sa cible et toute forme d'intelligence, de distanciation est abolie.

Deuxième exemple : l'affaire Griveaux. Chacun pense bien ce qu'il veut de la vie sexuonumérique de l'ancien porte-parole du gouvernement et cette fuite aurait dû rester derrière la serrure de la vie privée. Mais les réseaux sociaux ont assassiné l'avenir politique du candidat à la mairie de Paris, en quelques heures. Dans un élan voyeuriste, les foules se sont précipitées dans cette intimité onaniste



WIKIMEDIA COMMONS

Le « vengeur inconnu », logo contre le cyber harcèlement, déposé sur certains profils Facebook de victime.

pour relayer le contenu, le commenter, lui donner sur les réseaux sociaux une visibilité que le site de Piotr Pavlenski n'aurait jamais pu avoir sans eux. On a même vu un député de la République, Joachim Son-Forget, histrion clabauder assez pathétique, donner publicité à l'organe de son collègue.

Troisième exemple : l'affaire Mila. Une jeune lycéenne, importunée par des camarades qui vont trop loin dans leur démarche, se plaint à blasphémer et à promettre à Allah un doigt dans le fondement. Aussitôt l'artillerie lourde des fauteurs de haine est lancée, la jeune fille est menacée de mort et doit quitter son lycée avant que la controverse ne devienne quasi mondiale. Une fois encore, cette vindicte odieuse aura largement été nourrie par les réseaux sociaux qui ont littéralement mis une cible dans le dos de l'adolescente.

### Barbarie numérique

Ces trois exemples sont saisissants de la barbarie numérique qui est à l'œuvre. Finkielkraut victime du mensonge, Griveaux du voyeurisme et Mila du fondamentalisme. Les défenseurs du modèle anglo-saxon sans aucune limite nous expliquent aujourd'hui que toute forme de régulation des réseaux sociaux serait une atteinte intolérable à la liberté d'expression. Alors, je les invite d'eux-mêmes à faire l'expérience du goût amer d'une liberté qui n'en est pas une : celle de haïr. Qu'ils fassent l'expérience de Finkielkraut détourné et injurié, qu'ils essaient de voir combien il est agréable de voir sa sextape visionnée par des millions de gens, qu'ils passent une semaine, une semaine seulement, dans la vie de Mila afin de comprendre combien les réseaux dits « sociaux », sont en réalité asociaux. On nous a expliqué que Facebook et Twitter avaient fait tomber des dictatures. C'est heureux. Mais il ne faudrait pas non plus, en même temps, faire tomber nos démocraties. ●



COCO PARIENNE / PIXABAY

De Danielle et Hervé Nahmiyaz, le 11/12

Auriez-vous l'obligeance de m'expliquer cette phrase (...) de l'article *Être Juif en Algérie* : « Une population qui confond antisémitisme et haine d'Israël. » La seule explication qui me vient c'est qu'il n'est pas permis de confondre les deux, l'antisémitisme étant condamnable et la haine d'Israël parfaitement légitime (...)? Quant à l'article sur Baldwin, la difficulté est que les mots supposent une mémoire partagée. Il faut se méfier du droit à la différence, concept post-soixante-huitard habilement endossé par les identités les plus intolérantes (...). Gardons le principe d'égalité, un peu ringard certes mais essentiel.

**Réponse :** Notre phrase est erronée. Il aurait fallu écrire : « Qui assume à la fois antisémitisme et haine d'Israël. » Le mot confond est peu clair. Beaucoup d'Algériens sont hostiles et aux juifs et à Israël. Quant à Baldwin, à aucun moment nous n'avons parlé de droit à la différence ; tout le débat a tourné autour du concept d'égalité à faire advenir. **Antoine Spire**

**Suite de Danielle et Hervé Nahmiyaz** le 11/12  
Le mot utilisé censé remplacer égalité est singularité. En fait chaque mot se retourne, la singularité peut être réclamée pour s'émanciper de l'égalité, ce que font les tenants du concept d'islamophobie, tout en exigeant dans le cadre de leur vision religieuse l'abandon de toute singularité et le devoir de se conformer à un moule identitaire. Cela vaut bien sûr pour tout intégrisme. J'en profite pour signaler que comparer Zemmour à Drumont est absurde (...) car même s'il débordait parfois du cadre (...) Zemmour n'insulte pas, n'appelle pas aux pogroms. (...) Ce qui serait bien c'est que vous publiiez (...) notre échange (...). Je crois que le *DDV* doit animer un dialogue entre adhérents et « dirigeants » (...). C'est peut être une solution pour dynamiser la Licra.

**Réponse :** C'est d'accord, mais la Licra est une vieille dame pleine d'énergie !

**A. S.**



Dans le *DDV* de décembre, Izio Rosenman pose la question : « Les juifs, une minorité religieuse ou culturelle ? » Izio Rosenman semble pencher pour une minorité culturelle mais, sûrement sans le vouloir, il présente les juifs comme une minorité religieuse. La chose est simple, il s'agit d'une question de grammaire française : tout

dépend de la manière d'écrire « JUIF ». Ainsi on écrira : « catholique, protestant, juif, orthodoxe, musulman, (...) », mais « Français, Catalan, Berbère, Juif, Touareg, (...) ». À titre personnel, je suis un Juif ashkénaze. (...)

**Alain Kitzis**



Nous avons tous été choqués par le meurtre de Sarah Halimi, tuée chez elle par un voisin fréquentant une mosquée où prêchaient des islamistes radicaux. L'expertise médicale a déterminé que le meurtre a été commis pendant un épisode psychotique cannabique, (...) et donc que l'acte a été aboli. L'irresponsabilité pénale s'applique. (...) C'est un des fondements ancestraux de la civilisation, même s'il a aussi toujours été questionné. C'est aussi une garantie offerte à chaque être humain de ne pas être puni pour des actes dont il n'est pas responsable. Cependant, la décision judiciaire (...) a été fortement contestée. Certaines contestations peuvent être liées à la confusion entre une psychose favorisée par la consommation régulière de cannabis (...). D'autres peuvent également croire à une volonté de dissimuler un crime terroriste, tant semble faible la probabilité qu'une malade psychotique tue une voisine juive, sachant que ces malades (...) commettent moins de crimes que la population générale. La contestation du principe juridique d'irresponsabilité pénale est nourrie par une inquiétude justifiée. L'antisémitisme s'est banalisé (...). (...) Rien de surprenant qu'un malade ayant baigné dans un environnement antisémite n'incorpore dans ses délires des éléments antisémites. Mais c'est cet environnement néfaste qui est responsable (...). (...) Inversement, les terroristes islamistes ne sont pas malades. Ils suivent un agenda et une stratégie politique qui, si elle est mortifère, n'en reste pas moins réfléchie, à défaut d'être rationnelle. (...) L'émotion justifiée (...) ne doit pas nous conduire à renoncer à la raison ou à nos valeurs. (...)

**Gérard Lesgards**



Chers amis de la Licra et du *DDV*

Je viens partager avec vous mon mal-être autour du film *J'accuse* auquel le *DDV* de décembre consacre une page (...). (...)

Notre ancien président Alain Jakubowicz s'est quant à lui publiquement étonné de cette polémique : « On laisse passer la prescription et on en appelle au tribunal populaire (...) », visiblement peu intéressé de s'informer ne serait-ce que sur la première affaire pour laquelle Polanski est toujours poursuivi aux États-Unis (...). A. Jakubowicz est encore moins intéressé par d'autres affaires (...) concernant Polanski (*Le grand oral* 20/11). D'autres membres (...) de la Licra se sont offusqués contre ces femmes « extrémistes » qui ont obtenu l'interdiction de projeter le film (...), et de conclure à un antisémitisme indiscutable (...). A. Finkielkraut (...) perd son sang-froid dans les médias en critiquant « la culture de viol en France » et estime que la première affaire Polanski « ce n'est pas vraiment du viol puisque la jeune fille avait 13 ans et 9 mois et était consentante » (...)! Au nom des femmes (...) qui trouvent enfin le courage de s'exprimer et de dénoncer des faits de violence et de viols (...), je vous exprime ma plus grande inquiétude (...). (...) Utiliser le film (...) pour parler d'antisémitisme et faire silence sur la polémique en cours, c'est méconnaître la gravité (...) du phénomène (un viol en France toutes les 7 minutes), la difficulté des victimes de l'exprimer, encore moins de porter plainte et la difficulté pour la justice d'y faire face (...). Ceci est indigne de la Licra et (...) pourrait laisser penser que l'égalité entre les hommes et les femmes se résume à un bout de tissu. Passer le film sous silence me semble plus sage. (...)

**Monique Weber (...)**

**Réponse :** Je suis sensible à vos arguments. Mais, si sur le fond j'agréé au juste combat que vous menez pour la défense de la dignité des femmes victimes de viol ou de harcèlement sexuel, je ne partage pas votre point de vue quant au silence qu'il faudrait observer sur l'œuvre d'hommes qui tombent sous le coup de la loi. Pour ma part, je sépare les créateurs et leurs éventuels crimes de leurs œuvres. Polanski a reconnu avoir eu des rapports sexuels avec une mineure dont le consentement prétendu doit légitimement être interrogé ; des femmes se sont plaintes de viol. Pour nous c'est à la justice de mener contre ces faits l'action qui s'impose mais on ne doit pas pour autant refuser à ceux qui le souhaitent de voir les films de cet homme ; quelle que soit la maladresse de l'expression d'A. Finkielkraut, je crois que c'est sur cette ligne qu'il s'est battu ; il en est de même de notre ancien président A. Jakubowicz : séparons l'homme de l'œuvre ! Avec toute ma sympathie pour un combat que je partage avec vous. **A. S.**

# La culture rayonne, la Métropole rassemble. ●

Métropole de Lyon - DIRCO.M - Photo © verve

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**GRANDLYON**  
la métropole